

# JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations

Assemblée Législative  
Hull

## JOURNAL DES CAMPAGNES

(HEBDOMADAIRE)  
16 PAGES PAR NUMERO

### PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... UNE PIASTRE  
Six mois..... 50 cts  
Trois mois..... 25 cts  
Pour la France et l'étranger... 16 fr.  
(En incluant les frais de port.)

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

THOS. CHAPAIS - - - Directeur

### POUR L'ADMINISTRATION :

L. J. DEMERS & FRERE  
30, RUE LA FABRIQUE  
QUEBEC.

## QUEBEC

SAMEDI, 12 FEVRIER 1898

Nous demandons à tous nos lecteurs de nous donner seulement chacun un abonné.

Les abonnés du JOURNAL DES CAMPAGNES qui sont en dette envers l'administration du journal pour abonnement, sont requis par le présent avis de solder leur compte au plus tôt.

En retour des arrérages ou de la somme requise pour le renouvellement de l'abonnement, nous n'adressons pas de reçus spéciaux. Ce qui pour tout abonné à notre journal constitue un reçu, est la date à laquelle expire son abonnement, qui est indiquée sur l'adresse en regard de son nom.

L'Administration.

L. J. DEMERS & FRERE.

### Mairie

M. Antoine Paradis a été élu hier, maire de Plessisville.

M. Charles Chabot a été élu maire de Somerset sud.

M. Moïse Leclerc a été élu maire du village de Lauzon en remplacement de M. Philippe Beaulieu, sortant de charge.

M. P. L. Napoléon Prévost, a été élu pour la 13ème fois, maire de La Patrie, comté de Compton.

## LE COUP DU YUKON

Un cadeau de \$60,000,000

### Reponse a la "Patrie"

La "Patrie" s'attaque aux calculs que nous avons publiés relativement au royal cadeau que le gouvernement fait au syndicat McKenzie-Mann, et elle essaie de diminuer la valeur des terres du Klondyke :

Le "Courrier du Canada", dit l'organe rouge, croyant qu'il vaut aussi bien prendre beaucoup de gaon que peu, s'écrit maintenant : C'est une valeur de \$60,000,000 que le gouvernement Laurier donne au Syndicat McKenzie-Mann pour construire le chemin de fer du Yukon, 150 milles de voie ferrée....

"Voilà comment la presse conservatrice cherche à abuser de la bonne foi du public.

"Or, à ces calculs fantastiques, opposons des chiffres vrais et conclusifs au moins par comparaison. Les Etats-Unis achèteront tout l'Alaska avec ses immenses richesses de fourrures, pour \$7,200,000 ; c'est un territoire de 535,000 milles carrés et en réduisant ces milles en acres, on arrive à trouver que nos voisins ont acquis l'Alaska à deux sous l'acre.

"Or, la région du Klondyke n'est que la continuation de la péninsule alaskienne et les terres, de chaque côté de la frontière, couvertes de neiges et de glaces durant huit mois de l'année, avaient évidemment la même valeur. S'il en était encore ainsi, les trois millions et quelques cent mille acres octroyés à McKenzie et Mann ne représenteraient qu'une somme de \$75,000.

"Mais, la découverte des placers du Yukon et du Klondyke, en ont augmenté la valeur et il se peut qu'ils trouvent assez d'or pour réaliser de fort jolis bénéfices. Toutefois, il ne faut pas imaginer qu'il y a là-bas de l'or dans chaque poignée de terrain, et il pourrait bien arriver que dans les parties qui leur seront concédées, il y en ait peu ou point."

Un seul coup d'oeil suffit pour constater combien l'argumentation de la "Patrie" est boiteuse. Elle-même s'est aperçu que le prix d'achat de l'Alaska ne peut servir de base de comparaison pour établir la valeur des terres du Yukon. Car la découverte des gisements aurifères centuple plusieurs fois cette valeur.

D'ailleurs, il n'est pas besoin de tant ergoter. Le gouvernement lui-même a déterminé le prix des terres

aurifères du Klondyke. Nous allons refaire à l'intention de la "Patrie" notre démonstration de l'autre jour.

En vertu des règlements adoptés par le gouverneur général en Conseil, tout mineur doit payer d'abord \$10 pour un certificat ou licence. Puis il doit payer \$15 par année pour un lot minier de 250 pieds carrés. Cela fait \$25 par année pour un lot de mines d'un acre et demi, soit environ \$16.00 par acre ANNUELLEMENT.

Eh bien, à ce taux quelle valeur représenteraient les 3,750,000 acres du syndicat. C'est bien simple, multipliez 3,750,000 par 16 et vous aurez \$60,000,000.

Et remarquez que les \$16 par acre imposés par le gouvernement ne représentent que la valeur annuelle. C'est là un revenu annuel que le gouvernement canadien prétend tirer de ces terrains aurifères. Nous nous sommes borné, nous, à prendre ce chiffre comme la valeur absolue de ces terres.

De plus lorsque le mineur est établi sur son lot minier, après avoir payé ses \$25, il doit encore payer au gouvernement un droit de régalie de 10 pour cent sur tout l'or qu'il extrait au-dessus de \$2,500. Le syndicat McKenzie-Mann, lui, jouira d'une exemption de 9 pour cent et ne paiera qu'un pour cent. C'est là un immense privilège pour la compagnie. C'est une prime plantureuse offerte aux acheteurs. Et cela assure à MM. McKenzie et Mann un avantage inappréciable pour la vente de leurs terres, car les mineurs se porteront surtout vers les lots où ils n'auront à payer qu'un droit régulier d'un pour cent au lieu d'un droit de dix pour cent.

Il n'y a donc pas d'exagération dans les chiffres que nous avons donnés. C'est un cadeau de \$60,000,000 environ que le gouvernement fait à une compagnie pour bâtir un chemin de fer qui ne coûtera pas \$5,000,000.

Mais que la "Patrie" réduise nos chiffres tant qu'elle voudra. Qu'elle ne mette la valeur des terres qu'à \$10, soit purement et simplement le prix du certificat accordé par le gouvernement à tout acquéreur d'un "claim", et elle arrivera encore à une valeur de \$30,500,000 pour les terres données au syndicat. Si le chemin de fer coûte \$5,000,000 ce sera encore \$25,000,000 que MM. McKenzie et Mann mettront dans leur poche et dans la poche de leurs amis et de leurs bienfaiteurs.

N'oublions pas que le chemin, une fois construit, demeure la propriété de la compagnie, et que son exploitation seule, d'après les calculs les plus sûrs, donnera un profit de plus de \$300,000 par année.

Voilà le coup du Yukon dans ses grandes lignes.

C'est, dans toute la force du mot, un coup d'or !

Il y a des millions dans cette affaire, c'est indéniable, c'est évident !

Et tout le monde se demande : où vont aller ces millions ? avec qui MM. McKenzie et Mann vont-ils partager cette magnifique "bonanza" ?

## Le pont de Québec

Ottawa, 9.—Le Yukon aura sa contre-partie à Québec. En conversation avec M. Choquette, votre correspondant, j'ai appris que le projet du pont de Québec serait poussé pendant la présente session avec toute l'activité possible. Ce n'est pas des promesses et des banquets qu'il faut, mais de la réalité.

M. Choquette a reçu avis de la compagnie de comparaitre demain matin devant le comité des chemins de fer du conseil privé avec les plans du pont. M. Choquette avec M. Carroll et quelques autres députés discuteront demain matin, ce projet devant le comité.

## LES ELECTIONS D'ONTARIO

### Les soldats de la Batterie A déquill

Kingston, 9.—Hier matin, le colonel Duff, un des réviseurs provinciaux, a décidé qu'il ne pouvait enregistrer les noms des soldats de la Batterie "A" sur la liste électorale. Il base sa décision sur une communication reçue du département de la milice d'Ottawa disant que la paie, le vêtement et la nourriture reçue par les hommes pendant une année ne représentent que \$27.25. Comme il faut une somme de \$300 pour qualifier un électeur, les soldats de la Batterie "A" ne peuvent voter.

Ottawa, 9.—Le conseiller George Buckham, d'Ottawa, a été choisi comme candidat libéral pour le comté de Carleton. Le choix du candidat libéral pour la ville aura lieu, ce soir, M. Alex. Lumsden sera probablement le candidat des protestants. Mais il y aura lutte pour le candidat catholique entre M. George O'Keefe, L. J. Devlin, le maire Bringham et l'échevin White.

## La Sulfurine

Cette préparation conserve la chevelure, lui rend sa couleur naturelle et empêche la chute des cheveux. En vente chez J. B. Morin, pharmacien, 325½, rue St-Joseph, St-Roch.

## DUSTRIE A HULL

Un bonus et une exemption de taxes pour une nouvelle manufacture—Le pont interprovincial

Ottawa, 9.—La ville de Hull vient de décider de donner un bonus de \$30,000 pour l'établissement de la fabrique de caoutchouc Robinson, plus une exemption de taxes pendant quinze ans. La compagnie dépensera \$100,000 pour son installation.

—M. Beemer demande \$70,000 au conseil de ville de Hull pour le pont interprovincial.

Cinquante ouvriers ont commencé du côté d'Ottawa, à travailler le roc pour le pilier du pont interprovincial.

## LE MEURTRE DE FARIBAULT

L'arrestation de Fortier.—Il se dit innocent

Faribault, Minn., 8.—Cornélius Fortier, soupçonné d'être le meurtrier de sa femme, est arrivé à Faribault, jeudi. Il était escorté du shérif du comté de Rice, et de quelques assistants. Une grande foule s'était portée à la gare. Dès que le train s'arrêta, l'on vit en descendre un petit vieillard à l'oeil vif et portant les menottes aux poignets ; c'était Fortier. En apercevant la foule, il devint nerveux, mais il se remit bientôt. Il monta avec son escorte dans un carrosse qui prit la rue conduisant à la prison du comté de Rice. C'est là qu'il passera tout son temps, jusqu'au jour où il sera condamné ou remis en liberté. Vendredi, Fortier a comparu devant un juge, enquêteur et il a plaidé non coupable ; comme les avocats de la poursuite et de la défense n'étaient pas prêts, l'audition de la cause a été remise.

Cornélius Fortier a été arrêté le 23 janvier à la ferme de Théodore Montbriand, où il s'était engagé pour travailler à raison de dix dollars par mois, plus sa nourriture ; cette femme est située à cinq milles de Centreville, dans le comté d'Arok.

En voiture, de Centreville à St-Paul, Fortier conserva son sang-froid et son impassibilité. Frank Roberts lui ayant dit qu'il était accusé du meurtre de sa femme, le prisonnier répondit : "On aura à le prouver. On va sans doute se parjurer."

A Faribault, Fortier conserve le même sang-froid. Il a dit à quelques-uns de ses amis qu'il était innocent du crime dont on l'accusait et que personne ne pouvait jurer, à moins de se parjurer, l'avoir vu le 14 ou le 15 janvier, à Faribault.

Le vrai nom du prisonnier n'est pas Fortier mais Beloin. Jeune, il perdit son père, et sa mère convola en secondes noces avec un nommé Fortier ; il prit le nom de ce dernier.

# Le proces de Nulty

## TEMOIGNAGE DU DR BAROLET

L'accusé n'est pas un épileptique

Joliette, 3.— A la séance de mardi après-midi il y avait foule considérable. Cette séance a été tout particulièrement remarquable. La couronne a fini de faire entendre ses témoins en contre-preuve. Elle a appelé dans la boîte un de ses médecins le Dr Barolet, de Montréal.

J. Adélaré Barolet, médecin de Montréal, est appelé à témoigner. Il pratique la médecine depuis 14 ans. Il a été durant cinq ans, médecin interne à l'asile St-Jean de Dieu, où il donnait ses soins à des aliénés.

Pendant qu'il était médecin à l'asile St-Jean de Dieu, il est allé à Paris, faire des études spéciales sur les maladies mentales. Il a suivi, surtout, à Paris, le service du Dr Magnan. M. le Dr Magnan est le médecin en chef de l'asile Ste-Anne. Durant les cinq années qu'il a passées à l'asile St-Jean de Dieu comme médecin interne, il a eu l'occasion de soigner des épileptiques. Il voyait chaque jour une moyenne de 50 épileptiques à qui il donnait ses soins.

Il a fait des observations et des études personnelles sur cette maladie appelée l'épilepsie. Après avoir défini l'épilepsie il dit qu'on n'a pas encore trouvé le siège spécial de cette maladie. Il y a deux espèces d'épilepsie, la grosse épilepsie appelée le haut mal, et la petite épilepsie, aussi dite le petit mal.

Il y a deux périodes bien tranchées dans les attaques de grosse épilepsie: la période tonique caractérisée par la raideur musculaire, et la période clinique caractérisée par des spasmes, des frémissements des membres.

Le petit mal, qui est une sorte d'épilepsie caractérisée par des absences, des vertiges, des fugues. Le phénomène pathologique dont la présence est nécessaire pour qu'on puisse diagnostiquer l'épilepsie est la perte de la mémoire consécutive de tout ce qui s'est passé et inconscience absolue de ce qu'il fait durant l'attaque épileptique. La similitude des blessures faites par un épileptique dans un de ses accès sur des personnes n'est pas le signe caractéristique de l'épilepsie. Lorsqu'il commet son crime ou tout autre fait délictueux agissant inconsciemment, il frappe au hasard et sans but, il frappe en aveugle et toujours l'épileptique s'acharne avec fureur sur sa victime, jette sur elle, la déchire au lieu de la frapper avec une précision calculée. Pour qu'on puisse dire qu'il y a épilepsie, soit grosse, soit petite, chez un individu, il faut trouver les signes essentiels sans lesquels il n'y a pas d'épilepsie, à savoir: inconscience absolue du sujet épileptique dans ses moments d'attaque, et perte de mémoire consécutive de ces mêmes accès. Conséquemment, j'en viens à la conclusion que dans le cas présent le prisonnier ayant eu connaissance au moins en partie de son meurtre et se rappelant ce qu'il a fait, il n'y a pas chez l'accusé les signes caractéristiques de l'épilepsie, et que cat de la défense, il y a trois sortes de preuves, la preuve directe, la preuve de circonstance et la preuve par oui-dire. La preuve directe est très l'accusé n'est pas un épileptique.

Les transque tous de l'avocat de la défense, M. Archer, n'ont pu amener la plus petite variante dans l'exposé d Dr Barolet; au contraire, les théories du médecin ont été réaffirmées. Joliette, 3.— La séance de mardi matin s'ouvre à 10 hrs. Le premier témoin est M. Tancrede Lamoureux, médecin de la cité de Montréal.

Il a été reçu médecin en 1875. Il a fait des études spéciales sur la folie. L'épileptique, dit-il est une névrose caractérisée par des accès intermittents pouvant se montrer sous forme d'absences, de vertiges et de convulsions.

Joliette, 3.— La cour a entendu mardi matin, l'expertise du docteur TANCREDE LAMOUREUX

Un des experts de la couronne; le docteur Lamoureux est médecin pratiquant à Montréal depuis 23 ans. Il a suivi les cours de l'Université Laval, à Québec, et s'est appliqué à l'étude des maladies mentales. Le témoin corrobore en tous points son confrère le Dr Barolet.

M. Archer transquestionne le témoin. —Avez-vous jamais été attaché à un hôpital ou un asile quelconque? —Non, mais j'ai fait des études spéciales des maladies mentales dans l'espérance d'être nommé médecin adjoint de l'asile de St-Jean de Dieu.

—Avez-vous jamais été appelé comme expert dans des causes d'épilepsie? —Oui, deux ou trois fois. J'ai été appelé comme expert dans des cas

d'épilepsie larvée à forme impulsive. Les accusés étaient des personnes qui brisaient et cassaient tout dans la maison et il s'agissait de les interner. Il y a de cela une douzaine d'années.

—Veuillez donc nous donner, docteur, la différence entre l'épilepsie larvée et le petit mal, puisque vous avez dit qu'il existait une différence. —Le petit mal est purement une absence, ou un pur vertige, tandis que dans l'épilepsie larvée il y a impulsion.

—Etes-vous certain qu'il y a toujours impulsion dans l'épilepsie larvée? —Non. Elle n'est pas toujours nécessaire.

—Dites-nous donc s'il y a d'autres maladies mentales où le malade oublie pendant la crise. —Dans presque toutes les folies, il y a conscience du moment de l'acte.

—Mais comment classifiez-vous les malades qui gardent la mémoire au moment de l'acte, et ceux qui perdent la mémoire? —Je ne saurais répondre.

M. Archer cite le cas rapporté par le grand Dussaults, d'un nommé Philibert, qui avait tué son compagnon sans avoir pu contrôler l'impulsion, et cependant, il se rappelait quelques détails du crime, et le grand Dussaults avait attribué cet acte à l'épilepsie larvée.

—Le grand Dussaults pouvait être une grande autorité dans le temps, mais la science a fait des progrès depuis la mort du grand Dussaults, et je me permets d'avoir une opinion personnelle.

—Il y a huit années qu'est mort le grand Dussaults, n'est-ce pas? —Oui, il y a une dizaine d'années.

—Pourquoi niez-vous que l'incontinence nocturne d'urine, ou les absences que le vertige, ne doivent pas être des symptômes qui nous permettent de conclure à l'épilepsie.

—Je dis que ces symptômes ne vous conduisent à l'épilepsie larvée, qu'en tant que ces vertiges et ces absences sont des vertiges et des absences épileptiques.

—N'est-il pas vrai, docteur, qu'il arrive souvent que la dernière arrive plus tôt quand la maladie se borne au petit mal.

—Oui, monsieur. Le docteur est réexaminé par la Couronne: —N'est-il pas vrai que du temps du grand Dussaults, les impulsions inconscientes étaient confondues avec les impulsions conscientes?

—L'épilepsie larvée n'est-elle pas une conséquence de l'épilepsie et par conséquent ne doit-on pas rechercher les causes de l'épilepsie larvée chez les ascendants? —Oui, monsieur.

Commencement des plaidoiries

M. DE SALABERRY DEMANDE QUE L'ACCUSÉ SOIT INTERNE DANS UN ASILE D'ALIENES

Joliette, 3.— La séance d'hier après-midi a soulevé un vif intérêt. La couronne a fait entendre pour ses derniers témoins deux médecins de la ville de Joliette, deux vieux praticiens qui ont joui et jouissent encore d'une très grande clientèle, deux médecins dont la science et les connaissances profondes, acquises par un travail opiniâtre et une longue expérience se sont maintes fois révélées. C'étaient des nôtres, ces médecins, et les enfants de Joliette se sentaient pris d'une légitime fierté en entendant témoigner d'une manière scientifique ceux qu'ils tiennent en vénération.

Le premier appelé est M. le Dr Antoine Majorique Rivard, âgé de 59 ans. Il est médecin depuis 37 ans. Il a toujours pratiqué comme médecin, sans interruption, depuis la date de son admission dans le corps des médecins. Il est le shérif de la ville de Joliette.

Objection par M. C. Archer que le témoin continue son témoignage, vu qu'en sa qualité de shérif il a vu à l'assignation des jurés. Après une discussion assez acerbe entre les avocats de la défense et celui de la couronne, le juge permet la continuation du témoignage du Dr Rivard.

Il a exercé sa profession généralement dans toutes les maladies qui se sont présentées, sans s'attacher à aucune spécialité. Dans le cours de sa longue pratique il a eu l'occasion de traiter plusieurs épileptiques. Ici, le témoin donne la définition de l'épilepsie, ses divisions, et décrit chacune d'elles. A une question de l'avocat de la couronne, il répond que les phénomènes pathologiques de l'épilepsie sont l'inconscience absolue du malade dans ses attaques épileptiques et la perte complète de la mémoire de tout ce qui s'est passé durant la scène. Sans ces symptômes essentiels, il n'y a pas d'épilepsie.

M. Dugas suppose alors le cas d'un individu qui aurait, dans une attaque prétendue d'épilepsie, tué quatre personnes, et qui se souviendrait en partie de la scène du carnage, et demanderait au docteur à quelle conclusion il arriverait.

Je dirais que ce gargon N'EST PAS UN EPILEPTIQUE parce qu'il a mémoire au moins partielle des faits.

La transquestion de M. Archer a trouvé le docteur Rivard inébranlable sur ses théories. On lui cite des cas rapportés par Legrand Dussaults, par Trousseau, dans lesquels des individus épileptiques, dans des accès d'épilepsie, ont commis des meurtres et se sont souvenus de leur crime, et par lesquels ces grands médecins ont conclu à l'épilepsie, et le docteur Rivard de répondre que ces individus n'étaient point des épileptiques. De guerre lasse, après s'être heurté plusieurs fois sur la science profonde de la conviction intime du témoin, les avocats de la défense cessèrent leur transquestion.

Le deuxième témoin est Michel Séraphin Boulet, médecin de la ville de Joliette, âgé de 65 ans. Il est médecin depuis 44 ans. Il a toujours pratiqué sans interruption depuis 44 ans. Il a été longtemps médecin du coroner pour le district de Joliette, "en tenant compte, ajoute le docteur, des fluctuations des gouvernements, dépendant, lors de l'arrivée de l'hon. M. Mercier au pouvoir, j'ai été réintégré dans ma charge de médecin de la prison et lors de la chute du gouvernement libéral, le parti conservateur a eu la condescendance de me laisser dans mes fonctions. (Rires dans l'assistance et approbation de M. l'avocat Teller). En sa qualité de médecin de la prison, il a visité un grand nombre de fois le prisonnier; il a même été appelé à lui donner ses soins. La première fois c'était le 19 novembre. L'accusé se plaignait d'un fort mal de tête, "je lui ai fait appliquer des compresses d'eau froide sur la tête et le lendemain, après une légère purgation, le prisonnier ne ressentait plus rien de son malaise." Le témoin donne pour cause de ce mal de tête, le manque de liberté pour un jeune homme habitué à courir par monts et par vaux, les affections morales, le changement de nourriture, etc. Il corrobore entièrement la doctrine du médecin Rivard en ce qui concerne l'épilepsie. Il a examiné d'une manière toute spéciale l'accusé du côté de la folie et il l'a trouvé comme le commun des mortels.

Après l'audition de ces deux témoins, la couronne déclare son enquête close. M. de Salaberry demande un ajournement de la cour afin de lui permettre de mettre un peu d'ordre dans la compilation de ses nombreuses notes avant de plaider la cause. Il est 5 heures. La cour s'ajourne. Quatre médecins contre deux ont conclu que Tom n'est pas épileptique.

DISCOURS DE M. RENE DE SALABERRY

Messieurs.—Avons-nous bien compris combien est solennelle et terrible l'heure qui nous réunit? terrible, pour voir à qui Dieu et la société viennent en ce moment demander justice pour l'homme qu'un acte épouvantable a conduit devant vous. Votre décision dans ce procès sera la vie ou la mort d'un être humain.

Ah! Messieurs, que Dieu ait pitié de nous tous et de ce pauvre malheureux. Terrible elle est surtout cette heure et pleine d'angoisse pour ces deux vieillards que vous voyez dans cette cour, le père et la mère de l'accusé. Et pour lui, s'il peut me comprendre, (il montre l'accusé); terrible aussi pour moi qu'un ministre sacré amène devant vous et oblige à se dresser entre l'échafaud et l'accusé pour vous dire, à vous, qui allez juger: "Arrêtez, ne condamnez pas sans avoir tout entendu, tout pesé, tout scruté!!!"

Laissez-moi vous l'avouer humblement, je me sens écrasé sous le fardeau de la responsabilité qui m'incombe, et je prie Dieu de me soutenir, de m'aider, afin que je puisse vous montrer la vérité, toute la vérité, mais aussi rien que la vérité.

vous, pour vous répéter, avec toute la sincérité de ma conscience: Vous qui, dans un instant, allez juger cet homme, ne le condamnez pas sans avoir tout entendu, tout pesé, tout scruté.

Je vous ai dit que Tom Nulty était un malheureux. Ce mot dans ma bouche, a dû peut-être vous paraître sévère; cependant, je n'hésite pas à vous le répéter, car je vous dois toute la vérité. Oui, Thomas Nulty est un malheureux. Comme vous tous, je frémis à sa seule vue, c'est un être à part dans l'humanité et son acte est tellement monstrueux qu'on est forcé de se demander s'il avait bien sa raison lorsqu'il l'a commis.

Tom Nulty est-il responsable de son crime devant Dieu qui vous jugera tous et devant les hommes, ses pairs qui sont appelés à le juger aujourd'hui? —Oui, vous dira le ministère public.

—Non, lui répond énergiquement la défense.

Et voici, messieurs, dans toute leur vérité, les faits qui appuient ma négation, faits que vous devez apprécier devant ce tribunal de votre conscience et juger avec la plus grande impartialité. Et si l'étude de ces faits vous amène à la conclusion nécessaire, que Tom Nulty souffrait d'aberration mentale au moment de son crime, vous ferez taire tout autre voix pour n'écouter que celle de votre conscience, et vous acquitterez l'accusé.

Ce verdict n'aura pas pour objet rendre l'accusé à la société. La loi pourvoit à son incarcération, selon le bon plaisir du lieutenant-gouverneur en conseil. C'est ce dernier verdict que je vous demande de rapporter.

Vous avez juré devant Dieu, de mettre de côté tout préjugé, toute crainte et toute passion, et même tout sentiment de pitié, pour ne faire place qu'à un seul sentiment de justice.

Maintenant, messieurs, veuillez me permettre d'étudier avec vous les faits de la cause.

Après cet exorde débité avec une éloquence vraiment remarquable, le jeune criminaliste fait la revue des faits qui tendent à prouver l'irresponsabilité de son client.

Il faut d'abord bien s'entendre sur la définition du fou, de cet homme ridicule que les enfants assaillent de pierres, de cet être excentrique qui fait rire et qui provoque les huées. Il est d'autres êtres qu'on voit dans les cachots et dans les asiles. Ce sont encore des fous.

Il s'agit donc de savoir si l'accusé est vraiment un épileptique.

Quarante ou mieux cinquante témoins, amenés par le représentant du ministère public, sont venus dans la boîte, jurer qu'ils n'ont rien remarqué d'anormal chez l'accusé; ces témoins là, vous l'avez remarqué, n'ont vu l'accusé qu'une ou deux fois par année. A ce compte là, ne pourrait-on pas amener l'univers entier et lui demander de jurer comme un seul homme qu'il n'a jamais vu souffrir un tel ou un tel.

Thomas Nulty est un enfant; à peine avait-il l'âge de raison qu'il se faisait remarquer par son travail, son amour filial, son intelligence. A douze ans, l'enfant reçut une blessure que vous a décrite le docteur Magnan. Je ne prétends pas vouloir vous exagérer cette blessure.

Les experts de la défense prétendent que cette blessure a eu un résultat fâcheux sur le caractère de l'accusé. Les experts de la Couronne disent que les célébrités médicales de l'Europe ne s'accordent pas sur ce point; et ils jugent la blessure insignifiante ou à peu près, mais la preuve que ce coup a eu un désastreux effet, chez l'accusé, c'est que tous ceux qui l'ont bien connu viennent jurer que depuis ce temps, Tom devint paresseux, indifférent, obstiné; on ne le reconnaît plus.

La blessure a donc été grave et a donc eu un malheureux effet sur le cerveau de l'accusé. Oui, son cerveau est dérangé, comme il l'appert des absences, des vertiges, des hallucinations, des fugues, des incontinences d'urine qui furent remarquées chez Tom, dans ces dernières années.

Deux médecins distingués viennent déclarer, sous la foi de leur serment, que l'incontinence d'urine est le signe infaillible de l'épilepsie, trois des experts de la Couronne sont en désaccord à ce sujet. Que faut-il croire, quand toutes les célébrités médicales de l'Europe, Trousseau, Iardieu, Paleret, Legrand Dussaults, Charcot et le docteur Barolet lui-même qui doit valoir quelque chose parce qu'il est l'expert de la Couronne, prétendent que ces incontinences sont des jalons infaillibles qui nous mènent à l'épilepsie.

Et ce crime, messieurs, ce serait le vôtre et celui de toute la société, si vous allez frapper un être irresponsable!

C'est donc mon droit et mon devoir, comme avocat et comme citoyen, de me lever en ce moment devant

M. de Salaberry fait l'apologie des grands médecins européens, de ces gens qui se dépensent pour transmettre à l'humanité souffrante le fruit de leurs labeurs incessants, et il se demande comment il se fait que ces gens soient réprimés, soient révoqués en doute, et leurs précieuses théories traitées à la légère!

Et qui est-ce qui est venu vous dire que l'accusé était sujet aux incontinences d'urine? Sa mère, ses soeurs, ses parents viennent la figure rouge de honte devant l'obligation d'avouer cette infirmité d'un des membres de la famille, ces parents naïfs, à qui l'on a arraché cet aveu pénible, ont-ils menti, ont-ils été parjures? qui oserait l'affirmer?

Quels témoins contredirent ce point de la preuve de la défense? Deux ou trois qui dans les chantiers ont logé avec lui quinze jours et pas un ne peut même jurer que Tom n'ait pas eu de ces incontinences pendant qu'il était dans les chantiers. Pourquoi?

Parce que lui-même avait le soin de cacher ce défaut, mais dans sa prison, alors qu'il ne peut plus se cacher, les médecins qui ont fait un examen minutieux du cachot de Nulty ont découvert les traces de l'incontinence d'urine, les vertiges, les absences, etc.

Y a-t-il un témoin qui ait assuré que Tom n'y était pas sujet? Une vingtaine de témoins sont venus dire que lorsqu'ils ont vu Tom Nulty, il était en bonne santé, ma's ne faut-il pas rappeler que les experts de la Couronne eux-mêmes ont déclaré qu'en dehors de ces vertiges qui durent une, deux ou dix secondes, le malade, l'épileptique, pouvait sembler aussi bien que n'importe qui.

M. de Salaberry rapporte les exemples. Les plus évidents des vertiges d'absences et des fugues de l'accusé et il prie les jurés de joindre ces symptômes à celui de l'incontinence nocturne d'urine.

Si Tom Nulty avait été l'objet d'examen médicaux dans son jeune âge, il serait aujourd'hui dans un hôpital et non au banc des criminels, et non dans la boîte infâme des meurtriers. La cour a demandé au père de l'accusé pourquoi il n'avait pas attiré l'attention des médecins sur le caractère étrange de Tom et le père a répondu: "J'étais trop pauvre."

L'avocat de la défense commente ensuite la question des aveux et en montre la spontanéité. Tom a dit: "J'ai aperçu tout à coup mon petit frère qui grouillait dans le sang. Les yeux lui marchaient, je suis parti et je me suis trouvé dans les bois, à deux milles de chez nous! cette fugue évidente, cette absence incontestable, n'est-elle pas de l'épilepsie? Mais dites-moi donc ce que c'est alors?"

Le Dr Lamarche et le Dr Lesage ont-ils hésité à jurer que Tom Nulty était épileptique? Les experts de la Couronne n'ont pas pu accorder leurs voix; aucun n'a osé jurer que Tom n'était pas épileptique!

M. de Salaberry montre ensuite comment l'apparition de M. Alcide Lajeunesse est une des hallucinations de Tom, une hallucination et non pas une illusion; et la Couronne n'a pas osé contredire ce fait.

La description qu'a donnée Tom de ces chiens, de ces ours, de ces oiseaux qui, toujours, deux par deux, le suivaient chaque soir, n'est-elle pas extraordinaire? Ce n'est pas naturel et, par conséquent, ce n'est pas vrai; ce sont des hallucinations suffisamment rapportées par les parents de l'accusé. Et M. de Salaberry prie les jurés de joindre encore ce symptôme à deux déjà énumérés.

Les maux de tête; tous ceux qui souffrent de la tête ne sont point épileptiques, mais tous les épileptiques souffrent de la tête. M. le Dr Barolet lui-même, aux quatre visites qu'il a faites au prévenu, a constaté chaque fois que Tom avait mal à la tête. Ces maux de tête ne sont évidemment pas une preuve ma's ne confirment-ils pas l'épilepsie? Les experts de la défense ont constaté que Tom Nulty avait un endroit extrêmement sensible sur la tête. En pressant, à cet endroit, sur la tête du prévenu, la douleur lui faisait venir les larmes aux yeux. Le docteur Barolet a dit que ces pleurs étaient simulés!

Voyez-vous pleurer Tom Nulty, Messieurs? L'animal que l'on mène à la boucherie recule à l'odeur du sang, ne veut plus avancer. Tom se voit au pied de l'échafaud, il subira peut-être la peine capitale. Regardez-le. Dans la boîte. Il ne pleure pas même au spectacle de ses pauvres parents abîmés dans la douleur! Il ne peut pas pleurer, et c'est en lui mettant une main sur la tête qu'il pleurerait, qu'il verserait des larmes hypocrites! L'alcoolisme des parents est la cause la plus générale de l'épilepsie des fils ou des petits-fils. Et alors qu'il avait 45 ans, le grand-père de l'accusé qui était auparavant un "heavy drinker" se convertit à la parole de Chiniquy.

Mais, à 45 ans, le grand-père de l'accusé était alcoolique et le petit-fils a

LE DRAME DE SAINT-CANUT

Il y a matière à appel à la Cour du Banc de la Reine

Sainte-Scholastique, 7.—C'est par erreur que certains journaux mal renseignés ont annoncé qu'il n'y a pas d'appel à la Cour du Banc de la Reine au complet. Le juge Taschereau n'a pas refusé aux défenseurs de Cordélia Viar le droit d'en appeler de ses décisions sur les points de droit, mais il a tout simplement renvoyé leur motion : les trois premiers moyens, parce qu'il ne les considère pas fondés, et le quatrième parce qu'il était inutile, vu que déjà ce point avait été réservé par des décisions antérieures durant le procès.

La question des aveux se trouve ainsi pour la Cour d'Appel. Quant aux autres, ils ne pourront l'être qu'avec l'assentiment du procureur général. Dans le cas où la Cour la plus élevée de la province donnerait une décision en sa faveur, la prisonnière de Ste Scholastique aurait un nouveau procès.

Voici le texte du jugement de Son Honneur le juge Taschereau sur la motion des avocats de la défense : "La Cour ayant entendu les avocats de la défense et de la Couronne sur la présente motion, renvoie la dite motion, quant au premier, deuxième et troisième chefs, attendu que la Cour n'a aucun doute sur la validité des décisions données au cours du procès."

"Et quant au quatrième chef, elle renvoie aussi la dite motion, attendu que la Cour a déjà elle-même réservé au cours du procès les questions qui peuvent être soulevées sur ce chef."

"Attendu aussi que des questions de droit ont été réservées par la Cour au cours du procès, pour la considération de la Cour d'Appel, et attendu que le dit procès s'est terminé par un verdict de culpabilité."

"La Cour, vu les dispositions de l'article 742 du code criminel, décide de remettre la prononciation de la sentence jusqu'à ce que les dites questions réservées aient été décidées, et ordonne que la condamnée soit renvoyée en prison, et qu'elle y soit détenue jusqu'au prochain terme ordinaire ou extraordinaire de cette Cour."

Après le prononcé de ce jugement, M. Leduc demande que les scellés apposés sur la maison du défunt soient enlevés et que la défense prenne possession de la maison.

M. F. X. Mathieu répond qu'ils auront à faire des visites à la maison durant le procès de Parslow et que rien ne devrait y être dérangé.

Il est décidé que la maison restera fermée, mais que la défense pourra y pénétrer pour y prendre les effets dont la condamnée pourra avoir besoin pendant son incarcération. Cependant la chambre du crime ne sera plus ouverte à personne, d'ici au procès de Parslow.

Le R. P. Page, O. M. I., est arrivé hier de ses missions parmi les galiciens, établis dans les environs de Yorktown, dit le "Manitoba." Ils sont presque tous de la religion russe ou grecque schismatique. Deux cents familles sont fixées à cet endroit, la plupart vivant misérablement dans un affreux dénuement. Le gouvernement qui les a fait venir à grands frais, les a jetés sur des terres qu'ils n'ont pas encore eu le temps de travailler pour en tirer leur vie; et ils sont ainsi abondamment à un lamentable état de disette et de privations de toutes sortes.

Le R. P. Page a vu un grand nombre de familles, n'ayant pour toute nourriture qu'un peu de pain, fait de la plus méchante fleur qu'on puisse trouver. Ni beurre, ni graisse, ni viande pour ces femmes et ces enfants dont l'activité vitale s'épuise rapidement, et qui périront prématurément, s'ils ne reçoivent pas des secours du gouvernement.

Le gouvernement qui accorde avec tant d'attention aux sociétés protectrices des animaux, incorporation, privilèges et législation, ne pourrait-il pas accorder un reste de soucis et de protection à ces malheureux dont les plaintes multiples se sont pourtant rendues jusqu'à l'hon. M. Sifton

Bonus de \$30,000

Sainte Thérèse, 8.—A la réunion du conseil municipal tenue hier soir, un bonus de \$30,000 a été voté à la "Minerva Manufacturing Co." de Toronto qui doit établir ici une fabrique, pour la confection d'habillements.

Chez les petits

La coqueluche est une terrible maladie. Rien de tel que le BAUME RHUMAL pour les soulager. 17

Un grave accident

Sur l'Intercolonial

Moncton, N. B. 8.—L'express de Québec dû à Halifax à midi, à déraillé à 2 h. 30, ce matin près de Beresford Siding, situé à un quart de mille à l'est de Petit Rocher.

William Bastin, conducteur de Campbellton, a été tué, et James Haines, chauffeur de Moncton, a été sérieusement blessé; il ne surviva pas à ses blessures. Cinq chars à passagers sont démolis, mais aucun passager n'a été blessé.

On a peu de détails sur cet accident. Le train descendait comme à l'ordinaire, lorsqu'un essieu de la locomotive se rompit à un endroit où le remblai est élevé. La locomotive fut précipitée en bas du remblai et tomba sur le côté droit. L'infortuné Bastin tomba sous l'engin et fut écrasé à mort.

Le chauffeur Haines fut aussi lancé sur le sol. On le trouva blessé aux jambes et à la partie inférieure du corps. Il se rétablira probablement.

Bastin quitta une veuve et des enfants. Le corps de Bastin n'avait pas encore été retiré de dessous la locomotive à sept heures ce matin, cinq heures après l'accident.

La locomotive s'est détachée des autres chars qui sont restés sur la ligne, mais qui n'ont déraillé qu'à une certaine distance de là. C'est ce qui a sauvé les passagers, car personne d'entre eux n'a été blessé.

Les passagers sont passés ici à midi sur un train qui avait été envoyé à leur secours.

Une femme brûlée vive avec ses deux enfants

Sous les yeux de son mari

St-Germain de Grantham, Q., 7.—Un accident déplorable est arrivé ici hier matin. Dans cet endroit, trois personnes ont perdu la vie et une quatrième a été si affreusement brûlée qu'elle ne pourra survivre. Dimanche matin, M. Edmond Dupuis, revenant de la grand messe, aperçut sa maison en feu. Etant seul et très éloigné des voisins, il fit des efforts inouïs pour sauver sa pauvre femme et ses trois enfants qui étaient dans la maison tout en flammes, mais ne réussit qu'à sauver un seul de ses enfants. Sa femme et les deux autres enfants, ont été carbonisés sous ses yeux.

L'origine du feu est inconnue. La maison était sise à cinq milles de ce village.

Nouveaux renseignements

St Germain de Grantham, 8.—Le coroner doit commencer ce soir l'enquête sur le terrible accident qui a répandu la désolation dans notre paisible village. L'enfant sauvée si courageusement par M. Edmond Dupuis est toujours dans un état critique. Le Dr C. E. Comeau qui la soigne n'ose plus encore dire que la pauvre petite fille survivra à ses blessures. Les cadavres de Mme Dupont et de ces deux enfants ont été retrouvés absolument carbonisés. Le désespoir du malheureux père fait peine à voir.

Celui-ci en revenant de la messe était entré chez lui déposer un gallon d'huile de charbon dont il avait fait l'achat, puis il était allé dételé son cheval. Il avait à peine fini que des cris déchirants le ramenaient à sa maison. Celle-ci n'était plus qu'une masse de flammes et c'est au péril de sa vie qu'il put sauver sa petite-fille de cinq ans.

St Germain de Grantham, 8.—Voici les noms des malheureuses victimes : Rosalie Royal, 6; épouse d'Edmond Dupuis, âgé de 38 ans; Lauréa 10 ans, et Albert dix ans. Quant à l'autre enfant que M. Dupuis a sauvé, elle s'appelle Corana et est âgée de cinq ans et demi. Le père est ainsi qu'elle grèvement brûlé. Le coroner, Dr Trigane, de Somerset, arrive ce soir pour commencer l'enquête.

TREMBLEMENT DE TERRE

En Asie-Mineure

120 personnes tuées

Constantinople, 9.—Les secousses de tremblement de terre se continuent à Babkesr, Asie-Mineure, et dans les environs. Environ 4000 personnes sont sans abri, 3000 maisons, 30 mosquées et plusieurs autres grands édifices ont été démolis, 120 personnes ont été tuées.

ECHOS D'OTTAWA

Ottawa, 8.—Votre correspondant apprend, ce matin, qu'on a reçu, hier, un câble lui donnant l'assurance positive que les négociations relatives à la ligne rapide aboutiront avant peu, à la réalisation complète du projet.

Mgr Langevin et M. I. Rochon, inspecteurs des écoles françaises du Manitoba, sont à Ottawa depuis quelques jours; ils ont eu, hier soir, une entrevue avec sir Wilfrid Laurier, au sujet des écoles. Leurs allées et venues sont étranges et il est évident qu'ils ne tiennent ni l'un ni l'autre, à faire connaître ouvertement leur mission.

M. Foster va interpellier le gouvernement pour savoir quel trafic sera établi sur l'Intercolonial à partir de Montréal.

Demain matin, il y aura caucus conservateur.

Un deuxième fils de sir Richard, a reçu une position du gouvernement. Il a été nommé assistant-adjutant-général.

L'exécutif de la Dominion Alliance s'est assemblé, ce matin, dans la tour centrale, et a nommé un comité qui rencontrera le gouvernement au sujet du plébiscite de la prohibition.

Une résolution a été passée demandant au gouvernement de ne mettre rien autre chose dans le plébiscite que la simple question : Etes-vous ou non en faveur de la prohibition ?

Il y a eu dîner chez sir W. Laurier, dimanche soir. Etaient présents : M. et madame Jetté, M. et madame J. Robidoux, M. et madame Archambault, M. et madame Péroudeau, M. et madame J. P. B. Casgrain, L. O. David, P. A. Choquette, M. et madame Carroll, M. et madame Simard, de Montréal, M. et madame S. Lefèvre, M. et madame Rodolphe Lemieux.

Ottawa, 8.—Le lieutenant gouverneur MacInosh, partira bientôt pour l'Angleterre, dans l'intérêt de ses mines.

Le détective Morin, de Hull, est à faire une enquête au sujet d'une jeune femme, de Gracefield, endroit situé à 60 milles d'Ottawa, sur la Gatineau, que l'on accuse d'avoir tué ses trois enfants.

Pourquoi a-t-il tué son frère?

"Non, non," vous dis-je, "il est inutile de me questionner. Je ne sais vraiment pas comment j'ai pu faire pour tuer mon frère. Nous avions toujours été d'excellents amis. Tout ce que je puis vous dire c'est que c'était réellement la première fois que nous nous querillions sérieusement. Ce jour-là ni lui, ni moi, nous n'étions de bonne humeur, mais ce n'est rien de dire. Malheureusement il se mit à me réclamer une petite somme que je lui devais. Assurément j'aurais pu la lui rendre, mais je savais qu'il n'en avait pas besoin. Au lieu de faire droit à sa demande, je m'emportai et lui dis que je ne la lui rendrais pas. Là-dessus il me reprocha, amèrement, ma conduite et me parla encore sur le même ton d'autres faits, de longue date, mais tous de peu d'importance. Enfin, pris de rage, je sentis comme si un flot de sang me montait à la tête. Je ne vis plus rien, et lorsque je revins à moi je vis avec horreur mon pauvre frère étendu mort à mes pieds et j'étais entre les mains de la police pour l'avoir assassiné! Comment cela s'est-il fait? Dieu seul le sait. Pour moi, il me semble que tout cela est un affreux cauchemar. Sûrement une chose si horrible ne peut être vraie!"

Voilà le langage que me tint tout d'abordement une jeune déçue, un jour que je visitais une prison en qualité d'inspecteur. Voyons donc si nous pouvons en tirer une leçon. Oui, sans doute, une grande leçon, aussi velle et en même temps aussi nouvelle que la nature humaine. Du reste, l'exemple suivant vient à l'appui de mon assertion : —

"Au commencement du printemps de 1891", nous écrit une dame, "je devins, je ne sais trop comment, très faible et très languissante. Mon énergie naturelle m'avait abandonnée. Le moindre effort me fatiguait et m'épouvantait. Je n'avais plus d'appétit, et dès que j'avais mangé la moindre chose je ressentais des douleurs par tout le corps et spécialement à la poitrine et à l'estomac. J'étais sans forces, triste et abattu. Rien ne m'intéressait plus et la moindre contrariété m'irritait et me mettait hors de moi-même." Je dormais peu, et lorsque je me levais le matin je me sentais aussi fatiguée que si je ne m'étais pas couchée, tellement j'étais fatiguée et souffrante.

"Que je me remède? j'ai pris, et pendant aucun d'eux n'a réussi à atténuer le mal. Mon état resta le même jusqu'au mois de mai 1891, lorsque jeus une attaque de rhumatisme. Ça commença par les muscles, et la

douleur que j'en éprouvais m'empêchait de me courber et de me tenir droit. Peu à peu le rhumatisme se répandit par tout le corps. Mes genoux enflèrent au point de me rendre incapable de faire un pas. Deux fois comme je souffrais nuit et jour. Il me fut bientôt impossible de m'habiller et de me déhabiller seule et j'avais aussi besoin que l'on m'aiderait à monter à ma chambre ou à en descendre. On était obligé de me coucher sur un canapé sur lequel je passais presque tout mon temps. En quelques semaines j'étais devenue catatonique, pour ainsi dire. Les os me faisaient tellement souffrir que j'étais continuellement à la torture. Cela dura deux longues années. Inutile de dire que pendant tout ce temps-là jeus les soins d'excellents médecins; mais tous leurs remèdes et onguents restèrent inefficaces.

"Un de mes médecins me conseilla un changement d'air; je me rendis donc à Leverstone, dans le Hampshire, où je passai un mois. Je revins chez moi aussi souffrante qu'auparavant. Mon mari et tous nos amis croyaient que je ne guérirais jamais. Cependant ils se trouvaient, car je suis guérie et voici comment : En juillet 1893 quelqu'un m'envoya un petit livre qui parlait d'un remède appelé le Siroc curatif de la Mère Seigle et des cures merveilleuses qu'il opérât chaque jour y compris des cas de rhumatisme comme le mien. Ma lecture me mit du baume au cœur. Je me procurai un flacon de ce Siroc, et bi nôt j'érouvai un grand soulagement. Je pe s'éverai dans mon nouveau traitement et peu à peu la faiblesse et les douleurs disparurent. Je suis maintenant aussi forte et bien portante qu'il est possible de l'être. (Signé) Mrs. Elizabeth Moon, à Rotherfield, Sussex (Angleterre), le 30 juillet 1895."

Nous conseillons fortement à nos lecteurs de se procurer un des petits livres dont parle Mrs Moon; en lisant ils apprendront pourquoi et comment le Siroc de la Mère Seigle guérit le rhumatisme. Ces petits livres se trouvent chez tous les pharmaciens et ils sont distribués gratis. Quant à la raison pour laquelle le jeune déçue a tué son frère, il me serait quelque peu difficile de la donner, qu'il me suffise de dire que le mal possède des mystères insondables.

Le condamné Nulty

Est profondément abattu

Combien la sentence de mort a ému le juge de Lorimier

Joliette, 8.—Tom Nulty a été confiné dans la partie de la prison réservée aux condamnés à mort. Il passe les nuits dans une cellule, mais le jour, il a le loisir de se promener dans le corridor qui y conduit. Le meurtrier est profondément abattu et a perdu l'appétit. Il déclare souffrir surtout de l'isolement dans lequel il se trouve et ajoute qu'il ne désirerait rien tant que d'avoir des compagnons pour causer et jouer aux cartes. Il passe le temps à fumer.

Si la sentence de mort prononcée contre Nulty n'a paru guère émouvoir le prisonnier, elle a d'un autre côté terriblement affecté le président du tribunal. Après que le juge de Lorimier eut condamné Nulty à être pendu, il est descendu du Banc et est entré dans sa chambre où il a été pendant plus d'une heure sous le coup d'une grande excitation nerveuse. Ceci n'est pas étrange, car presque tous les juges qui siègent en cours criminelles redoutent le jour où ils pourraient être appelés à prononcer une aussi terrible sentence.

LES VOLEURS A SAINT-OURS

ILS CONTINUENT AODIEUSEMENT LEURS DEPREDATIONS

Mais on croit être sur leurs traces

La crainte leur faire des restitutions

St-Ours, 8.—Ainsi qu'il a été annoncé hier, le grand conrtable Weillbrenner est parvenu à retrouver plusieurs objets qui avaient été volés chez Mlle Dorion, et que les pillards avaient vendus à vil prix dans diverses maisons.

Ces maisons, on conçoit, sont l'objet d'une surveillance active de sa part, tout comme certains individus dont les allées et venues nocturnes ont éveillé l'attention. Il est même sur la piste des voleurs et certains de leurs complices seront prochainement arrêtés.

Ces bandits, une demi-douzaine au moins, dit-on, parcourent les

diverses campagnes du district, et leur passage est généralement suivi de constatations de vols plus ou moins considérables.

Les perquisitions de M. Weillbrenner ont jeté la consternation parmi les voleurs qui, de crainte d'être pris font des restitutions qui indiquent qu'ils se sentent serrés de près et qu'ils veulent échapper aux recherches de la justice.

C'est ainsi que, récemment, un jeune colporteur syrien du nom de Aboud, qui avait passé la nuit dans une maison située tout près de la gare des Comtes-Unis, a été tout surpris et désolé de constater que durant la nuit, on avait ouvert la porte du hangar où il avait mis sa voiture et ses marchandises, et qu'on s'était emparé d'un coffre rempli de bijoux et de menus articles représentant une valeur d'environ 50 piastres.

Le coup avait été fait avec le plus de précautions possibles et personne dans la maison où logeait le jeune Aboud n'en avait eu connaissance. Or, effrayé sans doute, et sachant que grand connétable avait l'affaire en mains, le voleur est venu, ces jours derniers, jeter dans la cour de la maison où avait logé Aboud le coffre, avec la plus grande partie de son contenu.

Un citoyen de la ville avait eu un harnais de prix volé, le voleur, pour ne pas tomber entre les mains du grand connétable, a jeté ce harnais dans la rue, où l'a retrouvé son propriétaire.

M. Weillbrenner croit être sur la piste du voleur qui a enlevé chez Mme Vve N. Paulet une douzaine de sacs de farine et un baril de sucre. L'individu est surveillé et le lieu de sa retraite est connu.

Il est aussi connu, celui qui a enlevé une quantité considérable de viande d'un citoyen de la ville et qui l'a enfouie d'abord dans un banc de neige et est ensuite venu la chercher pour la cacher ailleurs. Ce maraudeur sera bientôt entre les mains de la justice avec ses complices.

En somme, les recherches de M. Weillbrenner promettent d'être bientôt couronnées d'un succès complet. La population est dans des trances continuelles et ne dort en paix que lorsqu'elle saura tous les verrous des malfaiteurs qui exercent leurs déprédations dans la localité.

La grippe

Cette maladie fait encore des victimes par le temps qui court et on ne peut trop se mettre en garde contre cette épidémie qui, si elle n'est arrêtée à temps peut avoir des conséquences fatales. Le meilleur remède est sans aucun doute le Vin au Crésote de J. B. Morin, qui est reconnu comme l'un des préparations les plus efficaces contre la toux, la bronchite, l'asthme, etc. N'attendez pas pour recourir. En vente chez J. B. Morin pharmacie St-Roch, vis-à-vis la Cassegration.



CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

L'HORAIRE D'HIVER

ALLANT AU SUD
Partira de Québec (Traverse) à 1.30 p.m.
Partira de Lévis, Q. C. R. à 2.00 p.m.
Partira de Québec par la Traverse à 5.00 p.m.
Partira de Lévis Q. C. R. à 7.00 p.m.
Partira de Québec par la Traverse à 7.30 p.m.
Partira de Lévis Q. C. R. à 8.15 p.m.

ALLANT AU NORD
Arr. Lévis, Q. C. R., 1.15 p.m.
Arr. Québec (Traverse), 3.00 p.m.
Arr. Lévis, Q. C. R., 6.45 p.m.
et Benue Jct.

Les trains circulent tous les jours, le dimanche excepté.
Raccordement à Harlaka Jc. du train Express avec l'Express local de l'Intercolonial de Québec.
L'Express liant Québec et le sud se rendra seulement qu'à Springfield le dimanche matin.
Churs Pullman attachés à l'Express de Québec à Springfield via Sherbrooke se rattachant à Sherbrooke avec les Pullman directement pour Boston. Churs dorciors de Québec sur l'Express de Québec à Boston.
Un officier de Douane se tient à Québec et Lévis pour inspecter et sceller le bagage des trains à tous les endroits des Etats-Unis.
P. S.—Le train d'accommodation liant Lévis à 7.00 P. M. se rendra seulement qu'à Benuec Jct. Samedi soir, continuant pour Sherbrooke Lundi matin.

Pour autres informations s'adresser aux agents de la compagnie et à M. H. M. Brockie, 21 rue St-Louis Québec.
BANK GRINDY, J. H. WALKER, Agent Général, Janvier 1897.

## LE PREMIER PONT

SUR LA RIVIERE ST-CHARLES

Du "Bulletin des Recherches Historiques":

Le premier pont jeté sur la rivière St-Charles pour relier Québec avec la rive nord, fut construit à la Pointe-aux-Lièvres, à l'endroit où, en 1759, les Français avaient un pont de bateaux permettant à l'armée de communiquer entre les deux rives, à peu près où se trouve aujourd'hui la fabrique des pelletteries de M. Paquet, en arrière de l'ancien Hôpital de Marine.

Ce pont fut inauguré le 19 septembre 1789, après avoir été béni par l'évêque catholique de Québec. Comme la journée était belle, une grande foule assistait à cette cérémonie. Presque toutes les personnes présentes passèrent et repassèrent sur ce nouveau pont, soit en calèche, soit à cheval, soit à pied. Après la cérémonie religieuse, les ouvriers qui l'avaient construit, se groupèrent vers le milieu du pont et le baptisèrent du nom de "Dorchester."

Les propriétaires du pont, à qui furent accordées les lettres patentes, étaient MM. John Coffin, William Lindsay, David Lynd, Peter Stuart, Chas. Stewart, James Johnston, Ralph Gray et John Purss. Ils étaient autorisés à prélever les péages suivants de ceux qui passeraient sur ce pont:

Voiture à un cheval et son cocher 6 pence.  
Voiture à deux chevaux et son cocher 6 pence.  
Cheval nu avec cocher, 2 pence.  
Personnes à pied, 1/2 pence.  
Bêtes à cornes, 2 pence.  
Veaux, moutons, cochons, à pied 1/2 pence.

D'après les lettres patentes, il était défendu à toute autre personne ou corporation d'ériger un autre pont ou d'y traverser de toute autre manière des personnes ou des animaux, sur un certain parcours de la rivière, s'étendant du moulin Grant (au Palais) à l'Hôpital-Général. Malgré cette précaution légale, on rapporte qu'un grand nombre d'habitants évitaient le pont en traversant le long du rivage à marée basse.

Une annonce fut publiée dans les journaux de l'époque, disant que les revenus de ce pont seraient vendus à l'enchère le 1er octobre 1789, au cabaret de Frank (Frank's Coffee House); mais nous n'avons pu nous assurer si la chose eut lieu telle que projetée.

Quelque temps après l'ouverture du pont, des correspondances parurent dans les journaux, où l'on se plaignait du tarif, que l'on prétendait être trop élevé et gêner les habitants dans leurs voyages à la ville. Dans ces plaintes, il était dit qu'auparavant les habitants pouvaient traverser cette rivière toute une année pour quelques mesures de blé données au "fermy-man": ce qui prouve qu'avant cette époque il n'y avait pas de pont sur la rivière St-Charles.

Ce pont, qui avait 600 pieds de longueur sur 27 de largeur, était entièrement bâti en bois, même les piles qui le supportaient. Son élévation était de quinze pieds au-dessus de l'eau à marée haute. La barrière se trouvait à l'extrémité nord. C'était alors le plus grand pont que l'on eût en Canada. Il fut démolé en 1822.

Pendant que nous y sommes, ajoutons quelques notes sur le second pont qui fut bâti sur la rivière St-Charles.

MM. John Anderson et Charles Smith ayant obtenu en 1819 de nouvelles lettres patentes pour construire un second pont, en commencèrent la construction, le 3 juillet 1820; mais cette fois au pied de la rue Du Pont qui portait alors le nom de Craig.

À l'inauguration, qui eut lieu le 14 août 1821, il y eut déploie de pavillons et de bannières. Plusieurs magistrats, ainsi qu'un grand nombre des principaux citoyens assistèrent à cette cérémonie, qui consista à lever et à abaisser la partie de ce pont destinée à livrer passage aux bateaux. Puis on ouvrit la barrière au public et les propriétaires Anderson et Smith offrirent une collation aux citoyens, sur le pont même, dans deux petites maisons mûtières, construites de chaque côté au centre du pont. Ces deux petites cambuses furent dans la suite louées pour y vendre du rhum. Quelle position critique pour ce pauvre Baptiste quand il se trouvait à passer ainsi entre deux feux.

La "Gazette de Québec" regrette que l'on n'ait pas fait ouvrir ce pont

sur le chenal principal de la rivière et regrette aussi qu'en construisant à cet endroit, l'on ait privé les habitants de St-Roch du meilleur endroit qu'ils eussent pour aller y puiser l'eau nécessaire à leur alimentation.

Sous le régime français, les Jésuites eurent seuls pendant longtemps, le privilège de traverser les gens sur la rivière St-Charles, dans toute l'étendue de leur seigneurie de Notre-Dame des Anges, qui comprenait alors toute la paroisse de St-Sauveur d'aujourd'hui et la plus grande partie de celle de St-Roch.

Le 27 juillet 1667, le gouverneur de Tracy signa l'ordonnance suivante, dont nous possédons l'original:

"Les pères Jésuites pourront mettre sur leur Seigneurie de la Rivière St-Charles, tel homme qu'il leur plaira pour passer et repasser tous ceux qui voudront traverser la dite Rivière et défenses sont faites à Renaud et tout autre de passer sans la permission des dits Pères n'y empêcher en quoy que ce soit celui que les dits Pères auront mis et les chemins nécessaires pour les passages seront libres de l'un et de l'autre côté de la Rivière."

Sur un plan de Québec, en 1690, à peu près sur le site où l'on construisit le premier pont en 1789, se trouve l'inscription suivante: "Le petit passage aux Pères Jésuites." On indique aussi sur le même plan un passage à gué, vers le Palais.

La rue Dorchester a pris son nom du premier pont et la rue Du Pont du second.

PHILEAS GAGNON

### HORRIBLE MASSACRE!

Savez-vous, belle dame au cœur si sensible, combien il faut tuer par an de petits oiseaux pour garnir de plumes les chapeaux féminins?

Pas moins de trois cents millions! Une maison de Londres importe à elle seule, bon an mal an, 400,000 colibris, 6,000 oiseaux de paradis et 500,000 ailes d'oiseaux divers.

Une autre maison londonienne a vendu l'année dernière, en quatre mois 800,000 oiseaux provenant des Indes et du Brésil.

Le congrès des ornithologues américains, qui vient de se tenir à New-York, proteste énergiquement contre cette tuerie en masse.

Vue de ce côté, la coquetterie est, en effet, bien laide chose.

### Asphixies

L'oxyde de carbone cause la mort de trois personnes

Madoc, Ont., 4 — L'oxyde de carbone a causé la mort de trois personnes la nuit dernière. Les victimes sont John Miligan, 21 ans; Les Miligan, 17 ans; et Ethel Baker, 12 ans. M. Miligan était le concierge de l'école-modèle de cette ville, et il avait l'habitude de prendre dans la fournaise de l'école du charbon allumé pour le transporter dans un vieux poêle placé dans son logement. La nuit dernière, par erreur, il a mis du charbon de bois dans ce poêle, et le gaz qui s'est dégagé de ce charbon a endormi pour toujours les trois personnes dont le nom est donné plus haut. Mme Miligan est encore sans connaissance, mais on espère pouvoir la sauver.

### CONSTRUCTION

M. D. Morgan, propriétaire de l'immeuble de l'ancien "Journal de Québec" se propose de le reconstruire à neuf, à quatre étages, avec façade moderne. L'intention est d'y installer de magnifiques bureaux, dont quelques-uns sont déjà retenus.

—Les héritiers de feu Hugh O'Donnell, en son vivant ingénieur de l'arctique, ont décidé de faire construire un immeuble à trois étages, façade en pierre divisé en quatre habitations, sur le lot vacant au commencement de la rue Couillard. Le coût probable est \$6,000.

—La Compagnie Richelieu et Ontario fait construire un grand ponton de 106 sur 55 conformé de manière à enclaver les deux ponts-levis de son embarcadère, rue Dalhousie. Il n'y aura plus d'espace vide entre le quai fixe et le pont. L'ouvrage a été exécuté sous la surveillance de M. F. H. Myrand, l'agent local de la compagnie.

### SI LE BABY FAIT SES DENTS

Ayez le soin d'avoir ce vieux remède si efficace, le sirop de Mme Winslow, pour les dents des enfants. Il adoucit les gencives, allège la douleur, guérit les coliques et c'est aussi le meilleur remède pour la diarrhée.

## L'enquête des pilotes

TEMOIGNAGE DE M. AUGER

Montréal, 5. — M. C. Auger, président des pilotes, a donné une réponse significative au capitaine Cliff, qui disait hier que les pilotes ne savaient pas parler anglais. Il a rendu son témoignage dans cette langue ce matin devant les commissaires du gouvernement et nous devons dire en toute sincérité qu'il l'a fait d'une façon parfaite.

Dans son témoignage, M. Auger a déclaré qu'une largeur de 400 à 500 pieds dans le chenal serait suffisante, dans les courbes cependant il devrait y avoir 200 pieds de plus. Au Cap Santé, la Barre Rodier et au ruisseau Mignon, le chenal devrait aussi être élargi. Il croit que 100 pieds de plus au Cap à la Roche, est absolument nécessaire, vu que les navires y passent à tous les stades de la marée. La même chose devrait être faite au Pouiller Grandmont, vis-à-vis Champlain. La traverse de Contrecoeur n'aurait pas trop de 100 pieds plus large. Le témoin suggère aussi l'élargissement du chenal Ste-Marie, vis-à-vis Verchères et de celui situé entre l'île Deslauriers et le cap St-Michel, en bas de l'église de la Pointe-aux-Trembles, dit M. Auger, il y a un courant se dirigeant vers le nord. Lorsqu'un navire passe à cet endroit, il éprouve de la difficulté. Je suggère donc que la pointe à cet endroit soit coupée sur une largeur d'environ cent pieds. Le chenal du Cap à la Roche, celui du cap Charles et du Cap l'Evrart, ainsi que les batteurs Perron, Belles Filles et la Pointe aux Trembles en haut devraient être les premiers à subir des améliorations.

En réponse à M. Allan, M. Auger déclare qu'il n'est pas absolument nécessaire que les navires puissent tourner dans le chenal, mais que pour la sûreté de la navigation, cela serait préférable.

M. Bouillé déclare qu'il est prêt à corroborer tout ce qui a été dit par M. Auger.

M. Meredith suggère alors qu'après la séance d'aujourd'hui la commission s'ajourne pour une dizaine de jours afin de permettre aux avocats des différentes parties de se consulter avec leurs clients.

Cette suggestion est accordée et l'on examine ensuite les intéressés dans le transport du charbon.

M. Abner Kingman, de la société Kingman, Brown & Co., est le premier témoin. Il dit qu'il est d'une grande importance que les navires faisant le commerce du charbon possèdent de bons pilotes. Ces vaisseaux sont plus sujets aux variations de la marée que les navires océaniques et l'inhabileté d'un pilote à se prévaloir des avantages de la marée peut être une source de pertes variant de \$2,000 à \$4,000. Pour ces raisons il proteste contre la proposition de placer les charbonniers sur le tour de rôle. Si ce projet est mis en vigueur, dit-il, cette classe de vaisseaux cessera complètement de se servir des pilotes.

En réponse à M. Tessier, il dit que sa branche de commerce est très satisfaite des pilotes avec qui elle a eu affaire. Il ajoute que la "Dominion Coal Co." a payé \$55,000 de pilotage l'an dernier, et qu'il serait injuste de l'obliger de prendre des pilotes qui ne possèderaient pas d'après elle des connaissances suffisantes.

M. D. A. T. Watts voulut parler sur la question de la grève des pilotes, mais le président lui fit remarquer que la commission n'était pas ici pour s'enquérir de cette grève.

Après ce témoignage, M. Tessier se mit en devoir de transquestionner M. Robertson, secrétaire de la commission du Havre, et M. Langelier fit la même chose pour MM. Kennedy, ingénieur du Havre, et Boucher, ingénieur des bouées. Ces messieurs corroborèrent leurs témoignages précédents.

La commission s'ajourne alors à une quinzaine de jours.

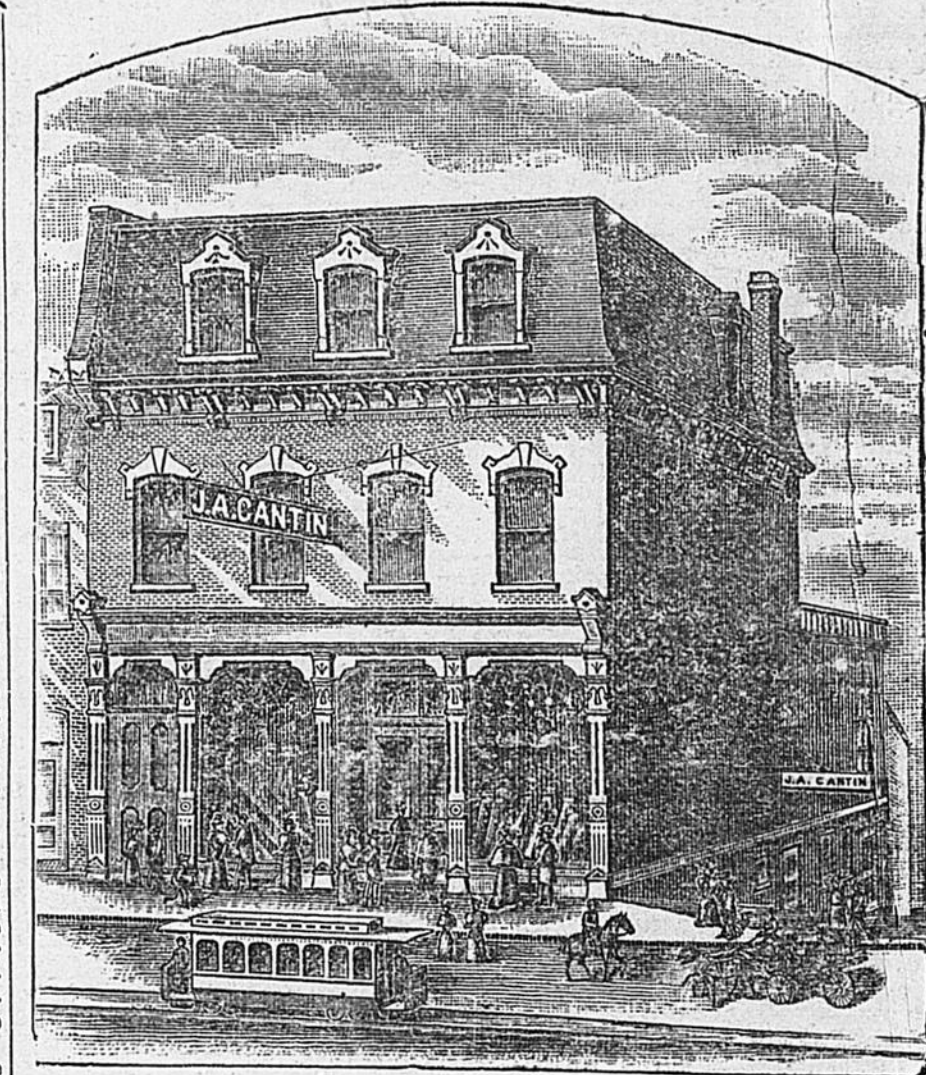
Les commissaires, l'hon. juge Laverne, le capt. Wakeham et M. Gourdeau, recevront aujourd'hui à dîner, au Windsor, M. Robert McKay, président de la commission du Havre, et les avocats des différentes parties à l'enquête. Ils repartiront ensuite pour Ottawa.

## L'électrique

La Compagnie Electrique Montmorency a décidé de barrer la rivière de ce nom à une certaine distance au-dessus de la cataracte, pour avoir un volume d'eau plus fort et constant en toute saison. Elle se débarrassera ainsi du "frasil," bizarre intermédiaire entre eau et glace, qui se forme sous certaines conditions atmosphériques, entre zéro et le 15 ou 20 degrés Fahrenheit et a plus l'une fois bloqué la circulation de l'eau dans la maîtrise.

## Un drame de la folie

Little Roch, Ark., 7.—Le nommé Autrey, un fermier des environs de cette ville, s'est mis en route dans la matinée avec sa femme et ses quatre enfants pour aller voir son père et sa mère, très âgés tous les deux, qui habitent près de Mulberry. Peu après son arrivée chez ses parents, Autrey a engagé avec eux une discussion sur des questions religieuses et il a bientôt été en proie à une vive surexcitation. Tout d'un coup, saisissant une barre de fer, il a tué son père, sa mère et son jeune fils, âgé de 10 ans; puis il a grièvement blessé sa femme et les trois autres enfants, dont deux sont dans un état désespéré. Malgré ses blessures, la femme Autrey, accompagnée de sa fille aînée, a pu se traîner jusqu'à une maison voisine, où elle a raconté ce qui venait de se passer. Quelques hommes sont accourus; ils ont trouvé Autrey en proie à un accès de folie furieuse, avec ses vêtements brûlant sur lui. Il a fallu engager une lutte acharnée avec le fou pour pouvoir s'en rendre maître et lui lier les bras et les jambes. Pendant toute la journée qui a suivi son crime il a tenu des propos incohérents, disant que des sorcières l'avaient poussé à faire ce qu'il avait fait.



## MACASIN

Le magasin le Meilleur Marché de la Ville

Venez voir les Corps et Caleçons tout laine à 39c et 49c.

Les Flanellettes grande largeur, valant 10c pour 6c.

Les Gants de Kid doublés pour hommes, valant 90c pour 49c.

Les Casques imitation de Creamer, valant \$1.75 pour 98c.

Collets, 4 doubles de toile, pour hommes, valant 15c, vendus à 3 pour 25c.

Beaux Draps pour Pardessus de Dames et Messieurs, depuis 78c la verge, grande largeur.

UN SEUL PRIX

J. A. CANTIN

PARLEMENT FEDERAL

Le debat sur l'adresse

ELOQUENT DISCOURS DE SIR CHS. TUPPER

Le chef de l'opposition se justifie

Sur l'affaire du Yukon

Les discours politiques de lord Aberdeen

Ottawa, 3.—Son Excellence le gouverneur-général, lord Aberdeen, a ouvert, cet après-midi, à trois heures, au milieu du cérémonial ordinaire, la 11ème session du 8ième parlement du Canada.

Aux sénateurs et députés réunis dans la salle du Sénat, Son Excellence a donné lecture du discours suivant :

DISCOURS DU TRONE

Honorables messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes, J'ai remarqué avec grand plaisir les progrès, remarquables au double point de vue de l'importance politique et de la prospérité commerciale, faits par le Canada, durant l'année qui vient de finir.

L'emprunt récemment effectué a démontré que le crédit du Canada n'a jamais été si considérable sur les marchés de l'Europe, et nous donne fortement raison d'espérer que le poids des taxes du peuple sera, dans un avenir rapproché, matériellement réduit en substituant un taux d'intérêt sur la dette publique actuelle.

NOTRE COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE

Je vous offre mes félicitations à l'occasion de l'accueil si cordial fait aux représentants du Canada aux fêtes du Jubilé, et aussi de la haute appréciation manifestée de toutes parts dans la mère-patrie, relativement à la ligne de conduite tenue par le Canada, en réduisant matériellement le taux des droits sur les marchandises importées du Royaume-Uni au Canada. En dénonçant les traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement Impérial a donné une preuve des plus satisfaisantes de son désir de faciliter nos efforts faits dans le but de promouvoir les relations commerciales les plus étendues entre le Canada et le reste de l'Empire et cette politique contribuera, je l'espère, matériellement au développement du commerce Impérial.

LES COMMUNICATIONS AU YUKON

La découverte extraordinaire des gisements aurifères récemment faite sur l'Yukon et ses tributaires, va probablement attirer de ce côté une immigration énorme, et a forcé le gouvernement de prendre promptement des mesures pour le maintien de la loi et de l'ordre dans ces lointaines et presque inaccessibles régions. Des mesures relatives à cet objet vous seront soumises.

Un contrat a été fait, sujet à votre approbation, pour la construction, le plus tôt possible, d'un système de communication par eau et voie ferrée, à travers le territoire canadien, avec le Klondyke et les territoires aurifères, ce qui, il y a lieu de l'espérer, assurera au Canada la plus grande partie du commerce lucratif de ce pays.

LA PROSPERITE DU CANADA

Les abondantes moissons, dont nous avons été favorisés par une bienfaisante Providence, ont grandement contribué à augmenter notre prospérité, et je suis heureux de noter que le commerce du Canada et plus spécialement le montant et la valeur de ses principaux articles d'exportation, ont fortement augmenté durant les dix-huit derniers mois, et il y a d'excellentes raisons de croire que le progrès se maintiendra, s'il n'augmente point, durant le reste de l'année courante.

LE SWEATING SYSTEM

Je constate avec plaisir que les contrats pour certaines entreprises, dernièrement adjugés par le gouvernement, contiennent des clauses de nature à empêcher le système de la persécution des ouvriers (sweating system).

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes publics pour le dernier exercice financier vous seront soumis. Les estimations budgétaires pour l'année prochaine seront aussi prochainement mises entre vos mains.

AUTRES MESURES

Honorables messieurs du Sénat, Honorables messieurs de la Chambre des Communes,

Des mesures concernant la mise à la retraite des employés, l'abrogation du présent acte du Cens électoral et un plébiscite sur la question de la prohibition seront aussi soumis à votre étude.

Je recommande ces mesures et autres, à votre sérieuse attention, en demandant à la Divine Providence de bénir les travaux que vous allez commencer.

Les députés étant de retour à la chambre des communes, sir Wilfrid a proposé de remettre à demain la prise en considération de l'adresse qui sera proposée par M. Bertram, le nouveau député de Toronto-Centre et secondé par M. Chs Gauvreau, député de Témiscouata.

Ottawa, 4.—Lorsque la séance s'est ouverte, cet après-midi, il y avait une assez bonne assistance de députés. Sir Charles Tupper était l'un des premiers rendus et il était évident par son attitude, que le vieux chef conservateur avait de quoi à dire et d'une façon énergique. Cela n'a pas manqué, comme vous le verrez par la suite du compte-rendu.

En réponse à l'hon. M. Foster, sir Wilfrid Laurier a dit que l'intention du gouvernement était de soumettre son projet de loi pour ratifier le contrat du Yukon, jeudi, et que les documents concernant cette affaire seront soumis pour cette date. On espère aussi que le vote sur l'adresse sera pris, mardi soir, au plus tard.

Sir CHARLES TUPPER attire ensuite l'attention de la chambre sur le fait que les mineurs entrant au Yukon, sont obligés d'acheter leurs provisions à Seattle, préférant payer les droits en revenant au Canada que de payer les six dollars par jour, chargés par le gouvernement américain pour une escorte pour traverser la passe-Chilkoot et il demande les documents au sujet de l'arrangement intervenu entre le gouvernement américain et le gouvernement canadien.

Sir WILFRID LAURIER admet l'importance de la question et promet que les documents seront produits le plus tôt possible.

L'ADRESSE

M. BERTRAM, le nouveau député de Toronto-Centre propose l'adresse en réponse au discours du trône. M. Bertram a déclaré qu'il n'approuvait pas tout ce que le gouvernement avait fait, mais il approuve sa politique fiscale. Il dit que le parti libéral n'a jamais demandé le libre échange parce que cela est impossible; tout ce que le parti libéral voulait c'était de revenir au tarif de revenu du gouvernement Mackenzie.

M. C. A. GAUVREAU, député de Témiscouata, approuve tout et en conclusion il demande aux canadiens d'oublier toutes les questions qui les ont divisés dans le passé.

SIR CHARLES TUPPER Sir CHARLES se lève aussitôt pour répondre.

Après les compliments d'usage au proposeur et au second de l'adresse, sir Charles a raillé le député de Toronto-Centre, qui a prétendu être le père du nouveau tarif.

Il est drôle, dit-il, de comparer les vœux exprimés par l'auteur du nouveau tarif avec les déclarations du ministre des finances allant à dire que ce n'était que le premier pas vers le libre-échange. Le pays serait heureux de savoir de M. Bertram si c'est réellement tous les changements que l'on doit apporter au tarif.

Je félicite le ministre des finances sur le résultat obtenu lors du dernier emprunt à Londres. Mais le gouvernement n'avait pas raison de dire dans le discours du trône que notre crédit n'a jamais été aussi bon sur le marché anglais. En effet, le crédit du Canada n'a jamais été aussi élevé que lorsque la dernière administration a laissé le pouvoir.

Parlant du jubilé de la Reine, il dit que le Premier-Ministre a passé son temps lorsqu'il est allé en Angleterre, à parler contre les véritables intérêts du Canada et sir Charles l'accuse d'avoir négligé ce qu'il devait à son pays et d'avoir abusé de l'honneur qui lui a été conféré en cette occasion au détriment du Canada.

Il critique ensuite au long la position prise par sir Wilfrid au sujet du tarif préférentiel. La politique préférentielle amenée devant la chambre à la dernière session est sans contredit la plus grande fraude qui se soit jamais commise et il critique sévèrement les déclarations faites par des

membres du cabinet en Angleterre.

On avait promis de grandes choses par le tarif préférentiel mais qu'est-ce qu'on a fait pour le pays. On a simplement réduit les importations de la Grande-Bretagne de \$3,567,000 et augmenté les importations des Etats-Unis de \$3,000,000. C'est de cette manière que le gouvernement entretient nos relations avec la mère-patrie.

Sir Charles a passé en revue les procédés que l'on a adoptés en rapport avec la dénonciation des traités d'Allemagne et de Belgique, et il cite à l'appui de ses dires les discours d'homme d'Etat anglais éminents.

Vient ensuite la question de la médaille Cobden, à laquelle le premier-ministre semble porter plus d'intérêt qu'au peuple du Canada. Sir Charles démontre, en citant les discours de sir Wilfrid, que si les doctrines émises par les libéraux doivent survivre, le premier-ministre sera obligé de retourner la médaille Cobden, qu'il a acceptée sous de faux prétextes.

Sir Charles accuse M. Laurier de ne jamais faire deux discours soutenant les mêmes principes.

Il demande à la Chambre de lui signaler un seul principe que le premier-ministre ait avancé sur une question publique qu'il n'a pas ensuite foulé aux pieds. C'est peut-être humiliant pour le Canada de voir son premier-ministre essayer de faire du "humbug" en Angleterre. Ce genre de politique a pu tromper les Anglais, mais devait nécessairement, à la fin résulter en une humiliation pour le Canada.

Il critique ensuite longuement la politique de sir Wilfrid Laurier en Angleterre et l'accuse d'avoir ignoré à dessein le rôle important, joué par les plus grands hommes du Canada dans l'histoire du pays, parce qu'ils avaient appartenu au parti conservateur.

Continuant, sir Charles a encore critiqué l'acte du gouverneur-général, qui a violé la constitution en faisant à Montréal un discours en faveur du gouvernement actuel.

Cette sortie de la part du chef conservateur a créé une tempête dans la Chambre, et on a voulu rappeler sir Charles à l'ordre en s'appuyant sur le fait qu'on ne devait pas parler du gouverneur-général d'une manière irrespectueuse.

L'orateur a décidé contre sir Charles, qui a refusé toutefois de se rétracter en prétendant qu'il n'avait fait qu'exprimer son opinion personnelle sur la conduite de Lord Aberdeen.

Après une longue énumération de faits de la part de sir Charles, qui était continuellement interrompu par le cri de "order," l'orateur de la chambre a permis à sir Charles de continuer.

Sir Charles parle ensuite de la question du Yukon. Il nie en premier lieu les rapports mensongers qu'on a fait circuler partout sur son compte, à savoir: qu'il aurait obtenu pour la compagnie un permis l'autorisant d'envoyer au Yukon 75,000 gallons de whisky. Cet avancé est absolument faux.

Quant au contrat, il dit qu'il ne veut pas le discuter au mérite avant que tous les documents soient produits devant la Chambre et avant qu'il ait entendu les déclarations des ministres à ce sujet.

Toutefois, une attaque libelleuse a été faite contre lui dans le "Toronto World," et c'est la plus lâche tentative que l'on pouvait faire contre un homme public.

La "Presse" de Montréal a aussi publié un article libelleux, et sir Charles a, en conséquence donné instruction à ses avocats d'exiger une rétractation et une apologie de la part de ces journaux, et, à défaut, de prendre des procédures contre eux.

Il explique ensuite quels étaient ses intérêts dans l'Ouest, et il dit que c'est lui qui a réussi à intéresser les capitalistes anglais au développement de ce pays. Il a visité la Colombie anglaise, et il a vu par lui-même les richesses de cette région, et il y a obtenu des informations précises sur le Yukon. D'après une enquête sérieuse, il en est venu à la conclusion que l'ouverture d'une route était d'une absolue nécessité, et il félicite le ministre de l'Intérieur d'être allé visiter lui-même la route par le défilé de Chilkoot dans le but d'obtenir des informations certaines au sujet de la meilleure route à choisir à l'avenir. Il a rencontré M. Sifton à Victoria, et il lui a dit qu'il croyait la route par le lac Teslin la meilleure et la plus avantageuse pour rendre plus faciles les communications par chemins de fer et par bateaux avec Dawson City. Il lui a dit que si le gouvernement formait le projet de construire une ligne de chemin de fer pour le Yukon, la chose serait bien vue. Mais ce chemin doit être sur le territoire canadien, et, sous ce rapport, c'est une question qui doit être mise au-dessus de toutes les considérations de partis, car il s'agit de savoir si ce seront les Canadiens ou les Américains qui contrôleront le commerce au Yukon.

Sir Charles nie avoir eu une entrevue avec M. Mann ou avec M. MacKenzie et quand ce contrat a été si-

gné, il ne le savait pas.

Il a rencontré M. Sifton à Ottawa et lui a demandé s'il y aurait un chemin de fait pour aller au Yukon, ce prius temps, et M. Sifton lui a répondu qu'il ne pouvait parler pour le présent, mais qu'il serait probablement en état de le dire dans quelques jours. Sir Charles dit qu'à ce moment il ignorait que le gouvernement était entré en négociations avec MM. McKenzie et Mann.

Sir WILFRID LAURIER commence par tourner en ridicule les prétentions de sir Charles Tupper que le pays tourne contre la politique du gouvernement. Il ne voit aucun signe de réaction dans Toronto-Centre où Témiscouata. Le premier-ministre déclare ensuite qu'il ne répondra pas au discours de sir Charles Tupper, qui n'est qu'un déluge de mots, et une exagération continuelle. Seulement, il ne peut s'empêcher de protester contre le langage du chef de l'opposition à l'adresse du gouverneur-général. Cette attaque qui pourrait être excusable dans la chaleur d'un débat, n'est pas justifiable dans une circonstance comme celle-ci. Cette attaque cependant fait plus de mal à celui qui l'a faite qu'à celui à qui elle est adressée. Sir Wilfrid Laurier se défend ensuite d'avoir trahi les intérêts du commerce préférentiel. Au contraire, en obtenant l'abrogation des traités belges et allemands il a fait le premier pas pour obtenir l'extension du commerce avec l'Angleterre et il n'a voulu pour preuve que le prospectus d'une compagnie minière dont sir Charles lui-même est l'un des directeurs, qui dit qu'en obtenant l'abrogation de ces traités, le gouvernement du Canada a fait le premier pas vers l'extension du commerce dans les limites de l'empire britannique. Le premier-ministre a terminé par une éloquente allusion aux fêtes du jubilé.

Immédiatement après, M. W. F. Maclean s'est levé pour répondre à sir Charles Tupper, au sujet des accusations qui ont paru dans le "Toronto World." Comme éditeur de ce journal, il désire déclarer qu'il a basé ses commentaires sur les entrevues de sir Charles, publiées dans le "Globe" et le "Mail" et que si sir Charles n'est pas content, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même. Il reproche à sir Charles d'avoir montré tant d'empressément à approuver ce contrat, étant ainsi le parti conservateur à la politique du gouvernement comme il l'avait fait l'année dernière, pour le chemin de fer du Crow's Nest Pass. M. Maclean conclut en citant un article du "Citizen" écrit, dit-il, par l'hon. Geo. Foster, condamnant ce projet du Yukon et l'action de sir Charles en l'approuvant.

L'hon. GEO. FOSTER accuse M. Maclean de manque de loyauté, en cherchant à découvrir l'auteur de cet article, mais il ne nie pas en être l'auteur. Puis il propose l'ajournement du débat et la séance est levée peu après minuit.

Monument Champlain

Nos lecteurs liront avec intérêt l'extrait suivant d'une lettre adressée de Paris à l'un des membres du comité du monument de Champlain.

20 janvier 1898.

... A mon départ de Québec, je vous avais promis d'aller visiter l'atelier de M. Chevère, le sculpteur parisien chargé d'exécuter la statue de Champlain et de vous donner quelques renseignements sur le mérite de son oeuvre. Je me garderai bien de prononcer un jugement qui n'aurait que la valeur d'une impression personnelle; mais je vous envoie celui que j'ai entendu émettre, dans l'atelier même, par un homme très compétent qui a fait une étude attentive de la statue. Le moment était propice; car le statuaire venait de mettre la dernière main à la maquette. Cette maquette est un coquet qui n'a pas moins de douze pieds de hauteur. J'ai eu le soin de me faire donner par écrit l'appréciation dont je viens de parler. La voici :

"La statue de Champlain qui doit être livrée au fondeur au commencement de février, a un grand caractère artistique. Champlain n'a pas l'aspect d'un conquérant; il salue cette terre du Canada, sur laquelle il met le pied pour la première fois, comme si elle lui appartenait déjà par droit de naissance; il paraît être chez lui. Pas de pose théâtrale, pas de geste à effet. Sur son visage aux traits accentués et énergiques, vient avant l'âge par la fatigue et les dangers apparait la satisfaction d'avoir travaillé à la gloire de son pays. En voyant cette statue, les artistes pourraient croire qu'il n'y a pas eu grand effort et que l'artiste le plus ordinaire en aurait fait autant. Ne croyez-vous pas, au contraire, que ce soit là une

preuve de la perfection de l'oeuvre? Mais il faut s'attendre à ce qu'elle soit discutée, critiquée, comme toute oeuvre de mérite, peut-être même à cause de sa grande simplicité et de sa sobriété des détails."

Je vous écris ceci à cent lieues de Paris, au château de la Bretesche, en Bretagne. Vous seriez peut-être surpris si je vous disais que ce pays a été le théâtre d'événements qui ont fait époque dans la vie du fondateur de Québec. Rien de plus authentique que cependant. Si vous prenez la peine de consulter les "oeuvres de Champlain", vous verrez à la première page de son "Voyage aux Indes Occidentales", que ce fut en Bretagne qu'il débuta dans la carrière d'aventures qui l'a rendu célèbre. Il y servit en qualité de maréchal des logis dans l'armée de Henri IV contre le duc de Mercoeur, un des principaux chefs de la ligue. Pendant que le duc faisait le siège du château de la Bretesche, Champlain dut prendre part aux actions qui se livrèrent pour la défense de la place. C'est durant ces campagnes qu'il attira l'attention de Henri IV par sa belle conduite et son gna sa faveur; et ce fut grâce à la protection de ce prince qu'il put accomplir les grandes choses qui l'ont immortalisé.

C'est de la Bretagne qu'il partit pour entreprendre cette longue suite de voyages, d'explorations, de découvertes, qui a eu pour résultat la fondation de Québec et l'établissement de la Nouvelle-France.

La Bretesche est l'un des plus anciens châteaux de la Bretagne, et l'un des plus beaux, paraît-il. Il a un grand air d'autrefois, avec ses nombreux pavillons flanqués de tourelles à toitures en échaudoir, avec ses grands massifs d'arbres et sa vaste pièce d'eau qui alimente les fossés du château et fait du site qu'il occupe, une espèce d'île où l'on communique par un pont lévis.

Le châtelain actuel, monsieur le comte de Montaigu, l'a restauré dans le meilleur goût. La forêt qui joint le parc est peuplée de gibier de différentes espèces, de faisans, de lapins, et surtout de chevreuils qui sont devenus si familiers qu'on les voit brouter dans les clairières autour du château. On conçoit ce que les promenades dans les allées du parc, ou la chasse dans la forêt et sur les pièces d'eau sillonnées par des bandes de canards, doivent avoir de charmes. L'hiver, exceptionnellement doux de cette année permet de se donner chaque jour ces jouissances.

Mais ceci n'est rien comparé au spectacle édifiant qu'offre la famille de Montaigu, l'une des plus religieuses, des plus franchement catholiques du pays. La messe est dite tous les matins dans la chapelle du château, où le comte et la comtesse donnent l'exemple de la piété. Chaque soir, après la veillée, tous, maîtres et domestiques, s'y rassemblent pour faire la prière devant le St-Sacrement. C'est le père du comte, monsieur le marquis de Montaigu, son vicillard de quatre-vingt-cinq ans, qui récite lui-même la prière. L'exemple de ce patriarche est admirable. Depuis cinquante ans il n'a pas quitté le château de la Bretesche, et depuis lors il a toujours été maire de la Commune. Le bien de tout genre qu'il a fait dans le pays, ne se compte plus. Il est vrai que nous sommes ici dans la catholique Bretagne; mais il n'est pas moins consolant de voir que dans la paroisse de Missillac, dont dépend la Bretesche, il n'y a pas douze personnes qui ne fassent pas leurs prières.

Je ne veux rien dire de l'esprit de charité de cette famille chrétienne, de sa générosité pour le soutien des oeuvres; il suffit de savoir qu'elle est en bénédiction dans toute la contrée. Je ne citerai qu'un de ses actes de bienfaisance: la plus grande partie de l'église paroissiale de Missillac et son superbe clocher, qui ont coûté deux cent mille francs sont un don du comte et de la comtesse de Montaigu.

Mgr Bonnefoy, évêque de la Rochelle, qui est ici en villégiature pour quelques jours, me disait à ce propos: "Ah! si toutes les familles nobles faisaient ainsi bien leur devoir et si les Montaigu, allaient comme eux vers le peuple, avec le même coeur, on verrait avant peu s'opérer une transformation dans toute la France."

INCENDIES

Le moulin à blé appartenant à MM. Shurlock et Nunn, de Contrecook, a été complètement détruit par le feu, lundi matin. Les articles manufacturés ont été sauvés. Ils avaient une assurance de \$2,000 sur le moulin et son contenu.

Le magasin de M. John O'Connor situé en face de l'hôtel Park House, à Margog, a été détruit avec le contenu par un incendie, mardi

## LE COUP DU YUKON

La propriété du peuple

LIVREE AUX FAVORIS

Les organes salariés du gouvernement Laurier sont dans la jubilation depuis huit jours. Voyez, disent-ils, ce que c'est que d'avoir à la tête du pays un gouvernement d'action ! Dans six semaines les mineurs auront un chemin de pied pour aller au Yukon, et l'autonome prochain, ils auront un chemin de fer. Et tout cela pour rien, sans qu'il en coûte un sou au pays ! Admirez le génie de M. Laurier ! Ses adversaires mêmes sont dans le ravissement. Sir Charles Tupper l'approuve. Voilà ce que le "Soleil" nous répétait hier encore.

Autant de blagues que de mots. D'abord sir Charles ne dit pas qu'il approuve le contrat passé à la cachette par nos ministres fédéraux. Il dit tout simplement que le gouvernement a bien fait de pourvoir à des communications permanentes avec le pays de l'or, et il ajoute que cela aurait dû être fait avant aujourd'hui. Sur ce point tout le monde est d'accord. Mais cela ne veut pas dire que sir Charles approuve les conditions du contrat. Cela ne veut pas dire que sir Charles approuve le bonus de trois millions d'acres de terre, le monopole de cinq ans en faveur de la compagnie et le tarif exceptionnel que cette compagnie aura le droit de percevoir pour le transport des passagers et des marchandises au Yukon.

Et c'est là le mauvais côté de la transaction.

Comme ! voici une compagnie qui, en retour d'un chemin de pied et de 150 milles de voies ferrées reçoit trois millions sept cent cinquante mille acres de terre et non pas de la terre ordinaire mais de la terre dont le gravier est de l'or pur ! Or savez-vous ce que cela représente ? Louées à des particuliers ou à des compagnies ordinaires, ces trois millions sept cent cinquante mille acres de terre rapporteraient soixante millions de dollars en location et certificats. De plus ces particuliers auraient à payer encore 10 p. c. sur tout l'or qu'ils retireraient de ces terres tandis que les favoris ministériels n'auront à payer que 1 p. c.

En d'autres termes, tout particulier qui veut trouver de l'or doit payer quinze piastres par année au gouvernement pour 250 pieds carrés de terre, plus dix piastres pour un certificat, plus dix piastres pour cent piastres d'or qu'il retire sur son lot.

Et la compagnie Mackenzie-Mann, elle, reçoit trois millions d'acres pour rien et elle n'a qu'à payer une piastre par cent piastres sur le revenu de son exploitation.

Mais, dira-t-on elle donne un chemin de fer en retour. Oui, un chemin de fer de cent cinquante mille, mais elle est bien payée pour cela puisque pendant cinq ans à venir aucune autre compagnie ne pourra lui faire concurrence et que de plus, elle chargera le prix qu'elle voudra pour transporter les hommes, le bagage et le fret. C'est-à-dire que pendant cinq ans à venir elle sera seule à transporter tout ce qui entrera au Yukon et pour cela elle se fera payer ce qu'elle voudra.

Voilà l'odieux du marché. Monopole par-dessus monopole. Monopole au transport, monopole du tarif, monopole de la vingt-troisième partie du territoire du Yukon.

Si la compagnie veut exploiter ces terres elle-même, c'est une perte immédiate de 9 pour cent sur le revenu d'exploitation pour le pays, et si elle préfère les mettre en vente les gros capitalistes seuls pourront y toucher.

C'est l'intérêt du peuple dans tout cela, pauvre peuple que les rouges traitent tant aux jours d'élections

pour le mieux exploiter ensuite. On dit que les chercheurs d'or entrèrent au Yukon par centaine de milles cet été. Trois millions sept cent mille acres de terre seront immédiatement fermés à leurs recherches.

Maintenant conceit-on qu'un gouvernement ait donné un semblable contrat sans demander de soumissions. Ah ! si c'étaient les conservateurs qui auraient fait ce coup, sir Richard Cartwright ne regarderait pas à s'exposer à une nouvelle attaque de rhumatisme pour les enterrer sous le mépris public, et M. Mulock aurait quelque loi à proposer pour empêcher la répétition d'un tel scandale. Le temps pressait dit-on. Que n'y a-t-on songé auparavant ? Les ministres ont passé l'été à se promener en Europe pendant que vingt-cinq à trente compagnies différentes demandaient des chartes pour construire des voies ferrées au Yukon. Que ne leur ont-ils demandé leurs conditions ?

Non, ils ont tout tramé dans l'ombre, dans le secret, avec leurs favoris certains que leur majorité en chambre approuverait tout ce qu'ils donneraient à leurs amis. Et puis les élections d'Ontario arrivaient. Il fallait des fonds pour faire la campagne de M. Hardy, et l'on a livré une partie de la richesse nationale, la propriété du peuple, pour lui escamoter encore une fois son suffrage.

Cela finira peut-être plus tôt qu'on ne le pense.

## L'épiscopat et le bill d'éducation

Le "Signal" publie, dans son dernier numéro, les lignes suivantes : "Les évêques de la province que l'on accusera certainement pas de manquer de vigilance et de laisser le parti libéral passer des lois contraires aux doctrines et aux intérêts de l'Eglise ont chacun reçu une copie du bill Robidoux, avant même, je crois, sa distribution à la députation de Québec, et ils ont été priés de faire connaître au cabinet provincial les objections qu'ils pouvaient trouver à la loi projetée au point de vue orthodoxe. Leur silence durant toute la discussion parlementaire et surtout après l'adoption du bill par l'Assemblée législative, indique bien clairement que M. Robidoux, en rédigeant sa loi avait, avec l'esprit catholique qui l'anime, tenu compte fidèlement et scrupuleusement des droits de l'Eglise en matière d'éducation."

Le "Signal" pêche-t-il ici par naïveté ou par perfidie ? Nous l'ignorons. Mais il devrait savoir que, durant la dernière session, M. Duplessis a fait l'interpellation suivante : "N'y a-t-il eu aucune correspondance au sujet du Bill (No. 3) intitulé : "Loi de l'instruction publique", entre aucun des archevêques ou évêques de la province de Québec et l'honorable Premier-Ministre, ou aucun autre membre du gouvernement ?"

A cela, l'honorable M. Marchand a répondu qu'il y avait eu une correspondance de ce genre. Croit-on que si cette correspondance eut été favorable au projet de loi, le gouvernement et ses amis ne nous l'auraient pas fait savoir ?

Le "Signal" fait mieux de ne pas insister sur cet argument.

Il est clair que, dans cette occasion, nos évêques ont fait, comme toujours, leur devoir.

Ils vont bien nos rouges ! Eux qui ont tant crié contre les gens qui se plaçaient, qui se mettaient à la crèche du gouvernement, ils sont à la crèche aujourd'hui, et ils se disputent avec un ardeur sans rivale le râtelier ministériel.

Il y a dix-huit mois qu'ils sont au pouvoir et ils ont déjà nommé :

Feu M. Bechar, au Sénat ;  
M. Devlin, agent d'immigration ;  
M. Fiset, au Sénat ;  
M. Jos. Lavergne, juge ;  
Sir O. Mowat, lieutenant-gouverneur ;

L'hon. F. Langellier, juge.  
M. F. X. Lemieux, juge.

Et cela, sans compter les aspirants : M. Choquette, le Dr Guay, M. Beansoleil, etc., etc.

A la crèche, M.M. les rouges, à la crèche !

## CORDELIA VIAU

Coupable

Le réquisitoire de M. Mackay

Le juge Taschereau fait le résumé du procès

St-Scholastique, 3.—La maladroite est sans contredit l'une des plus éloquentes qui aient jamais été prononcées devant une cour de justice en Canada.

M. J. D. Leduc mérite également des éloges.

Il était deux heures et demie, mardi après-midi, lorsque M. J. A. N. MacKay commença son adresse au jury

AU NOM DE LA COURONNE.

"Depuis 13 jours, dit-il, vous êtes retenus ici par votre serment. Comme on vous l'a dit, la cause que vous avez à juger, n'est pas une cause ordinaire. L'accusation qui pèse sur la tête de la prisonnière est d'une gravité énorme. De tout temps le meurtre a été considéré comme le plus grand des crimes. Lorsque Caïn tua son frère Abel, Dieu ne lui a pas fait seulement des reproches, mais il l'a maudit."

Après avoir fait quelques remarques de plus dans le même sens, M. MacKay dit : "Avant de m'avancer plus loin dans le sujet, permettez-moi de rendre justice aux savants avocats de la défense. Cordélia Viau est défendue par des avocats d'avenir, deux avocats distingués, Cordélia Viau a été défendue comme jamais accusée ne l'a été. La manière habile avec laquelle M. Poirier dans sa plaidoirie a cherché à jeter du doute dans votre esprit, et à émouvoir votre cœur en évoquant les grands principes de la charité et de la pitié, mérite des éloges, et ce ne est pas moi

QUI LES LUI REFUSERAI

"Mon savant ami, M. Poirier, a dit que la preuve de circonstance est dangereuse. Moi, je prétends avec les meilleurs auteurs que la preuve à vue et la preuve par oui-dire sont plus dangereuses que la preuve de circonstance."

"La vue peut tromper ; un accusateur peut mentir, mais l'enchaînement des faits doit conduire inévitablement à la découverte des coupables. Vous avez vu dans la chambre, les traces de sang sur le plancher, l'empreinte ensanglantée d'une main sur la muraille, et d'autres indices encore. Ce sont là des témoins que l'on ne transquiesse pas et que l'on ne peut contredire, ce sont des témoins qui ne peuvent mentir."

Après avoir démontré que

LA THEORIE DU SUICIDE

est inadmissible, le savant avocat énumère une à une les preuves présentées par la couronne, preuves qui n'ont pu être détruites par la défense. Enfin, après s'être contenté de rapporter les aveux faits par la prisonnière, à cinq personnes différentes, M. MacKay termine en faisant un appel à la justice et à l'équité des jurés, les invitant à rendre un verdict suivant la preuve et suivant leur conscience.

Le réquisitoire du savant avocat a duré deux heures et quart.

St-Scholastique, Q., 3.—La cour était tellement remplie, mardi, qu'il aurait été impossible de trouver une place pour une seule personne de plus.

CORDELIA VIAU EST MALADE

depuis mardi soir, et il lui sera impossible de se rendre en cour, ce matin. Le Dr Fortier, qui a été appelé auprès d'elle, mardi soir, dit qu'elle souffre de prostration nerveuse causée par les fortes émotions qui ont dû l'assailir durant ces derniers jours.

Il était dix heures et demie, mardi matin, lorsque le juge Taschereau monta sur le banc, et commença à faire un exposé de la cause au jury. Voici, à peu près textuellement, les paroles de l'honorable juge :

"Voici la quinzième journée que nous sommes retenus dans cette cause. Vous avez suivi les débats avec un intérêt consciencieux. Votre tâche est noble et pénible à la fois. C'est Dieu qui devrait juger les actes humains, mais il laisse aux hommes le soin de rendre justice temporaire, se réservant à lui le soin de rendre justice dans l'éternité."

"La tâche du juge est pénible, dans les causes civiles, et surtout dans les causes criminelles. Cependant le rôle du jury est encore plus important que celui du juge dans les causes criminelles. C'est au juge à guider vos délibérations. C'est à vous qu'il appartient de juger la cause. Le savant avocat de la défense a parlé du rôle du barreau, ses accents ont ému l'auditoire comme ils l'ont ému moi-même. Le rôle de l'avocat est noble, il est élevé. Tout criminel est défendu, et

plus la cause paraît difficile, plus elle paraît mauvaise, et plus le rôle de l'avocat est élevé. Tout criminel défendu, et plus la cause paraît difficile, plus elle paraît mauvaise, et plus le rôle de l'avocat est beau. Même le coupable a le droit d'être défendu.

"Au mois de novembre dernier, cette terrible affaire que l'on appelle le drame de St-Canut, suivant de près d'autres crimes semblables, jetait l'émoi dans la province de Québec. On a cru une épidémie de crimes. Non, messieurs, il n'y eut ni épidémie, ni vent de crimes. C'est une simple coïncidence. Le crime qui nous occupe est un crime épouvantable."

"Un jour du mois de novembre, on trouvait dans une jolie petite maison de St-Canut, un cadavre ensanglanté, ayant la gorge tranchée d'une oreille à l'autre. La chambre était entièrement maculée de sang. On crut d'abord à un suicide. Mais cette hypothèse fut bientôt abandonnée, et l'on ne tarda pas à se trouver en face d'un meurtre. Tout de suite l'opinion publique désigna comme les coupables la femme de la victime et son amant, Samuel Parslow. Cette accusation qui est maintenant devant nous a droit à notre protection, même si elle est coupable."

Ici, le savant juge cite les paroles de l'auteur français : "N'insultez jamais la femme qui tombe."

"Celle qui a subi son procès devant vous ne mérite peut-être pas vos sympathies, mais elle mérite notre pitié. Avant d'aller plus loin, je dois vous guider dans la voie que vous avez à suivre en vous citant la loi."

Il y a deux sortes d'homicides : l'homicide prémédité est celui que l'on a préparé longtemps à l'avance."

Le savant juge explique dans tous ses détails ce genre d'homicide et pour bien faire comprendre aux jurés les différents degrés de culpabilité, il continue :

"Comme vous l'a dit le savant avo- rre, elle ne se rencontre que dans les cas où il n'y a pas préméditation, ou un homme tue son semblable dans un moment de colère. Dans la cause qui nous occupe, il n'y a pas de preuve directe. La preuve sur laquelle on doit se baser le plus souvent résulte de faits distincts qui, groupés ensemble, forment une preuve irrésistible. La preuve de circonstance à mon point de vue, est la plus forte de toutes. Comme vous l'a dit encore, mardi, un avocat, une accusation peut mentir, mais les faits ne mentent pas. On vous a dit que des erreurs judiciaires avaient été commises, c'est vrai ; mais ces erreurs ont été commises principalement dans les pays où l'on n'emploie pas le système admirable que l'on emploie ici. Dans ces pays, en France particulièrement, on ne protège pas assez l'accusé. L'honorable juge cite comme exemple le drame historique du "Courrier de Lyon" que tous nos lecteurs connaissent. Il cite encore plusieurs exemples où des innocents ont été condamnés par une négligence coupable de ceux qui étaient chargés de rendre justice. Il y a encore la preuve d'aveux qui a été présentée par la couronne en cette cause et que j'ai trouvée trop grave pour la juger moi-même. Avant de considérer cette preuve, établissons s'il y a bien eu meurtre ou suicide dans la cause qui nous occupe."

St-Scholastique, 3.—Après avoir passé en revue les témoignages du Dr Migneault et des Drs Prévost et Lamarche, qui ont fait l'autopsie du cadavre, le savant juge en arrive à la conclusion, que

LA THEORIE DU SUICIDE EST INADMISSIBLE

Puisqu'il n'y a pas eu suicide, continua-t-il, puisque le malheureux Poirier a été assassiné, occupons-nous de la preuve de circonstance, qui nous conduira à la découverte des coupables. La couronne a réussi, ou à peu près, à prouver que des relations coupables, des relations adultères existaient entre Parslow et Mme Poirier. Son Honneur repassa assez rapidement les témoignages de M.M. Hall, père et fils ; du curé Pinault, de Mme Ladouceur, de Mlle Lizzie Parslow et de Prosper Lachapelle, tendant tous à prouver que Parslow et Cordélia Viau étaient amants.

Quelques lettres écrites par Poirier à sa femme, lettres que l'honorable juge lit aux jurés, prouvent que Poirier lui-même connaissait, dans les derniers temps, les relations de sa femme avec Parslow. "Il reste à parler des autres points de la cause, sur lesquels je passerai brièvement."

"J'arrive à parler des testaments, l'un fait par Poirier en faveur de sa femme, l'autre fait par Mme Poirier en faveur de son mari. Ces testaments par eux-mêmes n'offrent rien d'extraordinaire, il est naturel que deux époux fassent leur testament l'un en faveur de l'autre. Le point le plus important de la cause ce sont les assurances. Il est établi que Poirier était assuré dans la "Standard Life."

St-Scholastique, 3.—A 2 heures,

hier après-midi, le jury est entré en délibération.

La réquisition du juge a été excessivement forte contre l'accusée.

A 3.30 heures, le jury est revenu en cour et a rendu un verdict de culpabilité contre Cordélia Viau. Ce verdict quoiqu'attendu a créé une profonde sensation dans la nombreuse assistance.

## Une lettre du Klondike

Un Canadien du nom de Brousseau écrit une lettre encourageante

Montréal, 3.—M.M. Brousseau, Delisle et Gadoua, de Lowell, Mass., qui se sont joints à nos explorateurs Montréalais envoyés par la Canadian Yukon Company, ont trouvé un claim qui contient de l'or en grande quantité et qu'ils s'en sont assurés la propriété. On vient de recevoir de M. Brousseau une lettre datée de Fort Selkirk, le 20 décembre. Elle était moins longue que les précédentes, mais les nouvelles qu'elle contient sont de beaucoup les meilleures reçues jusqu'à date. Tous les membres de l'expédition sont en bonne santé et ont des provisions en quantité suffisante pour vivre sans privations jusqu'au printemps.

M. Delisle a trouvé de l'ouvrage à Dawson City où il s'était rendu avec M.M. Genest, McMullen et Hyde ; il y a gagné \$15 par jour comme tailleur en attendant qu'on soit prêt à travailler à l'exploitation du claim que le parti a découvert et retenu par voies légales.

Les autres membres de l'expédition, y compris M.M. Brousseau et Gadoua, devaient se mettre en route le 21 décembre de Fort Selkirk pour Dawson City. La distance parcourir est de 190 milles et chaque homme a environ 250 livres à porter, mais ils ont des traîneaux à bras pour ce transport. La nouvelle que M. Brousseau se serait gelé les jambes en route est contredite et semble de pure invention. M. Brousseau écrit lui-même qu'il ne s'est jamais mieux porté.

Mais le point le plus intéressant de l'épître de notre ami est celui qui réfère à la découverte de M. Hyde. Celui-ci était parti en avant avec M. Delisle et deux autres pour Dawson City où ils devaient voir à l'approvisionnement du parti. Il paraîtrait qu'en prospectant sur une montagne aux alentours, M. Hyde a découvert de beaux échantillons de quartz et de l'or en cailloux. Il s'est empressé de se rendre au bureau des claims où il a obtenu une reconnaissance des droits de sa compagnie sur ce terrain qu'on dit très riche.

On peut juger de la joie de ses compagnons quand il revint à Fort Selkirk leur apprendre la bonne nouvelle. On décida que M. Hyde partirait aussitôt pour revenir au Canada afin de vendre le stock de la compagnie pour exploiter la mine.

M. Hyde est parti et, à Skaguay, il a mis à la poste la lettre de M. Brousseau. Il est en route pour Montréal, où il arrivera probablement cette semaine. Ce M. Hyde est le même qui s'était rendu en avant des autres avec M. Brousseau, au Lac Bennett, pour construire les bateaux dont on s'est servi pour traverser le lac.

## A St-Leonard de Port Maurice

Une mort arrivée dans des circonstances étranges, a causé une certaine sensation dans la paroisse de St Léonard Port Maurice et dans les localités environnantes.

Une jeune femme nommée Marie Anna Turcot, épouse d'un nommé Sanscartier, hôtelier, mourut mercredi dernier, et le médecin qui la traitait permit de l'inhumer, par un certificat attestant que la mort était due à une inflammation d'intestins et à l'épilepsie.

Samedi, le coroner McMahon, reçut de deux paroisses différentes des avis lui annonçant qu'il était bruit que Mme Sanscartier était morte à la suite de coups à la tête qu'elle aurait reçus de son mari. Le coroner a résolu d'éclaircir ces soupçons, pour les dissiper, s'ils étaient injustes, ou faire punir le coupable, s'ils étaient fondés, et il a immédiatement fait transporter à la morgue le cadavre, qui était alors rendu au cimetière.

L'officier du coroner, M. Lacroix, est allé à St Léonard de Port Maurice s'enquérir des faits, pendant que le docteur Wyatt Johnston faisait l'autopsie.

Le coroner a tenu une enquête hier matin et le médecin expert a présenté aux jurés un rapport dont la conclusion excluait complètement la possibilité que les coups reçus comme l'attestaient les contusions constatées à l'autopsie, eussent contribué à causer la mort.

Dans ces circonstances, les jurés ont rendu un verdict de "mort naturelle."

LA SANTÉ PARFAITE EST OBTENUE EN FAISANT USAGE DES

# Les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles

EN SUIVANT FIDÈLEMENT LE TRAITEMENT

LES CONSOMPTIFS OBTIENNENT DE L'EMBOÎNPOINT.

LES DYSPEPTIQUES UNE BONNE DIGESTION.

LES ANÉMIQUES DES COULEURS AUX JOUES.

ET LES PERSONNES FAIBLES DEVIENNENT FORTES,

## VOUS FAUT-IL UN TONIQUE ?

Un rien vous fatigue-t-il? la force et l'appétit font-ils défaut? avez-vous mal dans le dos? le travail vous répugne-t-il? Etes-vous nerveux et sujet aux maux de tête? Dans ces cas il vous faut un tonique.

Les Pilules Roses du Dr. Williams pour les Personnes Pâles—le meilleur tonique du monde—ne peuvent faire de mal aux plus délicats.

Elles donnent des forces.

### Douleurs du Rhumatisme

Du Banner, de Chatham :

Tous ceux qui demeurent dans le village de Wheatley et ses environs connaissent M. Peter Sippe, qui habite cet endroit depuis au-delà de vingt ans, et qui durant cet espace de temps, à venir jusqu'à la semaine dernière, a constamment souffert de rhumatisme aigu, compliqué d'autres maladies, à tel point qu'il était devenu presque un fantôme. A l'âge de vingt ans, il entra dans le 25<sup>me</sup> Régiment de Volontaires de New-York, et après avoir passé trois ans dans ce corps, il fit partie du Régiment de Cavalerie de New-York, avec lequel il fit la campagne de la guerre de sécession. Il prit part aux combats historiques de Bull's Run, Fredericksburg, Culpeper, etc., et un jour il fit une course à cheval de quatre-vingts milles, d'un seul trait, à travers les lignes ennemies, étant porteur d'un message. Une autre fois, il resta à cheval pendant quatre jours et cinq nuits, et il n'y a rien d'étonnant que de telles fatigues l'aient lassé, comme elles en ont lassé des milliers d'autres, avec une constitution délabrée. Pendant qu'il était dans l'armée, la chétive nourriture et l'eau encore plus mauvaise, lui firent contracter une diarrhée qui devint chronique. Ceci naturellement l'affaiblit beaucoup et il devint facilement victime des douleurs et des terreurs du rhumatisme.



Voici ce qu'il a raconté à un correspondant du Banner : "Je ne m'attendais jamais à éprouver du mieux en ce moment, vu que j'avais essayé des centaines de remèdes qui ne me soulagèrent aucunement. Il m'arrivait pendant des semaines entières de ne pouvoir me coucher ni dormir et de prendre à peine quelque nourriture. Non seulement j'étais troublé du rhumatisme, mais j'étais aussi parfois sujet à des syncopes, et d'autres fois tout paraissait noir à ma vue. J'avais souvent mal au cœur, et alors tous mes mets me semblaient nauséabonds. Mes rognons me faisaient aussi beaucoup souffrir, et mon système nerveux paraissait complètement ébranlé. Le langage peut à peine exprimer tout ce que j'eus à souffrir durant ces longues années pleines d'ennuis. Il y a environ un an, on me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et ce fut pour moi un grand jour que celui où je commençai à en faire usage. Après en avoir pris quelques boîtes, mes douleurs diminuèrent et je ressentis un mieux sensible. Plus tard, grâce à l'usage de ces pilules, l'appétit et le sommeil revinrent et je me sentis aussi capable de travailler qu'il y a vingt ans. Aujourd'hui je me sens bien et fort, et si cette déclaration tombe sous les yeux de quelques-uns de mes vieux compagnons, et s'ils souffrent, je les engage à essayer les Pilules Roses du Dr Williams."

### Maux de tête et Etourdissement

Mme O. C. Bailey, de Martinville, Qué., dit : "Après plusieurs années de souffrances continuelles, on me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et j'ai raison de bénir le jour où j'ai commençé à m'en servir. Auant de commencer mon traitement aux Pilules Roses du Dr Williams, j'avais été sous les soins des médecins, et j'avais essayé d'autres remèdes, sans d'autres résultats qu'un soulagement temporaire."

J'ai souffert de violents maux de tête, d'étourdissements, de perte d'appétit, de palpitation de cœur. J'étais si faible qu'il m'arrivait fréquemment de ne pouvoir marcher, et tout mon système nerveux paraissait être dans un état de complète prostration. Quand je commençai à prendre les Pilules Roses du Dr Williams, je me demandais s'il y avait des remèdes assez efficaces pour me ramener à la santé, mais je consentis à les essayer.

Après en avoir pris plusieurs boîtes, je m'aperçus que je dormais mieux et que mes troubles nerveux diminuaient d'intensité. Il y avait environ quatre ans que j'étais malade et je ne croyais pas facilement à une guérison, d'autant plus que les traitements médicaux avaient complètement échoué, mais après en avoir pris douze boîtes, j'eus le plaisir de me voir renaître à la santé. Je pense que les personnes qui se servent des Pilules Roses du Dr Williams devraient suivre scrupuleusement les directions, et ne pas toujours s'attendre qu'elles seront guéries avec une ou deux boîtes. Si j'avais agi d'une façon aussi déraisonnable, je ne jouirais pas aujourd'hui de la bonne santé que je possède, et j'espère que ce que je viens de dire sera un baume consolateur pour les pauvres malades découragés."

### PARALYSIE.

Avez-vous les mains tremblantes? Etes-vous sujet à des agitations involontaires? Avez-vous perdu le plein usage de vos mains? Chanceliez-vous ou titubiez-vous en marchant? Avez-vous le visage distors? Tout un côté du corps est-il affecté? Ces symptômes indiquent un commencement de paralysie. Des douleurs inexprimables, une impotence complète et la mort viendront à la suite, si vous ne prenez garde. Les Pilules Roses du Dr. Williams vous guériront.

### Faiblesse de la Femme Guérie

M. John Decaire, Sahanaftien Ont., écrit ce qui suit : "Je prends la liberté de vous écrire quelques mots en faveur de vos Pilules Roses du Dr Williams. Ma femme souffrit beaucoup, pendant quelque temps de maladie particulière aux femmes. Elle était très faible, souffrait d'étourdissements et de mal de tête et elle avait le teint jaunâtre. Elle ne pouvait rien faire, et ses amis avaient presque perdu tout espoir de lui voir recouvrer la santé. On lui conseilla d'essayer votre précieux remède et je décidai, pour en faire l'essai d'en acheter deux boîtes. Dans l'espace d'une semaine son appétit s'améliora et elle commença à espérer. Elle continua à en prendre et comme résultat elle recouvra la santé et l'activité. Nous conseillons fortement aux femmes souffrant comme elle a souffert de faire usage des Pilules Roses du Dr Williams."

### SOUFFREZ-VOUS de L'INDIGESTION ?

Avez-vous une douleur dans l'estomac? Tension ou dilatation après les repas? Vents sur l'estomac? Hoquet et eructation? Mal de cœur, bile, dégoût pour les aliments? Langue jaunâtre, mauvais teint, mauvais goût dans la bouche? Ces symptômes viennent de l'indigestion et de la dyspepsie, et les Pilules Roses du Dr. Williams peuvent les guérir.

### Traitement inutile à l'Hôpital

Les Pilules Roses du Dr Williams ont fait alléger les souffrances que tous les remèdes découverts jusqu'ici. Elles ont opéré des guérisons dans les centaines de cas déclarés incurables par les médecins, et elles ont apporté le bonheur dans des centaines de familles par toute la Puissance. Parmi ceux qui parlent en termes élogieux de ce merveilleux remède se trouve M. Lemuel McCready, de



Shannon, N.B. Il dit : Il y a un an je fus atteint d'une douleur à une hanche qui, graduellement, s'étendit au genou où elle s'arrêta. D'abord, je crus que c'était une attaque de rhumatisme, et je me soignai avec les remèdes dont on se sert pour cette maladie, mais j'en recus aucun bien. Le genou enfla et je commençai à endurer de cuisantes douleurs. Je devins d'une maigreur affreuse et je ne valais pas mieux qu'un estropié. Je consultai alors un médecin, mais ses avis ne produisirent aucun bon résultat. Je me rendis, après cela, dans un hôpital de Saint-Jean. Le médecin de l'institution qui me visita, me dit que je souffrais de la consommation du sang, et qu'il serait nécessaire de m'amputer la jambe. Complètement découragé, je retournai chez moi. Là, ma mère m'engagea à faire l'essai des Pilules Roses du Dr Williams. Après en avoir pris deux ou trois boîtes, je constatai une grande diminution de la douleur, et après en avoir pris sept boîtes, le membre malade reprit son état normal, et la douleur disparut entièrement. Je repris beaucoup d'embonpoint et je suis aussi bien que je ne l'ai jamais été de ma vie. Je suis fort reconnaissant, car je crois que les Pilules Roses du Dr Williams m'ont épargné une vie de souffrances."

Ce sont des guérisons merveilleuses comme celle de M. McCready, qui ont valu aux Pilules Roses du Dr Williams leur grande renommée et les ont rendu le remède favori dans des milliers de familles sur le globe.

### L'Anémie guérie

Du "Sun," d'Orangeville, Ont. :

Il y a quelques mois, Maggie Sweeney, âgée de 15 ans, fille de M. et de Mme J. Sweeney, de la rue John, en cette ville, tomba malade. Elle était aussi pâle que la craie, elle n'avait pas d'appétit et ses membres commencent à enfler. Elle affaiblissait de jour en jour mais elle continuait toujours à aller à l'école; sa maîtresse voyant qu'elle était malade, lui conseilla de rester chez elle jusqu'à ce qu'elle fût rétablie. La maîtresse, qui connaissait l'efficacité des Pilules Roses du Dr Williams, lui conseilla d'en prendre. Elle suivit son conseil et Mme Sweeney a dit à notre reporter que sa fille a pris du mieux aussitôt après avoir commencé à faire usage de ces pilules. Son appétit devint meilleur, l'éclat de la santé reparut sur ses joues et les violents maux de tête qui l'avaient rendue si misérable disparurent et elle est maintenant en meilleure santé qu'elle l'a été depuis des mois.

Il est évident que cette jeune fille souffrait du manque de sang, comme tant d'autres jeunes filles, qui se trouvent à cette époque critique de la vie et il n'y a aucun doute qu'il n'y a pas de meilleur remède que les Pilules Roses du Dr Williams dans de tels cas. Elles enrichissent le sang, stimulent les nerfs et reconstituent tout le système et les mères agiront avec prudence si elles insistent pour faire prendre de temps en temps ces pilules à leurs filles.

Nous savons par expérience que les Pilules du Dr Williams ont fait beaucoup de bien à Orangeville et les environs et notre reporter rencontre presque chaque jour quelqu'un qui a un mot à dire en faveur de ce remède merveilleux.

### Dyspepsie Guérie

Mlle Lila Laughlin, une jeune fille qui enseigne dans l'école publique de Fort Stewart, dit : "Il y a quelques mois, je souffrais d'une forte attaque de dyspepsie. Je me procurai chez un médecin des remèdes qui parurent me faire du bien pendant un certain temps, mais après cela ils cessèrent de produire leur effet et je devins plus malade. J'avais une douleur terrible dans l'estomac qui me faisait beaucoup souffrir. Vinrent ensuite des vomissements qui finirent par me rendre si faible que je pouvais à peine me tenir debout, et ma vie paraissait parfois s'en aller. J'étais dans cet état quand une amie me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et j'en achetai six boîtes. Avant de les finir toutes, ma santé était complètement revenue, et je puis les recommander à celles qui souffrent d'une maladie analogue à la mienne."

### ANEMIE,

#### Ou Pauvreté Du Sang.

Maladie qui s'attaque surtout aux jeunes filles entre l'âge de 13 et 20 ans. Symptômes :— Teint pâle, terne et couleur de cire; maux de tête, répugnance pour tout exercice, perte d'appétit, palpitations du cœur, étourdissements, quelquefois des évanouissements, absence complète d'ambition, courte haleine. L'Anémie conduit à la consommation. Arrêtez-la à temps en prenant des Pilules Roses du Dr. Williams—qui guérissent toujours cette grave maladie.

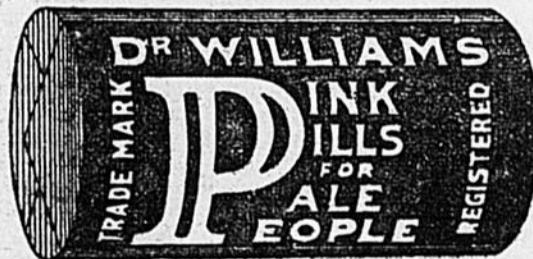
## IL EST PROUVÉ QUE LES Pilules Roses DU Dr Williams GUERISSENT

Anémie, Chlorose ou Maladie Verte, Vertige, Palpitation du Cœur, Mal de Tête Nerveux, Perte d'Appétit, Indigestion et Dyspepsie, Les suites de la Grippe, Eruptions et Boutons, Teint Pâle et Jaunâtre, Enflures aux Mains et aux Pieds, Débilité Générale, Insomnie ou Perte de sommeil, Maladies de l'Épine Dorsale, Paralysie Partielle, Ataxie Locomotrice,

Rhumatisme chronique ou aigu Sciatique, Neuralgie, Érysipèle Chronique, Maladie des Rognons, Attaques Nerveuses, Danse de St-Guy, Consomption des Intestins et des Poumons, Scrofule, Toutes les maladies des Femmes, Périodes Tardives ou Irrégulières, Suppression de la Menstruation, Perte des Forces Vitales, Perte de Mémoire,

Mais il faut que vous obteniez les véritables

Toujours mises dans un paquet comme la vignette



L'enveloppe imprimée en encre rouge sur papier blanc

Si votre fournisseur ne les a pas elles vous seront envoyées franc de port à raison de 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50, en vous adressant à la Dr Williams' Médecine Co., Brockwill, Ont.

(Suite de la deuxième page)

ou le châtiement qu'avait mérité la faute de l'aïeul. La grand-mère de l'accusé est morte folle. Tous les médecins s'accordent à dire que les épileptiques doivent rechercher l'origine de leur maladie chez leurs ancêtres.

La grand-mère est morte à l'asile à la suite d'un travail pénible; le petit-fils commet son crime à la suite de marches extraordinaires qui l'épuisent, de courses qui l'éreintent et Tom arrive chez lui où il ne peut satisfaire sa faim. On ne mangeait que de la galette chez les Nulty. On couchait sur des grabats!

Il y a deux années, Tom d'sait à son meilleur ami qu'il se sentait malade, que la tête lui ouvrait en deux, qu'il se sentait autrement que d'habitude.

La préméditation du crime remonterait-elle à deux années?

Maintenant, Messieurs, reste à prouver l'inconscience au moment de l'acte criminel commis. Le docteur Lamoureux admet que le fou conserve la mémoire au moment de l'accomplissement d'un acte quelconque, et plus loin il admet que l'épileptique qui a une attaque est un fou et les cas que rapportent des médecins dont l'autorité ne peut pas être révoquée en doute prouvent suffisamment que l'épileptique peut avoir la mémoire du crime qu'il a commis.

La plaidoirie de l'avocat de la défense a duré 4 heures.

A 3.30 heures, le substitut du procureur-général.

M. F. O. DUGAS

se lève à son tour pour sa plaidoirie.

Avant de rappeler aux jurés les faits de cette cause, M. Dugas désire soumettre au tribunal les questions de droit qui régissent cette cause, s'appuyant sur l'article 11 du code criminel, qui dit en substance: "Que toute personne sous le coup d'une accusation pour meurtre et qui veut se disculper de la gravité de son acte en plaçant folie au moment de son crime, doit prouver hors de tout doute qu'au moment où il a commis son crime il n'était pas dans un état suffisant d'intelligence pour savoir discerner le bien du mal."

Après avoir cité plusieurs auteurs sur cette question de droit, M. Dugas commence sa plaidoirie.

"La cause qui tire maintenant à sa fin, dit-il, mérite très certainement toute votre attention. Vous avez suivi d'un manière qui vous fait honneur les différentes phases de ce procès qui restera à jamais célèbre dans les annales criminelles. Je suis assuré, connaissant votre intelligence, que vous êtes en état de rendre un verdict qui sera conforme aux saines dictées de votre conscience. Verdict que la société attend de vous en ce moment."

Le crime dont l'accusé s'est rendu coupable le 4 novembre dernier est le plus monstrueux, le plus abominable que l'humanité humaine peut imaginer. Absorbant du droit brutal du plus fort sur le plus faible, s'écartant du droit sentier. Tom Nulty, le 4 novembre dernier, alors que ses soeurs et son petit frère étaient sous sa sauvegarde profitant du moment où son père et sa mère sont absents du toit domestique, entrant furtivement comme un voleur, s'élançant avec une hache sur de jeunes êtres sans défense et les immole à son courroux. Les lois de tous les temps ont flétri de la manière la plus ignominieuse le crime d'homocide. Ces lois ont été calculées sur celles que Dieu lui-même dicta un jour à Moïse sur le Mont Sinai, et par lesquelles le Seigneur disait dans son Décalogue.

"Tu ne tueras point."

Le savant avocat fait alors un résumé des témoignages qui ont été rendus dans cette cause. Il fait le résumé de la preuve de la couronne et de la défense, preuve que nous avons relatée jour par jour. M. Dugas, vers 6 heures, paraît épuisé et demande l'ajournement de la cour.

SEANCE DE VENDREDI MATIN

Une foule considérable se pressait dans les salles du palais de justice, hier matin, pour entendre la voix éloquent et persuasive de M. l'avocat de la couronne qui demandait aux jurés un verdict de culpabilité contre le prisonnier.

M. Dugas reprend à 10 heures sa plaidoirie au point où il l'avait laissée jeudi soir. Il rappelle le témoignage du curé Baillargé pour la défense, témoignage qui a une force énorme aux yeux de la couronne. Il nous montre le curé Baillargé vivement indigné, qui, dans ses correspondances rendues publiques par les journaux, flétrit la conduite ignoble du fratricide, et dit d'une manière irréfutable que Tom est parfaitement responsable du crime dont il s'est rendu coupable. "Si le curé Baillargé a modifié ses opinions, et si je ne lui en fais aucun reproche, dit-il, c'est qu'il a compris que le rôle du prêtre n'est pas celui de l'accusateur; que le rôle du prêtre est celui d'essayer de tom-

pérer les rigueurs de la justice que de poursuivre le criminel. Mais qu'importe que M. Baillargé, d'acharné qu'il était d'abord contre l'accusé, ait tout à coup fait volte-face et se soit constitué le zélé défenseur du fratricide Nulty? Ses écrits restent, et l'espèce d'enquête qu'il a publiée dans les journaux prouve la parfaite responsabilité du prisonnier et fait retomber sur la tête de l'accusé l'entière responsabilité de son crime."

LE MOTIF DU CRIME

qui est le mariage. Tom, pris d'une passion ardente, veut prendre femme. Le lundi précédent le meurtre il a une conversation intime avec sa mère et il lui fait part de ses intentions matrimoniales. Et Mme Nulty, en apprenant ce désir soudain de son fils, de s'écrier:

"Il n'y a pas de place dans cette maison pour une femme; il y a déjà trop d'enfants ici!" Tom dit alors: "Eh bien! je vais me marier pareil." Je suis sûr que Maggie, Mme Poudrier, me gardera avec ma femme." La veille du meurtre il s'en va en effet voir sa soeur Mme Poudrier, et lui demande si elle le garderait tous les deux s'il se mariait. Mme Poudrier lui répond: "J'ai déjà assez de colliers sans m'en mettre encore un dans le cou." En entendant cette réponse, Tom songe de suite à se débarrasser de ses soeurs et de son frère, et à faire de la place dans la maison pour y amener l'objet de ses folles amours. M. Dugas décrit la scène horrible du carnage du jeudi 4 novembre; il rappelle les aveux de l'accusé, aveux faits à M. Renaud, au grand connétable et à un grand nombre de témoins. Cette confession de Tom nous montre qu'il a gardé un souvenir bien exact de son crime.

"Après avoir assouvi sa soif de sang, continue l'orateur, cette brute, lâche après le crime, l'âme bourrelée de remords, veut se suicider sur les cadavres de ses soeurs, suivant sa déclaration. Mais il se rebiffe, la vie lui sourit encore. Il a maintenant le champ libre, la maison est déserte. Son crime restera peut-être impuni, et Rose Lésprance est là qui l'attend."

Cette pensée le reconforte. Il fuit à travers les bois comme autrefois Cain après son crime. Il a soin de se laver les mains, de se composer un maintien et le soir, sur les 5 heures, Tom est aux côtés de Rose Lésprance, lui faisant la cour. Le meurtrier se fait un amant doucereux. Le hasard vient à l'aide de Tom: il rôdait depuis quelque temps dans les parages de Rawdon un "tramp" du nom de Murphy.

Les soupçons, tout de suite, planent sur ce dernier, on l'arrête et Tom, afin de détourner l'oeil vigilant de la justice, s'empresse de répandre la nouvelle que Murphy est arrêté, qu'il doit être le meurtrier. Est-ce l'oeuvre d'un fou, d'un épileptique?

En finissant, M. Dugas fait un appel chaleureux à l'esprit de justice des jurés: "Ils représentent la société qui demande à grands cris que le sang du coupable soit répandu. Et ce n'est que juste, puisque lui, n'a pas craint de répandre le sang innocent. Dieu, dans l'Evangile, nous dit: "Celui qui se servira de l'épée, périra par l'épée." Celui qui se sert de la hache pour immoler quatre victimes, mérite bien d'être pendu."

"Ne vous laissez point attendrir par les larmes de la mère par les supplications du père, frappez sans pitié celui qui a osé lever une main homicide sur ses soeurs, sur son frère, du même sang que lui. Appelez à vous l'ange tueur de la justice pour qu'il daigne faire arriver un rayon de son soleil vous montrant la route que vous devez suivre en cette circonstance. Depuis quelque temps un vent de révolte un vent d'insubordination à nos lois souffle par toute notre province naguère si paisible. L'heure est arrivée de mettre un frein à ces passions qui ne font autour de nous qu'hécatombes humaines. Si ce crime reste impuni qu'arrivera-t-il de nous tous? Ne craignez point de voir s'élever sans cette cour les sombres bras de l'échafaud. Par votre verdict que vous rendrez tout à l'heure, j'ai le ferme espoir que vous rendrez justice à votre pays en faisant monter sur la potence le vil assassin qui est là devant vous, et quand son corps se balancera dans les airs, vous pourrez vous dire avec satisfaction: "Nous avons purgé la terre d'un monstre sans pareil."

Oe sera un exemple où la jeunesse de l'avenir viendra s'instruire. Elle saura comment est flétri et condamné celui qui attente à la vie de son semblable.

M. Dugas reprend son siège à midi et demi, au milieu d'un silence glacial. Le prisonnier est pâle de peur. Le père et la mère Nulty font entendre des gémissements plaintifs.

La cour s'ajourne à deux heures. Le juge commencera son résumé des débats à 1 après-midi. Tom Nulty

entendra son verdict dans le cours de la soirée.

Trouvé coupable Est condamné à être pendu

Joliette, 4.—Les jurés sont entrés dans leur salle à 4.45 hrs. Tout le temps de leurs délibérations, un brouhaha indescriptible régna dans la salle.

Lorsque les jurés se sont retirés, M. De Salaberry fit sortir de la salle le père et la mère de Nulty. C'était un spectacle des plus pénibles que de voir s'éloigner ces deux vieillards courbés par l'âge et la douleur, en jetant sur leur malheureux fils qui se tenait droit dans la boîte aux criminels un regard d'une indicible angoisse. Tom était fortement ému. Pour se donner de la contenance, il se nettoyait les ongles avec une épingle. Puis il planta cette épingle sur le bord de la boîte et commença à tambouriner.

A 5 hrs et 5 minutes, l'huissier-audencier impose le silence, les jurés entrent dans la cour et vont se fixer à leur place respective. Ils se tenaient la tête baissée; on lisait sur leur figure le terrible verdict qu'ils devaient prononcer.

Le greffier leur pose la question suivante: "MM. les jurés, êtes-vous d'accord sur votre verdict?"

—Oui, oui, répondirent les jurés, "que l'accusé, Tom Nulty, est-il coupable ou non-coupable?" Le moment était solennel, le silence terrifiant.

COUPABLE

monsieur." Tel fut le verdict des jurés. Toute l'assistance était des plus impressionnée.

Tom regarde autour de lui avec un regard égaré; tout s'effondre sous lui. M. de Salaberry est dans un état de surexcitation extrême.

Enfin, l'huissier-audencier annonce que le tribunal va prononcer la sentence. Il défend sous peine d'emprisonnement de faire aucun acte d'approbation ou de désapprobation.

L'hon. juge affecté au plus haut point, s'exprime en ces termes en s'adressant au coupable. "Ce n'est ni le temps, ni l'endroit pour me permettre de faire aucune réflexion sur la cause. Les faits de ce procès sont trop présents à votre esprit pour qu'il me soit permis de faire quelques commentaires. Vous avez été défendu par Tom Nulty, par deux jeunes avocats, avec toute la science, avec tout le dévouement que des défenseurs peuvent y mettre, malgré cela vous venez d'être trouvé coupable, par douze de vos concitoyens, du crime de fratricide. Sous les circonstances, mon devoir de juge, tout pénible qu'il soit, est de vous infliger le châtiement attaché à votre péché! Vous venez d'être déclaré coupable de

MEURTRE AU PREMIER DEGRE

Tom Nulty je vous condamne dès ce moment à être interné dans la prison commune du district de Joliette jusqu'au 20 mai prochain, et le 20 mai, 1898, à 9 hrs de l'avant-midi, on vous sortira de votre prison pour être conduit à la potence, où

VOUS SEREZ PENDU

par le cou jusqu'à ce que la mort s'en suive. Tom Nulty, que Dieu ait pitié de votre âme."

C'en était trop, l'honorable président en dictant de sa voix des plus impressionnantes le terrible supplice infligé au criminel, mais ses nerfs se débrièrent lorsqu'il dit au prisonnier. "Que Dieu ait pitié de votre âme." des larmes s'échappèrent de ses yeux. Il pencha la tête sur son tribunal.

Là, il pleura silencieusement. L'assistance en voyant pleurer ce bon juge, ne sut plus se contenir, des larmes coulèrent de tous les yeux, des femmes s'évanouirent, et durant quelques minutes, ce fut une scène que la plume ne peut décrire.

Tom, après avoir reçu sa sentence, crachait à terre et s'assit au fond de la boîte, la tête entre ses mains. Le substitut du procureur, regut une avalanche de félicitations; de son côté M. De Salaberry eut sa large part de sympathies.

Le greffier, avant la sentence avait dit à Tom: "Vous venez d'être trouvé coupable par douze de vos pairs; qu'avez-vous à dire pour que sentence ne soit point prononcée?" Tom répondit: "Je ne comprends pas, monsieur." La même chose fut répétée en anglais, et le prisonnier dit: "I am not guilty of my own will." "Je ne suis point coupable par ma volonté."

La foule s'écarta lentement. Un groupe se forme pour voir passer le

condamné. Tom descend de la boîte aux accusés suivis des regards de ses anciens amis et de tout le monde. Il demande à un des gardes qui l'escortent:

"Qu'est-ce qu'ils ont donc tous à me regarder? Je ne suis pas un ours." Tom rentre dans son cachot et la foule continue d'évacuer la salle d'audience.

On aborda les jurés, on les félicita chaleureusement du verdict honnête, énergique, consciencieux et intelligent qu'ils viennent de rendre.

Tom a passé la première nuit de sa condamnation assez convenablement.

Aux diverses questions qu'on lui a posées, Tom répondit: "Je suis impressionné au suprême degré. Je m'attendais à ce résultat."

J'accepte mon sort courageusement. Le juge, mes avocats, et les jurés ont fait leur devoir. Je ne suis pas coupable volontairement, mais je me soumetts en silence à cette décision.

Le curé Baillargé est allé visiter Tom. Fait digne de remarque, Tom a tué le 4 novembre, il a été condamné le 4 février, trois mois après son crime. Il a reçu sa sentence un vendredi, elle sera exécutée vendredi, le 20 mai.

Appel au gouverneur-général

"La cause de Tom Nulty continue de préoccuper l'attention publique à un haut point. De toute part l'on se demande si Tom sera pendu le 20 mai prochain ainsi que le veut l'arrêt judiciaire rendu contre lui. S'il faut en croire la rumeur, Son Excellence le gouverneur-général sera prié d'intervenir dans la présente cause et de commuer la sentence en un emprisonnement à la vie. La rumeur veut aussi que l'avocat de la défense, M. de Salaberry, présente une requête au gouverneur-général et à l'hon. juge de Lorimer, demandant un nouveau procès, sous le principe que Tom n'est pas responsable de ses actes, et que comme tel, la loi criminelle défend de pendre une personne irresponsable. L'on dit aussi qu'un juré a été approché au cours du procès. Cette dernière rumeur est cependant contredite par une personne qui a suivi de près les débats du procès. On peut s'attendre à du nouveau d'un jour à l'autre."

Pelletier vs la Corporation

La Corporation condamnée à payer \$800 de dommages et les frais

Lors de la démonstration Marchand à Québec, nous avons blâmé la corporation de faire servir certaines institutions municipales, comme le corps des pompiers, aux fins d'un parti politique.

Le jugement qui a été rendu ce matin dans l'affaire Pelletier vs Corporation prouve surabondamment que nous avions raison d'adresser ce reproche à notre Conseil de ville.

On se rappelle que le soir du triomphe du parti libéral à travers les rues de Québec, les pompiers, ayant à leur tête leur chef Dorval, avaient lancé des chandelles romaines, des fusées et autres pièces pyrotechniques au passage des vainqueurs. Un jeune enfant du nom de Joseph Pelletier, qui se trouvait en face de nos bureaux, fut atteint par une chandelle romaine et blessé grièvement à un oeil. Malgré les soins assidus des médecins, le blessé perdit complètement cet oeil. Le père de la victime intenta alors une action en dommage contre la corporation, et ce matin, le juge Andrews a donné gain de cause au demandeur en condamnant la corporation à payer \$800 de dommages et les frais, qui s'élèvent à environ \$300.

Collision à Rimouski

Dans la nuit de mardi, le "mixte de la veille, en retard a rencontré le "mixte" venant du bas, à la station de Rimouski. Les deux trains sont venus en collision à la station même de Rimouski, où ils devaient arrêter tous deux. Le choc a donc été considérablement amoindri et il n'y a eu que deux locomotives qui ont eu du mal. Chaque train était tiré par deux locomotives, et celles de devant chaque train ont été considérablement endommagées. Comme il y avait des charnues ou chasse-neige qui cachaient les lumières, les ingénieurs n'ont pas vu venir le train à leur rencontre.

Propriétés merveilleuses

Propriétés merveilleuses. Roy et Boire Drug Co.—Votre "Menthol Cough Syrup" est une préparation merveilleuse pour la cure de toutes les maladies bronchitiques ou pulmonaires.

L. V. Cabana, M. D.

Fall River, Mass. Le "Menthol Cough Syrup" est en vente partout, 25 cts la bouteille.

COLLISION SUR L'ELECTRIQUE

Plusieurs personnes l'échappent belle

Samedi, dans la soirée, deux chars portant respectivement les Nos. 40 et 41, se sont tamponnés sur la rue de la Fabrique, vis-à-vis de la pharmacie Livernois.

Les deux chars descendaient la rue, et tous deux étaient remplis de passagers qui, pour la plupart, étaient allés assister à la joute de hockey. A un moment donné, le "moterman" du char d'en arrière, n'ayant pu contrôler sa machine et ses freins à temps, vu la neige qui était sur les rails, son char est venu donner sur celui qui le précédait.

Qu'on juge un peu de la panique! Plusieurs passagers se sont précipités au dehors sans en avoir eu connaissance. Le char d'en avant a été grandement endommagé, tandis que l'autre n'est que légèrement brisé.

L'on a été obligé de faire venir deux autres chars pour traîner les "mutilés" aux usines.

L'on nous dit qu'un M. Gravel s'est fait blesser à un bras.

Chez les petits

La coqueluche est une terrible maladie. Rien de tel que le BAUME RIUMAL pour les soulager. 17

Étites nouvelles

Samedi matin, un incendie a détruit la manufacture de G. W. Kent et Cie., à Moncton. Cet incendie a été d'autant plus désastreux qu'il a causé la mort de six pompiers, et quatre autres ont été grièvement blessés.

Le Rév. P. Gessner, de l'église d'Elizabeth, N. J., parti pour aller à Ste-Anne de Beauport, n'a pas été vu à Québec. L'on ne peut expliquer sa disparition.

Le canonier J. H. Hooper, de la Batterie A de Kingston, qui vient d'hériter d'une fortune de \$50,000, a acheté sa décharge et est parti pour la Colombie Anglaise.

Les canoniers qui servent un long cours à la Citadelle pratiquent maintenant avec le nouveau canon de six livres, au manège militaire.

M. l'avocat Emile Tardivel de Manchester, N. H., vient d'être nommé commissaire de l'Etat du Maine pour le New-Hampshire. M. Tardivel qui est un ancien québécois, est le premier Canadien-français qui tienne une telle commission.

Samedi dernier, un commencement d'incendie a eu lieu à la nouvelle résidence de M. George Stator, sur l'Avenue des Erables. L'on est d'avis que le feu a été mis par une fournaise. Quelques hommes présents ont réussi à éteindre les flammes. Les pertes sont estimées à environ \$1,500.



OHÉMIN DE FER

QUEBEC - CENTRAL

L'HORAIRE D'HIVER

Table with train schedules for ALLANT AU SUD and ALLANT AU NORD, listing departure times and destinations.

Les trains circulent tous les jours, le dimanche excepté. Raccordement à Harlaka Jc. du train Express avec l'Express local de l'Intercolonial de Dalhousie. L'Express laissant Québec le samedi se rendra seulement qu'à Springfield le dimanche matin. Chars Pullman attachés à l'Express sans changement de Québec à Springfield via Sherbrooke se raccordant à Sherbrooke avec les Pullman directement pour Boston. Chars directs directement sur l'Express de Québec à Boston. Un officier de Douane se tient à Québec et Lévis pour inspecter et sceller le bagage destiné à tous les endroits des États-Unis. P. S.—Le train d'accommodation laissant Lévis à 7.00 P. M. se rendra seulement qu'à Benouze Jc. Samedi soir, continuant pour Sherbrooke Lundi matin. Pour autres informations s'adresser aux agents de la compagnie et à M. R. M. Stooking, 32 rue St-Louis, Québec. HANK GRUNDY, Agent Général, Janvier 1897. J. H. WALSH, Agent gén. pass.

Contes et Nouvelles

LE COLONEL

L'un de mes précieux souvenirs d'enfance est celui de l'une des meilleures fêtes qu'aient vues mon village. Tous les détails de cette journée d'allégresse sont demeurés intacts dans ma mémoire, malgré le temps, ce grand estompeur de toutes choses. Et quand, dans mon esprit, je remue la cendre de cette lointaine journée, j'éprouve toujours la même émotion douce, car bien des fois, dans mes années d'enfance, je fis et je refis le rêve qu'avait peut-être fait avant moi, le colonel dont je vais dire ici l'histoire.

Non loin de la maison de mes parents, dans une étroite ruelle qui conduisait à la rivière, vivaient deux vieillards en une modeste maison, le papa et le maman Kerneur. Le vieux, malgré ses quatre-vingts ans sonnés et une dure existence de travail pénible, était encore alerte et toujours gaillard; sous ses cheveux blancs, le visage avait conservé cette teinte rosée des années robustes. La fille, qui avait deux ans moins que son mari, était moins favorisée; le plus souvent les douleurs la clouaient sur son fauteuil.

Ils avaient eu deux fils, Jean et Pierre, qui n'avaient reçu aucune instruction, car le père Kerneur n'était qu'un pauvre bûcheron gagnant, bien juste, le nécessaire pour nourrir sa famille. Jean, l'aîné, d'une santé frêle avait appris le métier de tailleur. Mais dès l'âge de quinze ans, Pierre, robuste, allait en forêt bûcheronner avec son père.

Lorsque Jean eut vingt ans, il tira au sort et prit un mauvais numéro. Ce fut un grand chagrin, car non seulement la santé de leur fils inquiétait les parents, mais encore Jean, qui était économiste et travailleur aidait beaucoup les siens.

Devant la peine de ses parents, Pierre offrit à son frère de partir à sa place, et comme c'était un gaillard solide, la substitution fut sans difficultés acceptée.

Pierre Kerneur était un garçon sérieux et travailleur. Il possédait cette volonté ferme des esprits robustes qui s'assignent un but et ne négligent aucun soin pour l'atteindre. Aussi se promit-il de profiter des facilités que lui offrait le régiment pour donner à son esprit la culture intellectuelle qui lui avait manqué dans son enfance malheureuse. A la fin de la première année, il savait lire, écrire et calculer. Il prit goût à l'étude à laquelle il consacra désormais tous ses loisirs. Doué d'une excellente mémoire et d'une grande facilité, il fit de rapides progrès, et comme sa conduite était irréprochable, ce fut avec les galons de sergent qu'il partit à Sébastopol, à la guerre de Crimée.

Il s'y conduisit en héros, fut trois fois cité à l'ordre du jour et décoré de la médaille militaire sur le champ de bataille. Lorsqu'il revint en France, Pierre Kerneur avait terminé son congé de sept ans, mais il ne devait pas quitter le régiment car il rapportait de Russie l'épaulette de sous-lieutenant.

La paix venue, il se remit à l'étude avec plus d'ardeur que jamais. Certes, il n'espérait pas acquérir la science des officiers sortis de l'école; mais il voulait réclamer que l'officier de fortune ne fût en rien inférieur à ses camarades parvenus comme lui.

Le frère aîné, Jean, était mort, et c'était Pierre qui allait maintenant les vieux parents que l'âge avait vaincus.

Il fit la campagne d'Italie; et en rapporta les épaulettes de capitaine; dès lors l'avenir était assuré, il marqua le pas comme les camarades et le galon devait lui venir à son heure.

Au jour que je veux rappeler, Pierre Kerneur qui avait alors une cinquantaine d'années était colonel, et son régiment qu'il se rendait par étapes de Poitiers à Angers, devait séjourner un jour au village.

Dès le matin, selon notre coutume des jours où un régiment arrivait, nous partîmes en bande. Je me souviens encore de cette belle matinée d'avril, et de la jolte toilette printanière de nos campagnons. Partout des fleurs et des chants d'oiseaux. Sur les côtes de la route, des haies immenses d'aulépine fleuries nous saturaient de leurs parfums et nous aveuglaient de leur blancheur blancheur. Et sur les arbres qui commencent à pousser à se vêtir de leurs feuillages, se voyait toute la gamme des verts où dominaient pourtant les verts tendres, qui sont les premiers sourires du printemps.

Et en cheminant à la rencontre du régiment, nous causions avec un certain orgueil du colonel Kerneur, notre compatriote; et la rentrée dans son village, à la tête de son régiment, du

petit bûcheron qu'avaient connu nos pères, nous semblait la plus splendide des apothéoses que puisse envier un homme.

Vers huit heures du matin, nous entendîmes le bruit un peu confus du roulement des tambours et peu après nous rejoignîmes enfin le régiment à la tête duquel marchaient gravement douze sapeurs avec leurs gigantesques bonnets à poils, et leurs tabliers blancs. Et quel air crâne ils avaient ces troupiers barbus avec leur hache fièrement campée sur l'épaule. Après le tabour-major, les petits tapins, les clairons et la musique venait notre colonel monté sur un superbe cheval bai.

Il n'avait pas l'air terrible, il nous regardait, souriant, les uns après les autres, puis il s'adressa à l'un de nous.

—Je parle, mon gaillard, qui tu t'appelles Herbain, toi, dit-il à notre camarade.

—Oui, monsieur le colonel.

—Mon garçon, tu ressembles joliment à ton père.

Herbain était tout fier d'avoir été reconnu par le colonel.

Nous n'étions plus qu'à trois kilomètres du village quand nous vîmes un rassemblement sur la côte de Pierre Blanche. C'étaient les grands, les hommes, qui eux aussi, étaient venus au-devant des soldats. Sur le bord de la route, au milieu des curieux assez nombreux, se trouvait la calèche du maire, et telée de ses deux beaux chevaux noirs.

Le colonel tira son sabre du fourreau et les officiers l'imitèrent, tandis que la musique jouait une marche qu'accompagnaient les tambours des petits tapins.

Alors des cris de bienvenue retentirent, nombreux et divers.

Les uns criaient :

—Vive le colonel ! Vive le régiment !

Les autres disaient :

—Bonjour Pierre !

Le colonel Kerneur venait de sauter de son sabre, le maire qui le saluait en agitant son chapeau, quand tout à coup, Pierre s'écria, la figure joyeusement illuminée d'un bon sourire :

—Papa ! maman !

Eh ! oui, c'était papa et maman Kerneur que le maire avait amenés dans sa calèche, à l'avant du garçon.

Les vieillards avaient fait leur toilette des grands jours, et certes, de leur vie, ils ne s'étaient assis dans une aussi belle voiture.

Le régiment s'était arrêté sur l'ordre des officiers, et Pierre descendu d cheval, courait vers la voiture où il embrassait les vieux tout sanglotants dans leur joie immense.

—Papa ! maman ! mes bons vieux ! Et c'était bien ému, je vous assure, de voir ce bel officier galonné embrasser l'un après l'autre, ces deux vieux paysans si simples.

—Mon Pierre ! murmurait la mère de sa petite voix chevrotante et cassée, s'est toi, mon fleur ? c'est toi, mon petit Pierre ! Oh ! si tu savais ce que ça me fait de joie d'être heureux comme ça !

Et personne en ce moment ne songeait à trouver ridicule ce spectacle attendrissant qui tirait des larmes de bien des yeux.

Le colonel était remonté à cheval, et peu après le régiment entra au village.

Certes, jamais troupiers ne furent mieux accueillis. Il y avait de l'allégresse dans l'air; on leur faisait fête de toutes parts aux petits pioupous.

Après le déjeuner, que le colonel avait fait chez le maire, il se promena par le village, allant ici et là, sans fierté, serrant la main des anciens camarades.

—Bonjour Baptiste ! Bonjour Henri ! Bonjour Marie-Louise ! Ils les reconnaissaient tous, ces anciens qui avaient été ses compagnons d'enfance.

Nous avions accompagné notre colonel partout, même jusqu'à la porte de la petite chambre si humble qu'habitaient ses parents.

La vieille Kerneur était assise devant la porte, sous un rosier qui grimpa jusqu'au toit, dans un bain de soleil.

—Te voilà, mon garçon, dit-elle, j'avais peur qu'on ne te laisse pas une minute pour nous.

Le colonel prit doucement dans ses deux mains la tête brûlante de la vieille qu'il embrassa.

—Maman, dit-il, le reste de la journée c'est pour vous; le soir, je dînerai là, entre toi et papa. Tu me feras comme jadis, la bonne soupe aux choux avec le morceau de lard. Demain, je serai le colonel Kerneur, aujourd'hui, je veux n'être rien qu'à vous deux, votre petit Pierrot, comme autrefois, et ce sera la meilleure étape que j'aie faite dans ma carrière de soldat.

Le lendemain, à l'aube, le colonel repartit à la tête de son régiment, et durant de longues semaines, mes camarades et moi, nous rêvâmes de devenir plus tard des colonels pour

revenir un jour, dans une attendrissante apothéose, embrasser nos vieux parents aux cheveux blancs.

X.

PAS CONDAMNÉ

Cordélia Viau attendra que la cour d'appel décide

LA QUESTION DE L'ADMISSION DES AVEUX

Avant d'entendre prononcer une sentence

Ste-Scholastique, 7.—L'hon. juge Taschereau a rendu sa décision, samedi, sur la motion présentée par M. J. D. Leduc, de réserver pour l'opinion et l'action de la cour d'Appel certains points de droits soulevés au cours du procès.

Cette motion était conçue ainsi : Motion de la dite Cordélia Viau que les questions suivantes soient réservées pour l'opinion et l'action de la Cour d'Appel :

1o. Si la production du rapport du jury du Coroner et de la déposition de l'accusée à l'enquête tenue sur le cadavre d'Isidore Poirier, a été faite légalement; et si telle production pouvait être permise légalement ?

2o. Si la preuve du contenu des deux lettres que le témoin Ladouceur aurait vues a été permise légalement.

3o. Si Samuel Parslow accusé de complicité avec l'accusée pouvait légalement être assermenté comme témoin et si son refus de répondre, une fois assermenté, pouvait être commenté par la Couronne.

4o. Si la preuve des déclarations de l'accusée à McCaskill, Mignault, Bélanger et autres a été faite légalement; si telle preuve pouvait être reçue avant les témoignages établissant que des "inducements" avaient été employés contre l'accusée et qu'elle n'avait pas parlé librement et volontairement; si les aveux ou déclarations de l'accusée ont été faits librement et volontairement et s'ils pouvaient être admis contre elle.

Ste-Scholastique, 3 février 1898.

A. E. POIRIER, J. D. LEDUC. Avocats de l'accusée.

Le juge a renvoyé cette motion comme inutile, vu qu'il avait déjà réservé, pour la cour d'Appel, au cours du procès, le point principal—la légalité de l'admission des aveux.

Les avocats de la défense devront s'adresser, pour les autres points de droit contenus dans la motion, au procureur-général, tel que voulu par l'article 742 du code criminel.

La cour a ensuite été ajournée au mois de mai prochain. La sentence de mort ne pourra pas être prononcée contre Cordélia Viau tant que la Cour d'Appel n'aura pas donné sa décision sur la question de l'admission des aveux.

Penible accident

Un ouvrier se noie au chantier du pont de Belœil

Un pénible accident est arrivé vendredi après-midi, au chantier des travaux faits au pont de Belœil, et la malheureuse victime s'est noyée en présence de plusieurs de ses compagnons, dont les efforts furent inutiles.

L'individu travaillait sur un espèce d'échafaudage, quand à un moment donné, le pied lui a glissé, et il a perdu l'équilibre, faisant une chute d'une dizaine de pieds, dans la rivière, à un endroit où il n'y a pas de glace. Le pauvre infortuné se débattait dans l'eau, tandis que ses compagnons de leur côté faisaient tout en leur possible et pour le sauver, mais vains efforts, l'ouvrier s'est noyé.

Le cadavre a été repêché une demi-heure après l'accident, et le coroner McMahon s'est rendu sur les lieux, pour tenir une enquête.

La victime est célibataire et se nomme John Bryan.

Entre St-Jean et St-Michel

Monsieur le rédacteur,

Nous avons traversé sur le pont entre St-Michel et St-Jean. Le pont est magnifique, 7 pouces d'épaisseur.

W. LACHANCE, H. P. FORTIER, Tous deux de St-Jean.

St-Michel, 3 février.

Nous est par inadvertance que cette note n'a pas paru dans notre numéro de samedi.

Le meilleur

Le meilleur. Pour la toux et le rhume demandez toujours le "Menthol Cough Syrup," n'en acceptez pas d'autre et vous aurez le meilleur. Le "Menthol Cough Syrup" est en vente partout, 25 cts la bouteille.

Nouvelles du Klondike

Deux lettres recues de Dawson

Nouvelles diverses

On nous communique la lettre suivante, adressée récemment à M. J. E. Jérôme, 44 rue McCord, et que nos lecteurs liront avec intérêt :

South Park, comté King, Wash.

Cher neveu,

Tu me demandes quel est le climat ici. Je dois te dire qu'il est bien différent de celui du Canada. Pendant la saison d'été, qui dure quatre à cinq mois, il ne pleut pas du tout. En automne, il pleut continuellement. En hiver, nous avons rarement de la neige, et il est assez rare que la température descende au-dessous de zéro. Le printemps, il pleut presque autant qu'en automne, les rivières débordent les champs sont inondés. Les ponts entraînés, etc., ce qui cause des dommages considérables. Néanmoins, le sol est très propre à la culture et la moisson est toujours abondante. Il y a en outre de riches mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de charbon, où sont employés des centaines d'hommes.

Je viens de recevoir deux lettres de Dawson, où se trouvent les célèbres mines du Klondyke. Il y a déjà beaucoup de monde au Klondyke et le nombre des chercheurs d'or qui s'y rendent s'accroît tous les jours. Tout n'est pas rose au Klondyke, si j'en crois les deux lettres que je viens de recevoir de Dawson, et si le gouvernement ne vient pas en aide à ceux qui se sont aventurés, la plupart d'entre eux périront de faim ou de froid. Et cependant, il me fait peine de le constater, que chaque fois qu'un navire part pour un voyage vers le bas de la rivière, nombre de personnes s'embarquent pour St-Michael afin de prendre la route de ce pays de l'or, où les provisions sont si rares. La farine s'y vend de \$100 à \$150 le sac, et même à ce prix on a beaucoup de peine à s'en procurer. Le lard et le bœuf se vendent \$1.50 la livre; le sucre, 75 cts la livre; la poudre allemande, \$10 la boîte de quatre livres; le sel, 40 cts la livre; les patates, 25 cts la livre; les tomates, 75 cts la boîte, et ainsi de suite.

A Seattle, où on prend le bateau pour se rendre aux mines, la misère est très grande. Du nombre de ceux qui reviennent du Klondyke, il n'y en a pas quatre sur un cent qui apportent de l'argent, bien qu'on entende dire tous les jours que celui-ci ou celui-là soit revenu au Klondyke avec \$70,000, \$100,000 ou \$150,000. Ces rapports sont faux et mis en circulation pour le profit de certains marchands. Ces rapports ne tiennent pas devant le témoignage de ceux qui reviennent d'endroit des personnes salariées pour communiquer de faux rapports aux journaux sur les avantages qu'offre le Klondyke aux chercheurs d'or.

Au moment où je t'écris, un grand crime vient d'être commis ici, par un "tramp." Tu vas voir, par les détails suivants que je t'en donne, qu'à Seattle comme à bien d'autres endroits, on est exposé à la rencontre de malfaiteurs.

Le "tramp" s'étant approché d'un individu, lui demanda de lui procurer l'argent nécessaire pour payer son coucher.

—Je n'ai pas d'argent, répondit celui-ci, mais je crois pouvoir vous procurer un lit. Venez avec moi.

Tous deux partirent ensemble et en arrivant à la porte du logis où le bienfaiteur avait obtenu un lit pour le malheureux qu'il venait de rencontrer, un autre mendiant s'approcha de lui et lui fit la même demande que le premier.

—Je ne le puis, répondit cette fois le bienfaiteur, car je viens de demander l'hospitalité pour un autre malheureux et je n'ai pas d'argent.

Irrité par ce refus, le second mendiant attendit l'objet de sa colère à la porte du logis et lui plongea un couteau de boucher dans la gorge. La victime de ce crime atroce a succombé pendant que le meurtrier s'enfuyait à toutes jambes.

J. C. C. MILLER.

Grave accident

Valcourt, 5.—Un ouvrier du nom de Eusèbe Martel, âgé de 40 ans, a failli se faire tuer à la scierie où il travaillait. Un morceau de fer coupé accidentellement par une scie ronde vola en éclat et atteignit Martel au nez et à la base du crâne, lui fracturant les os de ces deux parties de sa personne. Le prêtre de la paroisse furent appelés en toute hâte auprès du blessé. Après un travail pénible qui dura près de deux heures, le médecin réussit à réduire les deux fractures et à panser les plaies. Le médecin a quelque espoir de sauver son patient.

Le prolongement de l'Intercolonial

Et le pont de Québec

A une séance extraordinaire du Conseil de la Chambre de Commerce de Québec, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Résolu : Que le Conseil de la Chambre de Commerce de Québec désire exprimer le regret qu'il éprouve devant la décision du gouvernement de fixer le terminus occidental de l'Intercolonial à Montréal.

Que les négociants de Québec, après avoir perdu, par suite de la construction de l'Intercolonial, le grand commerce qu'ils faisaient avec les Provinces Maritimes, avaient néanmoins entretenu l'espoir que advenant la construction d'un pont à Québec, l'Intercolonial ferait de Québec son terminus à l'ouest et se raccorderait ainsi au chemin de fer Canadien du Pacifique et aux autres voies ferrées du nord; et qu'ainsi Québec regagnerait d'un autre côté son commerce perdu, et que l'Intercolonial profiterait notablement de son raccourcissement avec des lignes concurrentes.

Que, néanmoins, si le gouvernement fédéral, a finalement décidé de fixer le terminus de l'Intercolonial à Montréal, la Chambre de Commerce de Québec prendrait la liberté de demander ce qui suit :

1o. Que, conformément à l'entente intervenue entre la Chambre et l'hon. Premier-Ministre du Canada, le gouvernement vienne, dans le plus bref délai possible, en aide à l'entreprise d'un pont de chemin de fer sur le Saint-Laurent à Québec, de façon à assurer la construction du dit pont, vu que, d'après les dernières explorations et les bas prix de l'acier et d'autres matériaux, il est tout à fait possible de construire un pont pour un prix très raisonnable.

2o. Que, aussitôt le pont terminé, le gouvernement fédéral fasse de Québec le terminus de la division de Montréal et Québec, de l'Intercolonial, et fasse bénéficier ce chemin de fer du trafic qui se fait entre ces deux villes; et qu'ainsi les trains qui vont jusqu'à Campbellton fassent de Québec leur point de départ et d'arrivée.

3o. Que les ateliers de construction de chars et camions et de réparations pour les différentes sections de l'Intercolonial dans la province de Québec, entre Montréal et Campbellton, soient établis à Québec.

Que des exemplaires de la résolution susdite soient transmis à l'hon. Sir W. Laurier, G. C. M. S., premier ministre, à l'hon. ministre des chemins de fer, à l'hon. ministre des Travaux publics, et aux autres membres du cabinet et députés, qui représentent le district de Québec, dans le Parlement du Canada.

H. EDMOND DUPRE, Président.

N. LEVASSEUR, Secrétaire.

LE DRAME DE LAMBTON

Jean Fecteau est retrouvé.—Il travaillait à C. terrain

Nos lecteurs se rappellent sans doute de la disparition mystérieuse du nommé Jean Fecteau, qu'on croyait avoir été assassiné en décembre dernier, au cours d'une bagarre.

Nous avons été le premier journal à parler de cette disparition, et à annoncer le départ du détective Patry, chargé d'éclaircir les faits. Malgré qu'il nous ait été impossible d'avoir des renseignements du détective à son retour. Voici ce que nous écrit une personne de Coleraine, comté de Wolfe :

"Jean Fecteau, de Lambton, que tout le monde a cru mort et dont la disparition mystérieuse a fait tant de bruit, se porte à merveille. Il est en excellente santé et n'a pas par tout le corps la plus petite plaie. Il travaille chez M. Isidore Pomerleau, à Coleraine."

Voilà donc une affaire réglée et qui doit enlever un poids considérable sur plus d'une poitrine.

Pour acheter vos brochettes rendez-vous chez Pigny, Lepinay et Frère, il y a de votre intérêt.

RENTREE DANS LE MONDE

Après 30 ans de vie religieuse

Une religieuse du couvent de Jésus-Marie, de Sillery, vient d'entrer dans le monde, après être restée trente ans dans le cloître.

La religieuse a été relevée de ses vœux dernièrement par Rome, où l'on étudiait sa cause depuis les derniers six ans.

Mlle Rivest, telle est le nom de la soeur, était entrée au couvent à l'âge de 17 ans.

# Le gouvernement Marchand ET LES TAXES

A la page 178 des procès-verbaux de l'Assemblée pour la dernière session de Québec, on lit cette interpellation :

"Par M. Tellier.—Est-ce l'intention du gouvernement de présenter, durant cette session, une loi à l'effet d'abolir les taxes sur les successions ? Réponse par l'honorable M. Marchand :—Sous considération."

On comprend ce que veulent dire ces mots "sous considération." C'est la formule ministérielle pour dire que l'on ne fera pas telle chose, que l'on ne proposera pas telle mesure.

Ainsi donc messieurs les libéraux ont décidé de maintenir et maintiennent cette taxe contre laquelle ils ont tant crié quand ils étaient dans l'opposition.

En 1892, lorsque l'honorable M. Hall soumit ses résolutions pour établir de nouveaux impôts, feu M. Gladu proposa un amendement dans lequel on disait :

"Que l'imposition de ces taxes constitue une grande injustice envers une partie notable du peuple de cette province, et présente de graves inconvénients, en ce que notamment :

Les charges imposées par les dites résolutions et les nullités et pénalités qu'elles décrètent, atteinte à la libre disposition des biens, mettent en péril des droits légitimement acquis, et tendent à déprécier considérablement les propriétés vendues ou autrement transmises."

Votèrent pour cette motion : MM. Bernatchez, Besson, Bourbonnais, Caron, DECHENE, Girard, (de Rouville), Girouard, Gladu, Gosselin, Laliberté, Lussier, MARCHAND, Marin, PARENT, Ste-Marie, STEPHENS, Tessier (Portneuf) et Tessier (Rimouski).

Ainsi ces grands patriotes votaieut contre les taxes, et en particulier contre la taxe sur les successions.

MM. Marchand, Déclène, Stephens, Parent, déclaraient par leur vote que cette taxe était inique et préjudiciable à l'intérêt public.

Eh bien, les voilà au pouvoir aujourd'hui. Ils sont ministres et c'est à eux à administrer les affaires de la province, s'ils veulent être logiques, qu'ils abolissent la taxe sur les successions, comme le gouvernement Flynn a abolie les autres.

S'ils ne le font pas, s'ils maintiennent cette taxe, s'ils continuent à la percevoir et à grossir leur revenu avec son produit, alors d'après leur doctrine et leurs discours de 1892, ils commettent une injustice et ils sont des taxaux.

- Taux, M. Marchand !
Taux, M. Stephens !
Taux, M. Déclène !
Taux, M. Turgeon !
Taux, M. Parent !
Taux, M. Robidoux !
Taux ce ministère qui devait administrer sans impôts et gouverner sans taxes !

Le pape de la province de Québec va-t-il s'apercevoir qu'il a été blagué, berné et dué ?

Va-t-il s'apercevoir qu'au 11 mai, 1897 comme au 23 juin 1896, il a eu affaire à des farceurs et à des menteurs ?

### ECLAIRÉ A L'ÉLECTRICITÉ

Le village de Danville sera bientôt éclairé à l'électricité. Des électriciens sont à placer les fils dans les maisons. Les travaux à la station électrique, près du barrage Gibson, progressent rapidement.

### LES RENARDS

Les renards sont en abondance dans la région d'Adamsville, cet hiver, et plusieurs hommes leur font activement la chasse. Les peaux de renards se vendent de \$1 à \$1.50 la pièce. L'un des chasseurs a déjà pris cinquante de ces animaux au moyen de strychnine et de viande de bœuf.

### Le froid et le chaud

Les constitutions délicates sont affectées par le refroidissement. Le BAUME RHUMAL les empêchera de souffrir. Seulement 25cts. 18

## L'HOSPICE DE St JOSEPH DE LA DELIVRANCE DE LA POINTE-LEVIS

J'ai toujours considéré que la morale du Christ, mise en action, est le plus bel apanage à la croyance de ses adhérents ; la preuve la plus évidente de sa vitalité et l'argument le plus convaincant que l'on puisse offrir à son appui.

Dans une série d'articles précédents, sur nos maisons de charité, je me suis appliqué à démontrer que la Religion n'avait rien perdu de son essence première, parce que l'égarément des esprits et la stérilité des coeurs s'interposaient entre la morale du Christ et l'accomplissement des devoirs qu'elle enjoint.

En second lieu, prenant le christianisme pour point d'appui, j'ai également voulu mettre en relief les Institutions de bienfaisance alimentées, sur cette terre privilégiée du Canada, à la source vivifiante de la charité chrétienne, quoique pour la faire il m'ait fallu lever le voile qui recouvrait tant d'infortunes humaines, inconnues du grand nombre, et le plus souvent, méconnues de ceux-là même qui seraient le plus en mesure de les soulager.

Néanmoins, si dans le relevé que je me charge encore d'en faire aujourd'hui, j'ai pu seulement raviver la foi chancelante dans les âmes ; ramener l'espérance dans les coeurs abattus ; mettre au pilori le froid égoïsme du siècle, je serai amplement récompensé de mon travail, car j'aurai contribué dans la mesure de mes forces, à une bonne oeuvre, et fait servir ma plume dans un bon but, en faisant valoir les institutions charitables de mon pays, chrétien et catholique.

Institutions qui, plus que jamais, méritent à tous les points de vue, de toutes les âmes sensibles qui ne sont point restées étrangères aux misères des autres, et auxquelles incombe la tâche de les soulager, à défaut de législation pour en arrêter le cours.

Dans ces jours de détresse et de froideur presque universelles, où les coeurs bienfaisants se font rares, pendant que le nombre des malheureux s'accroît, le tableau de la vie a son lugubre côté sans doute, mais il a aussi son revers consolant dans la distribution des grandes oeuvres de charité nées du catholicisme, et que le sentiment religieux du peuple canadien maintient encore, sans que la tiédeur des uns et l'indifférence des autres puissent en arrêter le cours. Au point de vue chrétien et humanitaire, l'oeuvre de Dieu n'en va pas moins son chemin, et se continue quand même, quoiqu'on en dise et quoiqu'on en fasse au contraire, grâce à l'appui des bras encore ouverts à l'infortune.

On a voulu nous dire que la Société y gagnerait par la liquidation des établissements de charité qui suivant eux, tombent exclusivement à la charge de l'Etat. A Dieu ne plaise que cette funeste idée du XIXe siècle s'imprime et s'accrédite sur le sol de notre chère patrie, si éminemment fertile jusqu'ici en oeuvre d'humanité, grâce à ces femmes dévouées qui ont reçu d'en haut le don et la mission de les accomplir.

Le problème que la civilisation présumée du siècle, aidée de la science moderne, cherche vainement à résoudre à l'aide de la législation, de pauvres filles, sans prestige et sans éclat, sont venues le résoudre d'elles-mêmes, sans autre code de lois que cette foi qui vivifie, et la charité quelle fait naître dans l'âme de ceux qui la possèdent.

Nous traversons une période où les grandes misères qui, de tant temps, ont affligé l'humanité, semblent se multiplier par le monde entier. Les populations compactes de l'Europe en sont depuis longtemps les victimes ; l'Amérique en subit l'épreuve le Canada n'en est pas à l'abri, et la Pointe-Lévis, avec son accroissement de population, comme ailleurs, n'en est pas exempte. Mais si d'un côté, on constate dans nos villes et tous nos grands centres un accroissement de misères proportionnel à l'augmentation de leur population, d'un autre côté, on est heureux d'enregistrer le fait que la charité proverbiale du peuple canadien, de même que les établissements ouverts à l'indigence, se sont accrues d'une manière également proportionnelle, et c'est de ces établissements dont des mains bienveillantes ont par émulation de ce mon pays dont je veux m'occuper maintenant, m'attachant pour le moment aux maisons bienfaisantes aux mains des Soeurs de la Charité, et plus spécialement ici, à l'Hospice de la Délivrance de St-Joseph de la Pointe-Lévis.

Un séjour fortuné de quelques jours qu'il m'a été donné de faire, il y a quelques années, sous le toit hospitalier de ces bonnes Soeurs, m'a mis à même d'étudier l'oeuvre de philanthro-

pie qu'elles ont en mains ; d'en juger par moi-même, et de retirer de mes observations des impressions d'autant plus réelles, qu'elles ont été cueillies sur les lieux.

L'Hospice de St-Joseph de la Délivrance dont les bonnes Soeurs de la Charité ont la direction, est le complément de toutes les bonnes oeuvres dont s'est enrichi la Pointe-Lévis. C'est un prêt fait à l'humanité souffrante de la part de ses citoyens, dont sa population retirera l'usufruit de Celui qui a dit : "Je vous le dis en vérité. Tout ce que vous ferez à l'un de ces déshérités parmi vous, je le considérerai comme fait à moi-même." C'est un monument destiné à perpétuer la mémoire des âmes d'élite qui en ont conçu l'idée, et l'ont mise en exécution à l'aide de leurs finances, et surtout à l'aide d'un citoyen bien connu par ses multiples bienfaits, et dont je ne veux pas troubler les cendres en jetant sur sa tombe de frivoles louanges.

Quoiqu'indépendant de la Maison-Mère de Québec, sous le rapport de son maintien, l'Hospice relève de l'établissement principal pour les fins administratives, et l'exécution du programme que les Soeurs de la Charité ont mission d'accomplir partout où elles sont déléguées. Ce programme est le même partout, mais il semble plus varié dans son ensemble à l'Hospice de Lévis, par la multiplicité des oeuvres qui s'y adjoignent. Il comprend le soin des malades et des infirmes ; l'instruction des petits garçons et des petites filles parias de la société ; la visite des pauvres et des malades à domicile ; la préparation des mourants à la mort ; en un mot l'exercice de toutes les oeuvres spirituelles et corporelles qu'embrasse le code évangélique, déployant galement, dans l'exécution qu'elles en font, ce dévouement sublime qui nous étonne, mais que nous, gens du monde, sommes incapables de comprendre, ni d'apprécier à sa juste valeur, parce que l'esprit qui le produit n'est pas en nous.

Croyez-vous qu'elle y tient beaucoup aux liens de la terre, cette religieuse, cette soeur de la charité qui a tout quitté : plaisirs, honneurs, richesses, et tout ce que dans le monde le coeur convoite avec tant d'ardeur, pour suivre Jésus-Christ ? Détrompez-vous là-dessus, je vous le dis. Vous ne la voyez qu'au point de vue de vos propres préjugés et de l'égoïsme qui est en vous. Vous ne la connaissez pas, parce que vous n'avez pas cherché à la connaître. Que lui importe à elle vos somptueux équipages, vos salons dorés, vos habits élégants ? Lui d'entre vous, je vous le demande, se sentirait-il disposé à échanger, à cet âge heureux de la vie où l'on ne voit encore du monde que le plus beau côté, à échanger, dis-je, les joies domestiques pour une vie d'holocauste et de sacrifices continus, au service des autres, pour n'en recueillir bien souvent que le mépris et l'ingratitude de ceux-là mêmes pour lesquels vous vous êtes sacrifiés.

Voilà la Soeur de Charité, non telle que les préjugés du siècle voudrait nous la représenter, mais telle que réellement elle existe au milieu de nous.

Ce n'est pas de l'imagination, du sentiment, de la poésie que je fais ici. C'est de la réalité ; je l'ai vu de mes yeux. C'est elle qui m'a nourri ; c'est elle qui m'a accueilli lorsque les miens m'ont méconnu.

Je lui dois ici cette dette de reconnaissance ; la seule qu'il soit en mon pouvoir de lui offrir.

Aussi ne suis-je jamais passé depuis sous les arbres touffus qui ombragent l'Hospice de St-Joseph de la Délivrance à Lévis sans me sentir ému.

L. H. TREMBLAY.

Québec, 6 janv. 1898.

### Pour 17 millions

Un fameux défaut à rechercher à Montréal

Les agents du service secret de Washington sont en ce moment à Montréal, à la recherche des faussaires qui ont contrefait pour \$17,000,000 sur le trésor de Washington en billets de \$100. Les officiers du Trésor ont des preuves à peu près certaines que ces billets ont été fabriqués dans la province de Québec et très probablement à Montréal.

### Supérieur à tout autre

Supérieur à tout autre. Le fait que le "Menthol Cough Syrup" est employé dans les principaux hôpitaux des Etats-Unis et du Canada, pour la toux et le rhume, prouve qu'il est supérieur à tout autre remède. Le "Menthol Cough Syrup" est en vente partout, 25 cts la bouteille.

## LE SANCTUAIRE DU MONT-CARMEL (1)

On a beaucoup écrit sur le Carmel... Mais on a été rarement en mesure de le faire avec compétence, neteté et précision comme le R. P. Albert. Un travail de ce genre nécessitait une étude approfondie des documents certains, irréfutables.

Pour parler exactement de la sainte montagne, il ne suffit pas d'y avoir passé quelques heures comme la plupart de nos touristes ou pieux pèlerins. Il convient d'y avoir séjourné au moins quelques mois, afin d'étudier à loisir ce que les divers auteurs en ont écrit, d'interroger les traditions locales en écoutant les hommes et en faisant parler les monuments et les ruines.

C'est précisément ce qu'a fait le R. P. Albert. Il a vu, nous dit-il, le Carmel aux diverses époques de l'année ; lorsque couvert d'une végétation luxuriante, il rappelle cette terre promise où coulaient le lait et le miel, et lorsque, desséché par les brûlantes chaleurs de l'été, il ne justifie plus les riches descriptions qu'en ont faites nos saints livres.

Il a habité le sanctuaire dans ses jours de profonde solitude, comme dans ses jours de fête et ses rares circonstances de grands concours. Il en a étudié l'histoire, non seulement dans les auteurs qui en ont écrit et dans les traditions locales toujours vivantes, mais encore et surtout dans les manuscrits de son dernier restaurateur. "C'est le résultat de ces travaux consciencieux, ajoute le révérend Père, que j'offre dans ces quelques pages aux amis du Carmel et aux enfants bénis de la Vierge."

La maison Desclée et Cie a édité le "Sanctuaire du Mont-Carmel" pour sa belle collection de livres de demi-luxe. Les gravures sont soignées et parfaitement exactes. Aujourd'hui où, grâce à la photographie, l'illustration nous donne la véritable physionomie des lieux, on appréciera beaucoup celles qui reproduisent la vue du monastère des Carmes déchaussés au Mont-Carmel avec celle du couvent des Carmélites de Caiffa, au pied de la sainte montagne, de même que le panorama de saint Jean d'Acre.

Nous sommes persuadés que cet ouvrage sera lu avec intérêt par tous les pieux fidèles, dévots à la sainte Vierge, non seulement parce que le style en est élégant, châtié et agréable à lire, mais encore parce qu'il se rattache à l'histoire du culte de Marie. L'histoire du Carmel en effet n'est-elle pas une partie de sa propre histoire ? Enfant, elle y a porté ses pas. Dans des entretiens intimes elle a révélé aux anciens Pères qui habitaient cette sainte montagne les grandeurs de sa vie et les mystères de la mort de son divin Fils. Elle a fait du Carmel le lieu de ses délices ; il paraît tout naturel qu'il soit devenu le premier des sanctuaires qui lui aient été élevés dans le siècle des siècles. N'est-ce pas elle qui en fait encore le trône de ses miséricordes ?

La dévotion à Notre-Dame du Mont-Carmel a été maintes fois récompensée par d'éclatants prodiges. On peut dire que la France a eu sa large part dans les faveurs accordées par la reine du Carmel : elle s'en est montrée de tout temps reconnaissante, elle a même voulu en exprimer hautement le témoignage. "Louis XIII, nous raconte le R. P. Albert, ordonnait à ses flottes de saluer le Mont Carmel, et les officiers de marine, au temps de Louis XVI, s'enquerraient avec soin si le pavillon français n'avait cessé de surmonter la terrasse de l'hospice des Carmes où les pèlerins de toutes les nations étaient accueillis avec tant de bonté et d'empressement.

"Certains auteurs affirment que le drapeau français a toujours flotté sur le Carmel depuis le passage de

saint Louis. Il en est même qui, entraînés par une patriotique exagération, veulent que Louis IX ait acheté la sainte montagne pour en faire une possession française. Ce sont là des assertions purement gratuites. Toutefois, nous ne saurions omettre que des vieillards consultés en 1862 ont affirmé qu'avant le passage de Bonaparte en 1799 on voyait flotter sur le Carmel un drapeau blanc, semé de fleurs au milieu.—C'étaient des fleurs de lys.—Sans nier que le drapeau de la France ait flotté sur le Carmel au temps de la croisade de saint Louis, nous pouvons affirmer qu'il y flotta depuis Louis XIII qui protégeait d'une manière toute spéciale le couvent du Mont-Carmel, en faveur duquel il avait obtenu plusieurs firmans de la Porte-Ottomane à la demande des religieux qui l'habitaient et des supérieurs de l'ordre."

On voit par ces lignes que le R. P. Albert, dans son travail, n'a pas voulu seulement célébrer les gloires de sa famille religieuse, mais en même temps faire acte de patriotisme. Il va nous montrer la part considérable qu'ont prise les Français à la reconstruction du sanctuaire du Mont-Carmel. Deux Frères Carmes, le F. Jean-Baptiste et le F. Charles furent désignés par le R. P. général de l'ordre pour venir dans notre France, toujours si généreuse, solliciter des aumônes. Ils furent accueillis avec faveur et secondés avec zèle, non seulement par le clergé et l'aristocratie, mais encore par tout ce que la France possédait d'écrivains illustres, de poètes et d'hommes politiques distingués.

Tous ces noms "avec signature autographe" ont été soigneusement conservés dans les archives du Mont-Carmel qui veut ainsi garder à la postérité un nouveau témoignage, entre mille, que la France est bien le royaume de Marie ; "regnum Galliae regnum Mariae."

Cet ouvrage du R. P. Albert restera comme un monument élevé à la gloire de Notre-Dame du Mont-Carmel dont il est un des enfants les plus dévoués. Nous ne doutons pas de l'accueil favorable qui va être fait dans le monde religieux, soit dans les séminaires, pensionnats, institutions ecclésiastiques, soit dans les communautés.

### Un document Papal

Rome, 7.—Le pape jouit d'une excellente santé ; il s'occupe actuellement de la préparation d'un important document qu'il fera lire à tous les catholiques de la chrétienté, les remerciant de leur marque d'affection à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Sa Sainteté prêche la paix religieuse et politique.

### Une magnifique Bague en or massif avec grenat GRATIS !

Vous n'avez rien à payer, envoyez simplement vos nom et adresse, écrits au long et lisiblement et nous vous enverrons 20 paquets de PARFUM VIOLET Impressionable pour Sachets (qui, pour la délicatesse de l'odeur, sa fraîcheur naturelle et son imperméabilité durable est incomparable), pour vendre pour nous si vous le pouvez, parmi vos amis à 10c le paquet. Lorsque vous les aurez vendus, adressez-nous l'argent et nous vous enverrons gratuitement, pour vous dédommager de votre trouble, la Bague ci-dessus décrite que nous déclarons et garantissons être en or massif, et ornée d'un véritable grenat. Envoyez-nous votre adresse immédiatement en mentionnant ce journal et déclarant que vous voulez avoir le parfum et nous l'enverrons. Nous demandons aucun argent. Vous retournez les marchandises si vous ne les vendez pas.

TISDALL SUPPLY CO. Snowden Chambers, Toronto, Ont.

## Amateurs de Thé

BUVEZ LE THÉ CYRUS et BALISINE

A vendre au Magasin de Thé

J. B. ROUSSEAU

238, RUE ST-JOSEPH

Successorales : 214, RUE ST-JEAN 70, Côte du Passage, Lévis

Lettres d'Angleterre

Londres, 14 décembre.

LES EVEQUES CATHOLIQUES ET LES ORDRES ANGLICANS

Les évêques catholiques de la province de Westminster viennent de publier un nouveau document sur la question des ordres anglicans, en réponse à la lettre des prélats de l'Eglise officielle que nous avons analysée naguère ici même.

Les prélats catholiques n'ont point la prétention d'ailleurs de fournir une réfutation nouvelle de la doctrine anglicane sur les sacrements et la sacrifice, doctrine qui a été maintes fois examinée et condamnée par le Saint-Siège, notamment dans la bulle "Apostolicae curae"; mais ils ont voulu présenter sous une forme plus développée les principaux arguments contenus dans la bulle et réfuter point par point la justification, très habile d'ailleurs, que les prélats anglicans avaient fait de leurs ordres dans leur "réponse" à la bulle.

Ce document est fort long et paraît sous la forme d'une lettre adressée aux deux archevêques de Cantorbéry et d'York. Essayez de l'analyser ce serait reprendre par le commencement toute la question des ordinations qui a été maintes fois traitée dans "l'Univers." Je dois donc renvoyer au texte même du document qui se trouve ici chez Longmans. J'en veux du moins citer la conclusion qui sans nul doute provoquera de salutaires réflexions chez nos frères séparés et touchera bien des âmes.

En terminant cette lettre, disent les évêques catholiques, c'est un véritable plaisir pour nous que de trouver dans votre conclusion tant de choses auxquelles nous pouvons souscrire. Vous désirez "que tous connaissent l'intensité de votre zèle et de votre dévouement à la cause de la paix et de l'unité" et vous priez pour que "de cette controverse elle-même naisse une plus grande connaissance de la vérité, un plus universel désir de paix dans l'Eglise du Christ, le sauveur du monde." Et nous ne pouvons oublier, en lisant ces lignes, que, dans une circonstance récente, et plus solennelle encore, vous avez déclaré que "le dessein divin de l'unité visible parmi les chrétiens est un article de la révélation," un point sur lequel, aujourd'hui "nous devons saisir toutes les occasions d'insister."

Voilà du moins un terrain commun sur lequel nous pouvons nous rencontrer. Nous allons plus loin que vous sans doute, en maintenant fermement que cette unité visible est nécessaire, non seulement au "bene esse," mais à l'existence même de l'Eglise; mais nous sommes d'accord avec vous en déplorant le triste spectacle que nous offrent les malheureuses divisions des chrétiens et en reconnaissant que ces divisions sont en opposition formelle avec le dessein divin. Nous sommes d'accord avec vous en considérant combien il est important de ne pas se laisser guider par ses goûts personnels ou son tempérament national; mais "de se tourner vers Notre-Seigneur Jésus-Christ, en examinant patiemment ce qu'il eut l'intention de faire lorsqu'il établit le ministère de son Evangile."

Ah! puisse venir ce jour heureux où vous comprenez aussi avec nous que le secret de l'unité visible ne saurait se trouver dans ce système qui, pendant une existence relativement courte, n'a engendré que la division et la ruine, mais qu'il réside bien plutôt dans ce système immuable, qui, à travers les âges, a maintenu les nations dans une unité visible si éclatante qu'elle excite l'admiration là même où elle ne peut conquérir l'obéissance.

La controverse sur les ordres n'aura donc pas été, comme on s'est plus à le dire, un brandon de discorde. De part et d'autre elle aura fait tomber bien des préjugés, permis de se mieux connaître et préparé les voies à cette unité visible que les dissidents proclament eux-mêmes aujourd'hui "un article de la Révélation."

LES ELECTIONS PARTIELLES

En Angleterre, les élections partielles sont le plus souvent défavorables au gouvernement. Tandis qu'en France la possession du portefeuille semble indispensable pour "faire les élections", ici elle est plutôt considérée comme gênante pour affronter le corps électoral. C'est en général une très mauvaise recommandation que de s'intituler candidat du gouvernement; dans un pays où il n'y a ni bourses, ni bureaux de tabac à distribuer, ce n'est pas toujours gai d'être ministre. Au bout de six ans de législature, un gouvernement est usé dans le pays, quelle que soit sa majorité au Parlement. Il se lie alors de faire la dissolution, car cha-

que mois qui s'écoule c'est autant de gagné par le parti des mécontents, par conséquent autant de sièges perdus.

Or, depuis quelque temps, le gouvernement conservateur, malgré son énorme majorité aux communes blâit s'user dans le pays avec une rapidité inquiétante.

L'élection qui a eu lieu hier à York paraît au contraire indiquer un revirement assez sensible dans l'opinion publique. La politique impérialiste de M. Chamberlain triomphe avec lord Charles Beresford, l'instigateur de toutes les campagnes pour le renforcement de la marine, — et aussi sa politique sociale, puisque le vaincu c'est un patron, qui plus est, un patron mécanicien, membre de la "Fédération des employeurs."

La circonscription de York est en général assez incertaine; tantôt elle élit un conservateur, tantôt un radical. Aux élections de 1885 elle s'était prononcée en faveur des radicaux, — c'est donc un siège gagné pour le gouvernement.

A Plymouth, où une élection avait lieu avant-hier, la situation reste la même; un radical remplace un radical. Le nouvel élu, M. Mendil, est un juif, ce qui lui a valu de violentes attaques de son concurrent conservateur. Ce dernier avait oublié sans doute que son propre parti connaît naguère comme chef un juif des plus marquants, qui avait nom Disraëli.

LES AFFAIRES EXTERIEURES

Il n'y a pas à se le dissimuler, l'exaspération ici est grande contre nous au sujet des affaires africaines. Mais il est profondément regrettable que l'on ait fait dernièrement tant de bruit dans la presse française autour de la mission Marchand. Un Anglais généralement bien informé m'avouait presque, l'autre jour, qu'on n'avait mis en circulation la prétendue nouvelle du massacre de la mission, que pour faire parler nos journaux et avoir ainsi des renseignements sur le lieu exact où se trouvait le capitaine Marchand.

Da partout des renforts sont expédiés en Egypte. On parle même d'y envoyer un corps d'élite, le 1er bataillon des grenadiers de la garde, actuellement en garnison à Gibraltar. Tous les officiers de ce régiment appartiennent à la plus haute noblesse.

On dément aujourd'hui qu'un accord soit intervenu entre les cabinets de Londres et de Berlin au sujet de l'empire chinois. Le récent discours de M. Balfour à Manchester a produit une impression pacifique; mais si toutes vellétés d'acquisitions territoriales semblent écartées pour le moment, la question de l'asuprémie commerciale ne s'en pose pas moins dans toute sa gravité.

C'est par l'argent que l'Angleterre compte s'implanter en Chine, l'histoire contemporaine nous dit assez que c'est souvent là le meilleur moyen d'arriver à la domination politique. Espérons du moins que la leçon de l'Egypte ne sera pas perdue pour l'Europe.

LE MOUVEMENT LITTERAIRE

Le nouvel ouvrage que viennent de publier M. et Mrs Sydney Webb, "Industrial Democracy," mérite d'être signalé à ceux qui s'intéressent aux questions sociales. Les graves problèmes du salaire, de la journée de travail, de l'arbitrage des grèves, etc., y sont traités avec une compétence indiscutable par les auteurs de cette grande "Histoire du Trade Unionisme," aujourd'hui traduite en français, et qui restera sans contredit le livre fondamental écrit sur la question.

Je ne saurais en dire autant d'"Industrial Democracy". M. Webb est sans doute un économiste éminent, mais il manque de philosophie. Il excelle dans l'art de découvrir et de grouper les faits contingents; mais ce n'est que difficilement qu'il arrive à en dégager une idée générale. Quoiqu'il en soit, son nouvel ouvrage abonde en documents précieux et à ce titre mérite d'être recommandé.

On sait que M. Webb est membre du conseil de Comité de Londres, élu sous l'étiquette radicale et en passe de devenir socialiste. Chez lui le politicien fait tort au savant. Quant à Mrs Webb, elle est l'âme des clubs avancés de la capitale et l'un des orateurs attirés des réunions publiques. Le jour où les femmes entreront au Parlement, elle sera premier ministre.

CONINGSBY.

SI LE BABY FAIT SES DENTS

Ayez le soin d'avoir ce vieux remède si efficace, le sirop de Mme Winslow, pour les dents des enfants. Il adoucit les gencives, allège la douleur, guérit les coliques et c'est aussi le meilleur remède pour la diarrhée.

Discours du Souverain Pontife

AU PATRIOTAT ROMAIN

Rome, 17 janvier.

A l'audience solennelle qui a réuni ce matin auprès du Souverain Pontife les nombreuses familles du patriat romain demeurées fidèles au Saint-Siège, Sa Sainteté a prononcé le discours suivant, en réponse à l'adresse dont le prince assistant au trône pontifical, D. Marcantonio Colonna, avait donné lecture au nom de l'assistance: "Chers fils,

"Au cours de cette période tourmentée de vingt années de pontificat, à laquelle M. le prince vient de faire allusion, vous avez souvent réjoui par votre piété filiale; et le témoignage que vous nous en renverrez en ce lieu nous apporte une nouvelle consolation. — Chez vous, le respectueux attachement au Pape n'est pas seulement un devoir de foi religieuse, mais c'est aussi un hommage à des traditions et à des souvenirs qui doivent vous être chers; c'est le témoignage de votre cœur reconnaissant; c'est l'affirmation de l'alliance de la papauté avec la ville qui, grâce à la papauté même, eut le nom et le caractère de lieu saint; et cette alliance est indissoluble, parce qu'elle est voulue du ciel. Ceux donc qui prendraient occasion de votre respect au Siège apostolique et à ses droits sacrés, pour vous signaler comme adversaires du bien commun ou comme de tièdes amis du nom italien, méconnaîtraient la valeur de vos honorables et féconds sentiments. Mais les sophismes des passions politiques offensent malheureusement les esprits et troublent les idées sous ce rapport.

"C'est pourquoi, en Italie plus qu'ailleurs, beaucoup s'en vont, de nos jours, criant que ceux qui restent fidèles au Pontife romain roupent en visière à leur patrie. Mais à quel donc ce mensonge peut-il être profitable? Non pas, certes, à la concordie des esprits, car c'est au contraire un germe de divisions et de conflits croissants; il ne saurait favoriser non plus le progrès du bien public, parce que c'est en ébranlant les bases les plus solides que d'attaquer l'idée religieuse. Ce qui en profite, c'est l'égoïsme sectaire des ennemis de Jésus-Christ, lesquels, conjurés au détriment de la foi, ne souffrent point que les multitudes tournent vers le Pontife romain, gardien du dogme et représentant de Dieu. Eux seulement trouvent leur avantage à vilipender la papauté en la calomniant; et c'est un grand malheur que l'on ne comprenne pas encore la perversité de leurs desseins et les effets maléfaisants qui en résultent pour la nation: celle-ci n'aura pas de saint vrai et assuré tant qu'elle ne s'affranchira pas de l'influence des sectes perverses.

"Quant à vous, chers fils, la voie que le Pape vous trace et qui est la voie du devoir, vous la connaissez; restez-y, et ces folles accusations efforcez-vous de les réfuter par la rectitude des oeuvres. Aux souhaits de prospérité que vous Nous offrez, Nous répondons par ce vœu surtout que vous puissiez par votre exemple confirmer le fait qu'ont attesté les siècles, à savoir que la vertu chrétienne est le plus opportun et le plus sûr rempart de salut dans les temps difficiles; et que ceux qui franchement et loyalement la pratiquent sont toujours des citoyens exemplaires.

"Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre paternelle affection. Nous accordons à vous et à vos familles la bénédiction apostolique."

James J. Corbett se retire de l'arène

L'ancien champion va se donner au théâtre

New-York, 2—James J. Corbett s'est retiré de l'arène. Il a abandonné tout espoir de se rencontrer de nouveau avec Fitzsimmons, et il laisse la boxe avec dégoût. Il a, dimanche après-midi, envoyé une lettre au "World", de New-York, disant qu'il n'y avait plus rien pour lui dans le pugilisme, et que comme il lui était impossible de se battre une dernière fois avec Fitzsimmons, il va se dévouer au théâtre, où il espère, avec de la persévérance, devenir un grand acteur.

Le Révérend Monsieur Narcisse

Le Révérend Monsieur Narcisse Levêque, curé de Matane, décédé hier, était membre de la société de messe, "section provinciale." Arch. de Québec, 2 fév. 1898.

B. PH. GARNEAU, ptre, Secrétaire.

UNE FAMILLE ENTIERE

La mère et les deux filles guéries par les Pilules Rouges du Dr Goderre.

Le père et le mari expriment leur reconnaissance.

Il est rare même pour nous d'être en mesure de donner des preuves aussi éclatantes de la vertu de notre remède. Ci-joint les lettres aux portraits de trois femmes guéries par les Pilules Rouges. Il n'y a oien de surprenant néanmoins que plus d'une personne de la même famille souffre de faiblesse chronique tant cette maladie est répandue.



MELLE NOEMIE BOUVIER. MAD. LOVIE BOUVIER. MELLE OLIVINE BOUVIER.

137 rue Jenks, Fall River, Mass.

Cie Chimique Franco-Américaine.

Messieurs.—Regardant en arrière, dix années de souffrances sont un bien long laps de temps. C'est pourtant la durée de mes souffrances et maintenant que je suis bien je veux que toutes les femmes malades apprennent comment j'ai été guérie afin qu'elles renaissent à la santé comme moi, en prenant les moyens simples et sûrs que j'ai employés.

C'est en janvier 1897 que je commençai à me sentir malade de faiblesse et désorganisation du système en général. Il me semblait avoir vieilli tout d'un coup, le plus petit effort me laissait faible à mourir. Je ne pouvais plus travailler, même à la maison. Une annonce des Pilules Rouges du Dr Goderre que je lus en juillet 1896, me décida de les essayer. En six semaines j'étais guérie et cette faiblesse ne m'a jamais reprise depuis. Madame Thériault, 371 rue Flint, Fall River, en a aussi pris à ma connaissance avec des résultats très satisfaisants.

Témoin, Alphonse Bouvier. Bien à vous, LOVIE BOUVIER. La lettre suivante de l'ainée des filles de Madame Bouvier démontre bien tout son bon sens et ne manquera pas de faire réfléchir toutes les jeunes filles affligées comme elle qui en feront la lecture.

Messieurs.—Je suis employée à l'usine Barnard, de cette ville, la réclusion de la manufacture ne tarda pas à me rendre malade. Ma maladie commença en 1896. J'étais souffrante de faiblesses générale et sujette à de graves étourdissements. Ma mère, qui avait été guérie par les Pilules Rouges du Dr Goderre, m'engagea fortement à en prendre.

Je suivis son conseil à la lettre, et, il suffit de cinq semaines pour être complètement guérie. Ma maladie n'a pas reparu depuis. Je désire vous exprimer toute ma reconnaissance pour ce que les Pilules Rouges ont fait pour moi.

Témoin, Alphonse Bouvier. Votre dévouée, OLIVINE BOUVIER. Dans le cas suivant, la plus jeune des filles de Mad. Bouvier étant malade comme sa mère et sa sœur, elle mit en pratique le bon conseil de sa mère avec les résultats que l'on va voir:

Messieurs.—Depuis deux ans j'étais faible et souffrait beaucoup de violentes maux de tête. Suivant le conseil de maman, je pris des Pilules Rouges du Dr Goderre, et au bout de quatre semaines j'étais parfaitement rétablie. Je puis assurer que les Pilules m'ont guérie et j'en suis très reconnaissante.

Témoin, Alphonse Bouvier. Sincèrement à vous, NOEMIE BOUVIER. M. Alphonse Bouvier ajoute: "Je désire vous remercier pour le bien que les Pilules Rouges ont fait à ma femme et à mes deux filles, ma femme a déjà engraisé de 14 livres."

Nous avons un médecin français spécialiste qui répondra à toutes les lettres qui lui seront adressées vous donnant la manière prompte et sûre de vous guérir.

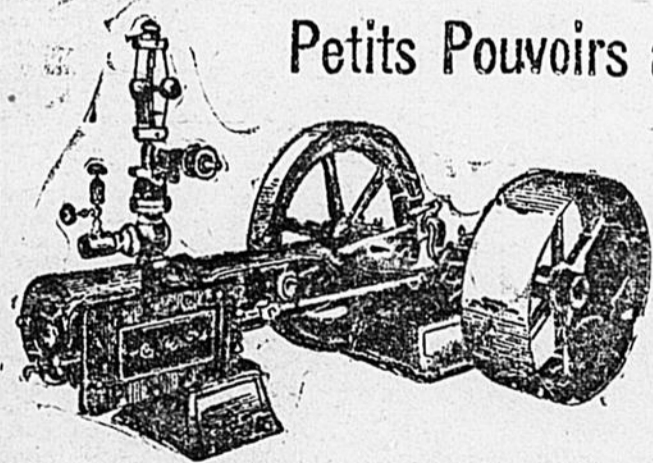
Les Pilules Rouges du Dr Goderre sont en vente partout, 50 cents la boîte, 6 boîtes pour \$2.50, mises à la poste sur réclamation du prix.

Adressez: LA COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, Département médical, boîte B. P. 2306, Montréal, Canada.

Les Pilules Rouges du Dr Goderre pour les femmes pâles et faibles, vendues en gros et en détail par MM. BRUNET ET CIE, 130, rue St-Joseph, Québec, P. Q., et par tous les pharmaciens de première classe.

POUR LA VILLE... ET LA CAMPAGNE

Petits Pouvoirs à Vapeur



L'engin et la Bouilloire debout sur un même socle en fonte. Portatif comme un poêle. Indispensable dans une boutique de charbon, forgeron, menuisier, imprimeur et autres.

Pour \$120.00 vous aurez le tout prêt à marcher

AUSSI

ENGIN ET BOUILLOIERS pour manufactures et scierie, de toutes dimensions, Machines de toutes sortes pour travailler le bois. Turbines à l'eau et appareils et fournitures pour fromageries et sucreries. Huiles, Courroies de cuir et de caoutchouc, Poulies, etc.

Chs. A. Paquet,

No. 11, rue St-Antoine,

BASE-VILLE, QUEBEC

# La grande greve

## Mme PICKERING

### LA NOUVELLE LOUISE MICHEL EST MAL REOUE

#### Les distributions gratuites

Presqu'une meele pour les parts de la distribution

### LE PROBLEME DES VIVRES

New-Bedford 3—Le grand événement de la fin de la deuxième semaine de grève a été la tentative infructueuse de madame Pickering de tenir une assemblée de femmes appartenant à la classe des tisseuses, laquelle assemblée n'a pas duré plus de cinq minutes.

Quoique cette assemblée fut spécialement convoquée pour les femmes, il s'y était glissé un grand nombre d'hommes dans la salle Dawson. A l'arrivée de l'orateur sur l'estrade, ceux-ci l'interrompirent et l'interpellèrent de toute façon.

Madame Pickering ne daigna pas répondre et essaya d'entamer sa harangue aux femmes. Alors il y eut un redoublement de sifflets et de vociférations qui couvrirent complètement sa voix, et son départ fut salué par les applaudissements. Elle essaya alors de requérir les services de la police pour évincer les hommes qui y avait là; mais on ne trouva aucun officier qui voulut assumer cette autorité. Dans le même temps il devait y avoir au même endroit une assemblée convoquée par le comité exécutif des tisserands auquel la salle avait été prêtée pour y tenir une assemblée générale, laquelle eut lieu paisiblement.

Néanmoins, malgré son échec, Mme Pickering se propose encore de convoquer une autre assemblée quelque jour de cette semaine.

—Le succès du premier jour de distribution gratuite de poisson et soupe dépend du point de vue envisagé par les intéressés. Un maître de maison de pension qui, avec un peu de diplomatie, est parvenu à se procurer une douzaine de gros haddock, pesant en tout environ 75 livres, a, sans doute, trouvé que le plan était magnifique, tandis qu'une quantité de pauvres femmes perdues dans la foule n'ont pas été de cet avis. Personne n'anticipait un tel désordre à la distribution qui eut lieu au magasin de poisson de Dollard.

Il y avait là à distribuer 500 livres de poisson frais, généralement fournis par une maison de Boston. Bientôt une foule compacte s'assembla en face du magasin et le trottoir devint absolument bouché, même dans la rue. Tout alla bien, pendant quelques minutes, mais la foule commençant à trouver que ça prenait du temps, chacun commença à penser que les provisions seraient vite épuisées et qu'il n'y en aurait pas pour tout le monde. Puis ceux d'en arrière commencèrent une poussée qui dégénéra bientôt en une mêlée générale et un pillage complet du poisson de Boston.

Dans la mêlée, les hommes qui avaient charge de la distribution furent arrachés de leurs barils et projetés jusqu'en arrière du magasin. Un d'eux fut lancé dans la vitre en essayant de réagir contre la multitude.

Quand les provisions de Boston furent épuisées, la foule cria encore, et M. Dollard a dû en prendre de son propre stock pour s'en débarrasser.

Il a été bientôt découvert qu'une quantité de personnes qui n'étaient nullement dans le besoin étaient là pour mettre la main sur tout ce qu'elles auraient pu toucher, mais quand on s'en aperçut il était trop tard pour y porter remède.

On cite aussi plusieurs exemples d'égoïsme honteux. Dans le même temps il se faisait ces distributions dans deux autres endroits. Là encore, il y eut plusieurs cas de fraude, mais les décrets n'ont pas été aussi loin que chez Dollard.

La leçon va profiter, et à l'avenir, chacun n'aura une part que sur présentation d'un billet.

—Il est question d'établir "soup house" dans la partie nord. On est déjà certain d'un approvisionnement de viande, poisson et légumes pour plusieurs semaines. On y donnera deux repas par jour, tout ceux qui représenteront les certificats nécessaires.

Des billets seront donnés à tous les chefs ouvriers, aux sergents, aux officiers de police à tous ceux qui ont occasion de connaître ceux qui sont dans la détresse.

Il va sans dire, qu'on se précipite de plus en plus au département des syndics des pauvres.

—Comme on le sait, après deux semaines de grève, il n'y a aucun in-

dice qu'une partie ou l'autre doive se rendre. Tandis que les manufacturiers sont silencieux comme la tombe sur tout projet qu'ils pourraient avoir en vue, les grévistes sont très occupés, particulièrement les officiers des différents unions qui emploient toute leur énergie à se procurer tous les fonds qu'ils peuvent de l'intérieur pour mener leur cause à bonne fin.

Des fonds considérables sont déjà rentrés dans les caisses des unions et samedi le secrétaire Ross, de l'Union des Fileurs, recevait d'importantes contributions de Cohoes, Biddeford, Taftville et Waterville. Dans plusieurs cas des contributions sont venues sans avoir été sollicitées et ce fait donne beaucoup à penser aux grévistes qu'ils combattent pour une bonne cause et leur donne le courage nécessaire pour prolonger la lutte. Samedi, l'Union des Fileurs a payé à ses membres près de \$2,500 comme paye de grève, et cet argent ira dans les tiroirs des différents magasins de la ville.

La dépression qui existait dans les deux parties de la ville depuis deux semaines disparaît graduellement, vu que tous les grévistes auront quelque argent à dépenser, quoiqu'ils aient bien besoin de calculer jusqu'au dernier centime. Même les non-unionistes, qui sont généralement ignorés, dans les grèves, sont protégés cette fois, et quand les 25 collecteurs qui sont partis à la fin de la semaine pour différents points de la Nouvelle-Angleterre, seront de retour ou auront envoyé l'argent qu'ils auront collecté, le montant total sera divisé entre les unionistes et non unionistes également.

Les ouvriers non-unionistes s'attendent à retirer quelque argent bientôt, car le comité général de la grève s'est assemblé hier soir et a fait des arrangements pour la distribution des fonds collectés par souscription parmi les grévistes. Ce fonds ne sera employé que pour ceux qui ne reçoivent pas de bénéfices d'une union locale.

C'est la première fois dans l'histoire des grèves que l'on voit les grévistes non-unionistes traités aussi libéralement.

L'Union des Arrangeurs de Métiers a reçu de fortes contributions de Waltham et Dodgeville, avec promesse d'en recevoir d'autres chaque semaine.

—Jeudi, 178 billets ont été vendus à des Canadiens qui s'en vont au Canada. Vendredi, il en a été vendu presque autant. Samedi, le nombre n'a que peu diminué. Un grand nombre de ces Canadiens appartiennent à l'Union des Tisserands, et du fait de ce départ les fonds de l'Union durèrent plus longtemps. D'un autre côté, plusieurs autres tisserands ont trouvé de l'emploi dans d'autres endroits.

Environ cinquante familles allemandes partiront cette semaine si elles ne voient aucune perspective de règlement.

Le nombre de personnes directement affectées par la grève peut-être de 20,000 hommes, femmes et enfants et pour fournir la subsistance à cette multitude au taux de 50 cents par semaine, il faudrait une somme de \$10,000.

Cette somme représente un septième que les ouvriers étaient supposés gagner chaque semaine avant la réduction, et on ne peut songer à un seul instant que la plupart d'entre eux puissent vivre avec un septième de la somme qu'ils avaient l'habitude de gagner. Comme c'est déjà arrivé, plusieurs trouveront de l'emploi ailleurs. D'autres qui ont des talents, un compte de banque ou du crédit dans les magasins n'auront pas besoin d'assistance et une partie seulement des grévistes aura besoin d'être secourue. Conséquemment, les contributions de l'extérieur et les fonds des Unions suffiront probablement pendant plusieurs semaines encore pour soulager tous les cas de misère et de privations. Mais en attendant, ce sera une bonne leçon d'économie politique.

### La colonisation au Lac St-Jean

La société de colonisation de Saint-Sauveur a déjà obtenu de jolis résultats en fait de colonisation au Lac St-Jean. Elle a envoyé trente familles au canton du Lac des Couronnes. Ces colons ont actuellement 150 acres de terre prêts à semer et 250 autres acres de défrichés. Onze milles de chemin ont été construits pour relier le nouvel établissement au chemin de fer du Lac St-Jean, au Lac Gros Visons. On dit que le sol est excellent et que le bois abonde.

### Efficace pour Maladies Pulmonaires

Efficace pour maladies pulmonaires. Roy et Boire Drug Co.—Ayant fait usage du "Menthol Cough Syrup," je puis le recommander comme très efficace dans les affections pulmonaires et bronchiques.

P. G. LABERGE, M. D., Manchester, N. H.

## Nouvelles de Beauce

### Réception grandiose du Rév. M. Picher curé d'une nouvelle paroisse

Sa Grandeur Mgr Bégin, était probablement loin de se douter en nommant le Rév. M. C. Picher, vicaire à St-Romuald depuis huit ans, fondateur d'une nouvelle paroisse entre Ste-Marie et St-Joseph de la Beauce, baptisée maintenant du nom d'Enfant Jésus, qu'il causerait aux uns d'amers regrets, et aux autres de bien grandes joies.

La paroisse de St-Romuald, en laissant partir leur dévoué vicaire, a fait bien grand sacrifice; aussi a-t-il su lui donner de vrais témoignages d'estime et de reconnaissance. La générosité de ses paroissiens comme toujours, a été encore très grande en cette occasion.

A son départ, un grand nombre de jeunes gens ont voulu lui prouver leur attachement en le reconduisant jusqu'à Lévis et même une dizaine d'entre eux se sont rendus avec lui à la Beauce, ce qui leur a permis d'être témoins des grandes démonstrations préparées pour la réception du nouveau et digne Curé.

Tout avait été admirablement bien organisé par M. Alfred Bilodeau, opérateur, et M. Louis Dawson. Sur son passage les chemins étaient pavés comme pour lui témoigner, un peu extérieurement la bienvenue que lui souhaitaient leurs cœurs heureux.

Après le souper, eut lieu à la chapelle, la présentation d'une adresse par M. Alfred Bilodeau, vint ensuite un feu d'artifice qui fut des plus splendides. Quoiqu'arrivé seulement de la veille, rien ne manquait, dimanche dernier, 30 janvier, à la célébration des offices, les généreux paroissiens de St-Romuald dans leur sincère attachement avaient pensé à tout. On chanta la messe du second ton sous l'habile direction de Mme Alf. Bilodeau, musicienne de grand mérite. De part et d'autre on eut l'avantage de connaître et d'apprécier de magnifiques voix. M. Vital Nadeau chanta l'Introit. A l'épître: "Adorable mystère," solo par M. Edg. Gosselin, de St-Romuald. Au graduel, "Mon âme, ah! que rendre au Seigneur" par Mme Louis Gagnon de Beauce jonction. A l'effertoire, "Célébrons le Seigneur" solo par M. A. Létourneau de Ste-Marie. A l'élévation, "Le ciel a visité la terre" solo magnifiquement rendu par Mme Louis Dawson, de Beauce jonction. A la Communion "Qu'ils sont aimés Grand Dieu des Tabernacles" solo par M. Art. Aubert, de St-Romuald. Après la messe, "Chantons l'Enfance" par le choeur.

Les vêpres qui eurent lieu à 1 heure ne furent pas moins grandioses. Entre chaque spume, un cantique fut chanté par MM. Arthur Levasseur, Art. Aubert, Ed. St-Hilaire, Oscar Vachon et Edgar Gosselin, tous de St-Romuald.

La quête faite par M. Bilodeau, parla beaucoup en faveur des nouveaux paroissiens. Au salut, le chant fut encore splendide: L'Alma de Lambillotte par M. Arthur Levasseur de St-Romuald, Ave Maria, de Millard, par M. Létourneau, de St-Joseph. "Parce Domine," par M. Ed. St-Hilaire: "Domine Salvum fac," M. Oscar Vachon, "Tantum" de Lambillotte. M. Arthur Aubert, tous trois de St-Romuald. Enfin, "En avant marchons" par le choeur.

Ensuite M. le curé fit la bénédiction d'une magnifique statue du Sacré-Coeur. Quatre jeunes gens de cette dernière paroisse: MM. Alp. Toussaint, Honoré Kiely, Henri Lemelin et Arthur Cantin, servirent à la messe et aux vêpres.

Espérons maintenant, d'après ce généreux accueil, que celui qui fut tant aimé, et qui sera à jamais regretté des paroissiens de St-Romuald trouvera dans ceux qui l'ont si dignement reçu, des amis vrais et toujours dévoués comme ils ont si bien su lui dire après l'éloquente allocution de leur bon curé, à qui nous souhaitons toutes les consolations possibles dans sa première cure.

COMMUNIQUE.

### Frappe par un arbre

#### Accident mortel près de Vankleek

Vankleek Hill, Ont., 4—Un fatal accident est arrivé hier près de cette ville:

Un jeune homme nommé Desjardins était en train d'abattre un arbre quand ce dernier, en tombant, le frappa dans le dos, et le précipita sur une pièce de bois. Desjardins avait reçu des blessures internes et une branche lui avait pénétré dans l'aine.

L'infirmité a succombé au bout de dix huit heures de grandes souffrances.

## Nouvelles de Chicoutimi

### L'inauguration officielle de la manufacture de pulpe aura lieu le 3 de mars prochain.

Bénédiction du moulin, grand banquet, illuminations et feux d'artifices dans la soirée, divertissements populaires: tels seront les principaux articles du programme.

On rapporte que la maison Price vient d'acheter la seigneurie de Millevaches et se propose de l'exploiter sur une grande échelle.

Durant les grands froids que nous avons eus au commencement de la semaine dernière, un journalier de Chicoutimi, M. Onésime Perron, qui était allé faire une excursion de chasse à la Montagne Charles, au neuvième rang de Ste Anne de Chicoutimi s'est perdu dans les bois et n'a pu être retrouvé qu'après 16 hrs de recherches.

Il était parti seul le matin de bonne heure, et ces compagnons voyant qu'il tardait à revenir se mirent à sa recherche. Ce ne fut qu'à minuit que l'on parvint à le rejoindre. M. Perron avait les bras et les mains gelés et ce n'est qu'avec beaucoup de peine que l'on réussit à lui enlever ses mitaines. M. Perron a beaucoup souffert des plaies qui se sont formées sur ses bras, mais elles se guérissent assez rapidement.

—L'an dernier, on a fait quelque bruit au sujet d'un enfant assez extraordinaire de Ste Anne, fils de M. Pitre Lagacé du 9ième rang. Nous venons d'avoir au sujet de ce jeune enfant des renseignements véritiques et qui devront intéresser nos lecteurs.

Samuel Lagacé est âgé de 6 ans. Il se fait remarquer par une force peu ordinaire et sa taille est aussi très remarquable. Il pèse actuellement cent livres et mesure 4 pieds et 5 pouces de hauteur. Sous les bras, il mesure 38 pouces. Ses cuisses mesurent 18 pouces de tour. Il porte facilement un poids de 100 livres qu'il charge lui-même sur son dos.

—Dimanche dernier a eu lieu au séminaire de cette ville la séance annuelle de l'Académie St-François de Sales. Un très grand nombre de citoyens assistaient à cette intéressante soirée. De beaux discours ont été lus et plusieurs morceaux de littérature française et anglaise ont été récités par les élèves. M. Uldéric Tremblay, a, entr'autres, magnifiquement déclamé deux superbes extraits. L'Académie St-François de Sales progresse toujours et nous en sommes heureux. Toutes nos félicitations aux nouveaux académiciens, candidats et aspirants. Après la soirée, la Grandeur Mgr Labrecque a adressé de belles paroles d'encouragement aux élèves.

—MM. Charles Bolvin et Joseph Gagnon, de Ste-Anne, travaillent actuellement à la construction d'un grand moulin à farine près de chez M. Alexis Tremblay, marchand. On a l'intention, si le tout fonctionne bien, d'y ajouter prochainement un moulin à scie. Ces deux moulins seront mus par la vapeur. MM. Bolvin & Gagnon ont acheté de M. Epiphane Gagnon l'engin qui servait autrefois au bateau de la traverse, le Ste-Anne.

—Vendredi de la semaine dernière, M. Edmond Levesque, employé à la maison de pulpe, s'était fait écraser une main. Aux dernières nouvelles, on nous apprend que le blessé est en bonne voie de guérison.

—M. François Lalancette, employé à la ferme de M. Alexander Blair, rang St-Pierre, s'est fait briser une main dans l'engrenage d'un moulin à battre. Le Dr Rivierin, appelé auprès du blessé, a jugé nécessaire l'amputation de deux doigts, le médecin et l'index. Le malade va mieux.

Il arrive beaucoup de ces accidents dus aux moulins à battre et nous sommes porté à croire que les manufactures feraient œuvre humanitaire en modifiant "l'engrenage" de ces machines, de manière à les rendre moins dangereux.

## Le pont de glace

### A Tadoussac

Rivière au Canard, 5.—Hier M. Caron, maire de Tadoussac, Mme Caron et plusieurs citoyens de Tadoussac ont traversé le Saguenay avec deux voitures. M. Gabriel Bouliane de Pointe au Rouleau est allé à leur rencontre.

Un événement semblable n'est pas arrivé depuis trente-trois ans. Le Saguenay à cet endroit, cinquante brasses de profondeur; mais la glace a en moyenne cinq pouces d'épaisseur.

On attribue cet événement à la basse mer, à la grande tempête de nord-est et au grand froid. Madame Napoleon Caron est traversée seule, à pied,

## L'agrandissement du Chateau Frontenac

### Les travaux sont très avancés

La température si froide que nous avons eue à la fin de la semaine dernière et au commencement de celle-ci ont quelque peu retardé les travaux d'agrandissement au Chateau Frontenac, mais les quatre bouilloires Babcock, Wilcox sont placées et deux sont déjà emmurillées. La cheminée de fer est en partie posée et l'on allumera les feux sous les bouilloires ce soir. Les tuyaux destinés à réchauffer la bâtisse sont installés temporairement afin de permettre aux ouvriers de faire les murs avant que le toit soit posé.

M. Bruce Price, architecte de la bâtisse et son représentant canadien M. Marois, sont venus à Québec ces jours derniers et M. Price a fait quelques changements qui ajouteront à la beauté de l'édifice. Durant son séjour ici, M. Price a aussi donné ordre à M. Leonard de décorer le café du Frontenac qui sera transformé en salle d'attente pour les dames. Les bureaux de l'hôtel seront transformés de façon à donner plus de commodités aux employés. La chambre de rafraichissement dans le rez-de-chaussée sera transférée dans la salle aux vins et on fera une salle à fumer de la salle de rafraichissements actuelle.

Actuellement, seize maçons, trente-cinq tailleurs de pierre, soixante-treize journaliers, vingt-cinq briquetiers et vingt-sept menuisiers travaillent à la bâtisse. MM. Labelle et Paquette ne négligent rien pour pousser les travaux. M. John P. O'Leary, inspecteur des bâtisses du C. P. R., qui surveille les travaux espère que le toit de l'aile nouvelle sera posé pour le 15 de mars, et que tout sera fini pour le 15 de mai. L'agrandissement de l'hôtel donnera 100 chambres de plus.

## Mgr CORRIGAN

### Le 25e anniversaire de sa consecration

New-York, 4—Le clergé catholique et les fidèles du diocèse célébreront le 4 de mai prochain le vingt-cinquième anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr Corrigan, archevêque de New-York. La célébration jubilaire durera quatre jours et se terminera le dimanche par une messe pontificale qui sera chantée à la cathédrale St Patrice. On se prépare à cette fête.

Après la cérémonie à la cathédrale, il y aura une présentation d'adresses et un grand banquet. Les hommes les plus distingués du pays sont invités à venir présenter à cette occasion leurs hommages à l'éminent dignitaire ecclésiastique. On dit que parmi les cadeaux qui lui seront alors présentés, Mgr Corrigan pourrait bien recevoir du pape le chapeau de cardinal.

L'archidiocèse de New-York comprend, en outre de cette ville, Westchester, Putnam, Dutchess, Ulster, Sullivan, Orange, Rockland, Richmond et les îles Bahama.

La population catholique y est de 800,000 à 900,000 âmes.

Mgr Corrigan a célébré, il y a dix ans, le vingt-cinquième anniversaire de son ordination. Il a été nommé évêque de New-Jersey en 1873, et sacré le 4 de mai, fête de St Joseph, par le cardinal McClosky, dont il fut nommé quelques années après le coadjuteur, avec titre à succession, tant il avait su se distinguer par son travail et par ses qualités supérieures.

A la mort du cardinal McClosky, en octobre 1885, Mgr Corrigan devint le troisième archevêque métropolitain de la province de New-York.

On croit que le Collège Américain, à Rome, prendra part à la célébration du jubilé épiscopal de Mgr Corrigan, car on y a conservé un bon souvenir de lui, il a été le premier séminariste qui y est entré.

### Sans distinction

A tous les âges, les affections de la gorge et des poumons sont guéries par le BAUME RHUMAL. 16

### Prise de voile

Hier après-midi dans la chapelle des Ursulines, mademoiselle Blanche Lemoine, fille de feu M. Darley Lemoine, a pris le voile blanc. C'est Mgr Marois qui a présidé à la touchante cérémonie, assisté de M. l'abbé L. H. Paquet, chapelain des Sœurs Franciscaines, et de M. l'abbé Lindsay, chapelain du monastère. La jeune novice a pris en religion le nom de mère St George.

Feuilleton du Journal des Campagnes  
12 FEVRIER 1898.—No 6

# LE MARIAGE de Gabrielle

(SUITE)

Pendant un instant le vicomte se tut, oppressé par un pareil souvenir ; il n'osait pas lever les yeux sur la marquise. Un silence presque solennel régna dans la chambre. Madame de Saint-Villiers était bouleversée par l'aveu qu'elle venait d'entendre. Ce crime ainsi médité, elle s'en reconnaissait complice. Son impression était semblable à celle qu'elle eût éprouvée si on lui eût montré l'arrêt de mort de son neveu bien-aimé et qu'au bas elle eût aperçu sa propre signature.

—René, murmura-t-elle, mon pauvre enfant ! Vous ne l'avez pas tué, dites ?  
—Ah ! madame, serais-je devant vous si j'avais été assez malheureux ! ... Non, non, rassurez-vous, il est vivant. Je suis au désespoir de vous faire tant de mal ; mais tout ceci, croyez-moi, est nécessaire.

—Continuez, continuez, dit vivement la marquise. Elle reprit sa position rigide et sa physionomie tranquille.

Le jeune homme parla dès lors avec plus d'assurance.

—J'étais à New-York, ne songeant qu'à poursuivre ma route et à retrouver au plus tôt René, quand tout à coup j'appris qu'il se trouvait à Boston pour ses affaires.

A ce dernier mot, les mains de madame de Saint-Villiers s'agitèrent imperceptiblement.

—Je me rendis aussitôt dans cette ville, poursuivit Alphonse. Je fréquentai tous les endroits publics où j'avais quelque chance de rencontrer René ; mais, pendant une semaine, ce fut inutilement. Enfin, je sus qu'il devait, certain soir, assister à un représentation extraordinaire dans je ne sais plus quel théâtre. Vous m'excuserez de ne pas vous en dire le nom et de passer également sous silence celui de beaucoup d'autres en droits ; alors même que je me les rappellerai, il me serait, je le crains, impossible de les prononcer. Je pris avec moi un ami, un Français, et j'allai le soir à ce théâtre. Je n'étais pas dans la salle depuis bien longtemps quand j'aperçus René. Je le considérai quelques minutes avec surprise. Il était seul dans une loge et ne se doutait pas que je me trouvasse aussi près de lui. Mon étonnement venait de ce qu'il m'était impossible de découvrir le moindre changement dans sa physionomie, dans son attitude ou même dans sa mise. J'avoue que je m'attendais à le retrouver quelque peu différent de ce brillant comte que nous avions tant aimé, dont le goût et l'esprit avaient fait loi dans notre monde ; la vie nouvelle qu'il menait depuis un an n'avait pu manquer de transformer jusqu'à sa personne. Il n'en était rien. A la manière noble et aisée dont il s'appuyait sur le bord de sa loge, dont il s'inclinait pour écouter, au regard fier et calme qu'il promenait sur la salle, il me sembla que de longs mois et des milliers de lieues ne nous séparaient plus de Paris et de nos joyeuses soirées d'autrefois. J'oubliais tout le reste, j'aurais voulu me jeter dans ses bras. Pendant que je le regardais ainsi, ne pouvant détourner mes regards de sa chère et si charmante figure, quelqu'un qui causait près de moi prononça le nom de Laverdie. La conversation, naturellement, se faisait en anglais ; l'ami qui m'accompagnait comprenait assez bien cette langue.

—Ils disent, traduisit-il, que c'est ce Français si intelligent qui exploite les nouvelles carrières auprès du lac Erie.

Un geste venait de finir et je me levai dans le corridor, la première personne que je rencontrai fut René. La joie la plus vive parut sur son visage lorsqu'il m'aperçut, et il s'avança la main ouverte. Je le regardai, froidement, comme le premier passant venu et, sans répondre à son salut, sans toucher la main qu'il me tendait, je le croisai avec lenteur. Je n'avais pas fait deux pas qu'il était de nouveau en face de moi, la joue pâle, la lèvre frémissante.

—Vous me saluez, monsieur ! s'écria-t-il.

Tout le dédain, toute l'ironie, toute la puissance d'outrage que je pus trouver dans mon cœur, je les fis passer sur mes lèvres et dans mon regard.

—Qui êtes-vous donc, monsieur ? lui demandai-je.

Il chercha sur lui d'une main tremblante une carte qu'il me présenta. C'était cela que j'attendais. Je saisis cette carte... Ce n'étaient plus, sur un carré de bristol, ces mots écrits

par le plus fin graveur de Paris : "Comte René de Laverdie," sans particule, sans titre, laid, difforme, estropié, méprisable à mes yeux comme l'aurait été le nom le plus obscur et le plus plébéien.

Je regardai ce nom, je le lus tout haut, je ricana, ivre d'insulte et de rage. J'eusse voulu jeter la carte à mes pieds ; ce qui m'empêcha de le faire, ce fut la crainte que René ne me frappât ; je tenais avant tout à ce qu'il restât offensé.

Je me suis repenti depuis de ma cruauté. Madame, il est, je crois, impossible de souffrir plus que mon malheureux ami n'a souffert dans ce moment-là. Le mal que je lui faisais était si affreux que la fureur dont il avait d'abord été saisi s'éteignit dans la violence de cette torture. Je vis une telle douleur dans le regard qu'il me jeta, que j'en fus comme désarmé.

—J'accepte votre carte, monsieur, lui dis-je. Mes témoins seront chez vous demain à la première heure.

Vous ne serez pas moins étonné que je le fus moi-même, madame, lorsque vous saurez quelle proposition étrange les témoins me rapportèrent le lendemain. René, étant l'offensé, avait le choix des armes, de l'heure et du lieu du combat. On aurait pu croire qu'il n'était pas fort impatient d'obtenir satisfaction et de laver son honneur de la tache recue ; il fixait le rendez-vous à un mois de là, demandait qu'il eût lieu dans un endroit déterminé des forêts voisines de sa demeure, et, comme arme, indiquait le pistolet. Toutefois, comme c'était m'imposer une longue attente et de plus un voyage difficile, il déclarait que, si je trouvais trop pénible de me soumettre à sa décision, on s'entendrait pour choisir tel jour et telle place qui me conviendraient le mieux.

Après un moment de réflexion, et bien que trouvant ce message des plus extraordinaires, je répondis que M. de Laverdie était dans son droit et que je me conformerais aux désirs qu'il avait exprimés.

Cette fantaisie de mon adversaire me paraissait extrêmement fâcheuse ; mais, ayant fini par en prendre mon parti, je passai les trente jours qui suivirent à visiter quelques grandes villes et à m'exercer au pistolet.

Comment il se fit, madame que certaines de mes idées se modifièrent sous l'influence des spectacles nouveaux pour moi qui vinrent frapper mes yeux, ce n'est pas ce qu'il nous importe de savoir. Cependant vous ne pourriez comprendre la suite de ce récit, ma conduite ni celle de René, si je ne vous faisais part de l'état d'esprit dans lequel je me trouvais la veille même, je me trompe quelques heures avant la matinée fixée pour notre duel.

L'endroit où devait avoir lieu la rencontre est situé vers les confins d'une vaste forêt qui s'étend sur les bords du lac Erie. L'extrémité occidentale de cette forêt renferme les terres mises en exploitation et les carrières dont vous avez entendu parler. C'est là que René habite encore aujourd'hui. Du côté opposé s'élève une petite ville, où, dans mon impatience, j'étais arrivé plusieurs jours avant celui du rendez-vous.

Que ne puis-je vous peindre, madame, la magnificence de la nature dans cette région des grands lacs américains ! Vous découvririez, dans des tableaux splendides, le secret de sentiments et d'émotions qui vont certainement vous surprendre. Mais les descriptions les plus parfaites n'auront jamais la puissance de la réalité. Moi-même, n'ai-je pas souri bien des fois aux discours enthousiastes des voyageurs ? J'accusais secrètement ceux-ci d'exagérer, sinon ce qu'ils avaient vu, du moins ce qu'ils avaient éprouvé ; il me semblait parfaitement ridicule qu'on ne pût contempler de sang-froid un lac ni parler de montagnes sans tomber dans l'extase.

Dans cette solitude admirable, au sein de cette mer paisible qui venait à mes pieds rouler ses flots d'eau douce, je me sentais envahir par des pensées nouvelles. J'avais d'ailleurs une source de réflexions autre que le spectacle de ces merveilles ; je venais de voir bien des choses pendant ce mois passé dans les grandes cités américaines, à Boston, à Washington, à New-York. Ah ! madame, nos horizons ne nous paraissent jamais si bornés que lorsqu'il nous arrive de vouloir les étendre. Enfermés dans notre univers et dans notre nature, nous trouvons encore moyen de rétrécir une si étroite prison ; nous en ramonnons les limites aux frontières d'un pays, aux murailles d'une ville, aux privilèges d'une caste ! Quelquefois nous les resserrons des encore... Voilà quelle idée me frappa surtout, en face d'un grand peuple et d'une grande nature, que le hasard seul me donnait l'occasion d'admirer, car je ne m'étais jamais soucié de les connaître. Je ne remis en question aucun des principes que j'ai servis et que je servirai toujours, mais j'appris à ne plus mépriser les hommes qui ne les suivent point, et je sentis naître en moi comme un immense sentiment de tolérance. Est-il nécessaire

d'ajouter, madame, que ma haine injuste s'évanouit et que je commençai à comprendre René ?

C'était le lendemain que nous devions nous battre. J'avais passé la journée au milieu des plus graves tourments intérieurs, regrettant amèrement la mauvaise action que j'avais commise, tremblant d'aller jusqu'au crime et de devenir le meurtrier de celui qui avait été pour moi plus qu'un frère. Comme je rentrais à mon hôtel, j'y trouvai mes deux témoins : l'un était un Américain et l'autre un Français dont j'avais fait la connaissance en traversant l'Atlantique. Ils venaient de se faire indiquer, par un homme du pays, la position exacte de notre lieu de rendez-vous, au moyen des explications que les témoins de René leur avaient données par écrit. Il était facile de s'y rendre en bateau, par le lac, et cette voie était la plus courte, car la côte se creuse et le chemin de terre fait à travers les bois un circuit considérable. Mes témoins avaient déjà engagé un batelier, qui devait les prendre à quatre heures du matin.

—Très bien, leur dis-je, coupez le golfe en bateau. Vous voudrez bien m'excuser si je pars avant vous ; je préfère aller seul, à cheval, par les bois.

Ces messieurs se récrièrent. —Nous ne le permettrons pas, dirent-ils. Vous arriverez brisé sur le terrain. D'ailleurs ne courez-vous pas le risque d'être attaqué, assassiné dans cette forêt ?

Je leur affirmai que ma main, après quelques heures de cheval, ne serait pas moins sûre. Le pêcheur qui offrait de nous traverser sourit à l'idée d'une attaque de brigands ; les profondes forêts de l'Amérique du Nord, qui ont retenti du cri de guerre des sauvages, ne connaissent pas les sinistres gémissements de celui qu'on égorge dans l'ombre pour le dépouiller de quelques pièces d'or. Il fut convenu qu'à deux heures du matin, j'aurais un cheval selle ; c'était un coiffeur excellent qui devait m'amener à destination en quatre heures tout au plus.

Ah ! madame, quelle promenade ! quel souvenir ! quel aspect solennel ces vastes immenses, ces feuillages obscurs, sur lesquels pesait la nuit silencieuse ! Quel calme, quelle solitude autour de moi, et quelle agitation s'apaisa. Le jour parut ; j'avais regagné les bords du lac ; à ma droite, ses eaux s'étendaient jusqu'à l'horizon. Tout à coup, leur couleur, d'un bleu vague, changea ; je les vis s'enflammer par degrés, ainsi que le ciel au-dessus d'elles ; des traits de feu jaillirent de leur sein, annonçant que le soleil allait paraître. Je tournai la tête de mon cheval vers l'orient et j'attendis. A mesure que l'aube montait, puissant, pur et splendide, il me sembla qu'un jour nouveau se levait aussi sur mon âme. J'éprouvais une émotion intense, vivifiante ; je me dis que l'homme et sa vanité sont bien petits, que Dieu, la justice et l'amour sont bien grands. Lorsque le soleil fut trop haut et sa lumière trop éclatante pour qu'il me fût possible d'en soutenir la vue plus longtemps, je me détournai, et, donnant de l'épéron à mon cheval, je le forçai de rattraper le temps perdu.

J'arrivai cependant le second au rendez-vous. René s'y trouvait déjà avec ses témoins ; les miens parurent presque aussitôt. Ils vinrent à moi et m'engagèrent à prendre un instant de repos. —Il n'est pas sept heures, me firent-ils observer ; vous paraissiez ému, et nous vous avons vu de loin arriver au galop.

Ils cachaient avec peine la surprise que devait leur causer mon trouble évident. Ils ne pouvaient croire que je fusse lâche, et savaient avec quelle ardeur j'avais recherché ce combat, avec quelle impatience je l'avais attendu. Je me souviendrai toujours de leur regard de stupéfaction lorsqu'ils m'entendirent murmurer : —Mon Dieu, que c'est difficile ! tout me semblait si simple il n'y a qu'un instant.

—Venez, messieurs, leur dis-je.

Ils échangèrent un coup d'oeil et me suivirent. Je marchai droit à René.

Il causait alors, d'un air tranquille, avec ses témoins et leur remettait deux enveloppes cachetées. J'ai su plus tard que l'une de ces lettres était pour vous, madame, et l'autre pour mademoiselle Duriez ; elles devaient être envoyées au cas où mon ami aurait été tué.

René vit mon mouvement, s'interrompit, et fit un pas au-devant de moi.

—Je t'ai indignement offensé, lui dis-je à voix haute ; j'en ai une profonde honte et un profond regret. Aucun homme sur la terre ne mérite moins que toi une insulte. Tu peux exiger, pour celle que je t'ai faite, telle réparation que tu voudras ; mais je mourrai désespéré si je n'obtiens pas de toi la promesse que tu me pardonneras lorsque tu auras vengé ton honneur.

J'étais une petite distance de votre neveu, madame ; il la franchit en ouvrant ses bras, dans lesquels je me précipitai.

M. de Linières se tut pour la secon-

de fois. Le souvenir de cette scène était si vivant et si fort dans son esprit qu'il retrouvait avec lui toutes les émotions qu'il avait alors traversées. Transporté tout à coup dans une clairière de la forêt américaine, il serrait de nouveau sur son cœur cet ami généreux, si gravement offensé, et il s'abandonnait avec délices à un même mouvement d'admiration, d'enthousiasme et de noble repentir. Il s'aborda si complètement dans ses propres pensées qu'il oublia pour un court espace de temps le lieu où il se trouvait, le petit salon de la marquise, et jusqu'à l'orgueilleuse vieille femme elle-même, qu'il avait cependant un très grand désir de toucher. Mais quand, chez un homme aussi froid qu'Alphonse de Linières, la voix tremble et le regard se voile, les paroles deviennent inutiles. Son récit, d'une simplicité saisissante, rapportant des événements inouïs pour la marquise, avait bouleversé celle-ci. L'impression était d'autant plus vive que les longues, les amères réflexions de la veille et de la nuit avaient douloureusement tendu les fibres de ce cœur maternel. Elle aussi voyait cette scène étrange de duel, l'embrasement héroïque de ces deux jeunes hommes. Elle se souvint quelques heures auparavant elle avait encore une fois maudit son neveu. Elle mit ses deux mains devant son visage et fondit en larmes.

—Oh ! mon enfant, mon pauvre enfant ! murmura-t-elle.

Alphonse releva vivement la tête.

—Ah ! si vous saviez tout, madame, reprit-il, si vous l'aviez entendu comme moi ! Si vous saviez que pendant près de deux années, son tourment a été de se trouver séparé de vous d'une façon si entière, de sentir peser sur lui votre mécontentement, votre blâme, votre malédiction peut-être. Son désir, son but suprême était de se voir un jour compris par vous, de vous prouver qu'il était digne de vous, digne de ses illustres ancêtres, l'espère du moins et je puis vous l'affirmer. Quelle que soit d'ailleurs la manière dont vous jugiez ses actes, vous ne leur préférez, si vous pouvez lire dans son cœur, que des mobiles véritablement grands, sublimes, j'ose le dire. Peu s'en est fallu qu'il ne me persuadât que la voie choisie par lui était plus large et plus élevée que celle dans laquelle j'ai marché jusqu'ici avec tant de fierté. Là n'était pas son intention pourtant. Il déclare que son cas est une exception ; il y a eu sacrifice, c'est-à-dire déchirement et douleur, et je vous assure que René a terriblement souffert. Mais il a considéré ce sacrifice comme nécessaire... "Il fallait, m'a-t-il dit, une expiation et une preuve." Figurez-vous, madame, ce que mon malheureux ami a dû éprouver en face de mon lâche et injuste mépris. Il était résolu à mourir dans ce duel, mais il a voulu tenter un dernier effort pour regagner notre estime, et c'est alors que lui est venue une admirable pensée. Ce délai d'un mois, ce rendez-vous dans les forêts où il s'est exilé ! Vous les expliquez-vous maintenant ? Il espérait que, dans ce milieu nouveau, surtout en présence d'une nature grandiose, je finirais par le deviner quelque peu, et que je vous rapporterais de lui un souvenir auquel peut-être vous daigneriez ouvrir votre cœur. Le résultat, vous le voyez, a été, pour moi du moins, plus sûr, plus complet qu'il ne l'avait rêvé. Ah ! marquise, ah ! madame, que ne puis-je vous faire voir ce que j'ai vu, vous faire éprouver ce que j'ai éprouvé ! Vous tendriez les bras à votre neveu comme je l'ai fait moi-même, vous lui rendriez votre amour, à lui qui vous aime si profondément, vous le béniriez, et qui sait si vous ne l'approuveriez pas ?

Ce dernier mot mêla quelque amertume à l'attendrissement de la marquise ; elle reprit son sang-froid et ses yeux noirs eurent un de leurs durs éclairs.

—L'approuver, jamais ! dit-elle. Mais je ne puis cesser de l'aimer. Me voilà bien vieille, et je tremble à l'idée de mourir sans l'avoir revu. Écrivez-lui de revenir, vicomte.

Alphonse mit un genou en terre et baisa la main de la marquise.

—Ah ! merci pour lui ! s'écria-t-il.

Cependant madame de Saint-Villiers restait sombre. Les dernières traces d'émotion s'effaçaient de son visage, sur lequel reparut peu à peu une expression hautaine et sévère. Le vicomte s'était relevé et observait ces signes avec inquiétude. Il attendit un moment qu'elle parlât, puis lui-même rompit de nouveau le silence.

—Vous me permettez d'écrire à René de votre part ? demanda-t-il.

—Oui ; dites-lui qu'il vienne m'embrasser, que sa vieille tante ira plus de force, qu'elle a trop souffert pendant deux ans, qu'elle quittera bientôt ce monde, et que, lorsqu'il lui aura dit bonsoir, il sera libre de s'installer tout à son aise en Amérique.

M. de Linières avait retiré un de ses gants et le pétrissait avec impatience. De telles paroles, dites froidement, affligeaient et indignaient. Devant les larmes de la marquise, il

s'était attendu à autre chose. Il ne voulait pas que son noble René fut traité comme un enfant à qui l'on pardonne par faiblesse. Il ne pouvait se décider à s'en aller, et sentait que pourtant sa visite avait déjà trop duré, que la vieille dame devait désirer d'être seule.

Elle parut deviner ce qui se passait en lui.

—Voyez-vous, mon ami, reprit-elle d'une voix plus douce et un peu voilée, tout ce que je puis faire pour mon neveu est de croire qu'il a agi sous l'influence d'une espèce d'accès de folie : folie généreuse, je veux l'admettre. Oui, d'après ce que vous m'avez dit, je veux admettre que son caractère et ses intentions sont toujours à la hauteur où je les ai vus, où je me suis efforcée de les élever pendant vingt ans. Mais ce qu'il a fait restera la plus grande épreuve, le plus cruel désappointement de ma vie. Je ne puis pas oublier cela, je ne puis pas le lui pardonner, je ne puis pas cesser d'en souffrir !

—Madame, dit Alphonse avec fermeté, songez-y bien encore avant de m'autoriser à rappeler à René en votre nom. Il va revenir vers vous plein d'amour, plein de respect et de joie, et s'il découvre ensuite quels sont vos sentiments, s'il entend jamais des paroles comme celles-ci, vous le plongerez dans le désespoir. Je vous en supplie, madame, promettez-moi de lui tendre les bras sans arrière-pensée. Ce n'est pas le pardon que j'implore pour lui, car le pardon suppose la faute, et mon ami n'est pas coupable ! Il n'a pas méprisé son nom. Il n'a pas renié ses ancêtres... Il a découvert qu'il y a quelque chose de plus grand que l'orgueil, c'est le travail, et quelque chose de plus précieux que l'or et les titres, c'est l'amour. Vous avez dit : folie ! dites-le encore, madame. C'est le nom qu'il a donné aux actions qui ne sont dictées ni par l'ambition, ni par l'intérêt, ni par la vanité ; voilà trois mobiles qui n'ont jamais fait commettre de folies, mais qui font commettre des crimes ! Ah ! madame, quand René se serait trompé, il faudrait admirer son erreur. Mon Dieu ! pourvu que la femme qui inspire un pareil héroïsme en soit digne ! Le contraire serait trop affreux.

—Monsieur, dit tout à coup la marquise, comme frappée d'une idée subite, mon neveu peut redevenir pour moi tout ce qu'il a été ; il peut regarder toute ma tendresse ; il peut faire descendre paisiblement et joyeusement mes cheveux blancs dans le tombeau. Je ne lui demanderai pour cela qu'une chose... Ah ! Dieu veuille qu'il y consente ! Excusez-moi de ne pas m'expliquer davantage. Vous me rendez service de lui écrire ceci. Dites-lui qu'il revienne, que je n'ai pas cessé de le chérir, et qu'il tient entre ses mains la consolation de mes derniers jours.

M. de Linières s'inclina profondément et quitta la marquise. Il cherchait en vain dans sa tête l'explication de ce nouveau mystère, et ne savait trop s'il devait en tirer pour son ami un augure favorable.

—Voilà pour la tante, se disait-il tout en marchant ; que sera-ce de la fiancée ? Je n'ose pas m'informer de ce qu'elle est devenue mademoiselle Duriez... Pauvre René, pauvre garçon ! Je suis sûr qu'elle l'aimait, mais deux ans sont bien longs ! On pleure d'abord, on attend, puis le souvenir s'affaiblit, le doute arrive ; les parents sont là qui s'agitent, qui supplient ; un beau jeune homme se présente, on sourit et l'on est mariée. A dix-huit ans le cœur d'une jeune fille débordée de sentiments délicats, purs et charmants, mais ce sont des fleurs qu'un souffle effeuille ; les plantes robustes, bonnes ou mauvaises, ne croissent que plus tard. La première floraison est certainement la plus gracieuse ; on y trouve des touffes de bluets, de primevères et de violettes, mais malheur à celui qui dans ce bouquet ravissant voudrait chercher une immortelle !

Enchanté de cette poétique comparaison, mais très inquiet quant au bonheur futur de son ami, le vicomte de Linières entra à son cercle. Il y fut accueilli avec enthousiasme, et surtout avec curiosité. Depuis plus de dix mois on ne l'avait pas vu. Il avait passé tout ce temps en Amérique, car il n'était pas arrivé tout d'un coup à cette largeur d'idées qu'il avait fait paraître dans sa conversation avec la marquise. La vivacité des impressions qu'il avait éprouvées dans la matinée du jour de sa réconciliation avec René était tombée peu à peu, comme cela arrive inévitablement dans de pareils cas. Ces sublimes élans qui transportent l'âme dans des régions où elle ne saurait demeurer sont aussi délicieux qu'ils sont rares, mais le désenchantement la seconde suite qui les suivent sont affreusement pénibles. Quand nous avons atteint le sommet d'une haute montagne, nous sommes ravis d'admiration, nous y resterions volontiers ; l'existence, nous semblait si noble et si belle ; mais la disposition de nos organes et les nécessités de notre subsistance ne nous permettraient pas d'y vivre.

Hélas ! notre âme, aussi imparfaite que notre corps, ne peut respirer sur les hauteurs ; l'air lui manque ; il faut qu'elle redescende, souvent qu'elle tombe ; mais combien la mémoire des horizons entravés lui rend sombre et monotone l'étroite vallée où elle chemine !

En causant avec René, en voyageant, en réfléchissant sur les hommes et sur les choses, Alphonse avait retrouvé l'équilibre de ses pensées et s'était arrêté à un juste milieu, plus élevé que le domaine d'exclusion où il avait longtemps vécu, mais plus ferme et moins vague que le terrain mouvant de l'enthousiasme.

Interrogé par ses amis, il fut très sobre de détails quant à son séjour dans le Nouveau-Monde, surtout quant au but et au résultat de son voyage. Peu lui parlèrent du comte de Laverdie, qui commençait à être oublié. Pour lui, l'une de ses premières questions fut : — Avez-vous entendu dire que mademoiselle Duriez fut mariée ? Mais, dans ce cercle aristocratique, on était peu au courant des nouvelles qui se rapportaient au monde du commerce et de la finance, et l'on ne put pas lui répondre.

Comme il flânait le soir sur les boulevards, s'enivrant de cette atmosphère parisienne qui, au moral ainsi qu'au physique, semble accélérer la vie, il remarqua un groupe de jeunes gens qui se séparaient en sortant d'un café. L'un d'eux vint de son côté. C'était un beau garçon de vingt-huit à trente ans ; à sa démarche ferme et cadencée, on port de sa tête, à la coupe de sa moustache, on reconnaissait un militaire habillé en civil. Alphonse le regarda fixement, certain de l'avoir vu quelque part, et cherchant en vain à retrouver son nom. Le jeune homme s'aperçut de l'obstination dont il était l'objet, regarda à son tour Alphonse, salua aussitôt et se détourna pour lui parler.

— M. le vicomte de Linières ? dit-il en l'abordant.

— Le capitaine Arnauld ! s'écria celui-ci. Est-il possible que je ne vous aie pas immédiatement reconnu !

— Convenez, dit en souriant le capitaine, qu'il y a de bonnes raisons pour que ma mémoire soit plus fidèle que la vôtre. Le premier jour où j'eus le plaisir de vous voir fallait bien être le dernier.

— C'est vrai : quel coup d'épée vous avez reçu là ! J'étais désolé ; jamais je n'aurais cru que vous pussiez en revenir.

— Comment donc ! Mais je me porte mieux qu'avant. Ah ça, mon cher vicomte, si vous n'êtes point pressé, voulez-vous que nous causions un peu ? Voilà bien longtemps que je désire savoir ce qu'est devenu mon terrible adversaire ; je suis sûr que vous, au moins, pourrez m'en donner des nouvelles.

— Volontiers, mon cher capitaine... Et à mon tour, je vous en avertis, je vous confesserai quelque peu.

Arrivé par là-dessus ; puis, comment bien tôt il secoua la tête et poussa un soupir. Ce mouvement de tête et ce soupir étaient sans prix aux yeux d'Alphonse. Si un officier de chasseurs, jeune, beau, amoureux et muni d'un coup d'épée, constatait ainsi sa défaite il y avait quelques chances pour que le cœur et la main de la jolie Gabrielle fussent encore libres.

Les deux jeunes gens firent quelques pas et s'arrêtèrent à Tortoni. Arnauld, très communicatif et non encore consolé, s'étendait tout à son aise dans cette conversation qui lui plaisait. Il ne s'agit pas à Alphonse tout ce que celui-ci désirait savoir, mais tout ce qu'il fut en son pouvoir de lui apprendre. Après le duel et la mort inexplicable de son rival, il s'était cru aimé. Sa convalescence avait été longue, mais elle lui avait paru douce, car il ne vivait que du beau rêve de son mariage avec mademoiselle Duriez ; son ami Emile, du reste, l'encourageait dans cet espoir. Le refus net et ferme qui accueillit sa demande fut donc pour lui un coup aussi cruel qu'insupportable. Il s'en déclara du reste parfaitement remis.

— Voyez-vous, dit-il à Alphonse d'un ton confidentiel, un soldat de mon caractère ne doit pas se marier. Il fallait une jeune fille aussi charmante que celle-là pour m'inspirer l'idée d'une pareille folie. J'aurais voulu pour elle et pour moi, elle m'aurait été de bon sens que je lui eusse donné de l'argent et de l'esprit.

Le pauvre officier cachait si mal son chagrin sous ces paroles que Alphonse fut tenté d'avoir pitié de lui. Arnauld, qui surprit son regard de compassion, se hâta d'échapper de sa chambre.

— Ma parole ! s'écria-t-il, j'en ai laissé derrière moi des cigares ! Donnemol donc du feu, vicomte !

— Avez-vous qu'avez-vous dit, Duriez n'est-elle pas mariée ? demanda Linières, qui crut sentir le battement de son cœur s'arrêter après cette question.

— Je ne sais pas, dit Arnauld. Vous vous doutez bien que je ne vois plus sa famille.

La jeune femme tombant au milieu du boulevard des Capucins n'eût pas pu

duire sur le vicomte plus d'effet que cette simple phrase.

— Elle est donc mariée ? demanda-t-il encore.

— Mais je n'en sais rien ; c'est probable. Quelle drôle de question ! Croyez-vous qu'une fille comme elle soit faite pour coiffer sainte Catherine ? ou supposeriez-vous que j'irais à sa noce, par hasard ?

XII

Gabrielle Duriez n'était pas mariée. Gabrielle Duriez aimait René, elle avait foi en lui, et elle l'attendait. Ces deux années avaient été tristes pour elle.

Lorsque René était parti pour l'Amérique chercher du travail ; lorsqu'il avait renoncé à sa vie de molle élégance, à son titre ; lorsqu'il avait vendu, pour payer ses dettes, ses précieuses collections, elle avait appris tout cela par son père. Le brave homme, devant les larmes de sa fille, laissa échapper le secret de sa conversation avec le jeune comte. En voyant le regard ardent, enthousiaste, avec lequel elle accueillait cette confidence ; en la voyant mettre les deux mains sur son cœur et baisser les yeux d'un air recueilli, comme si elle prêtait intérieurement, à elle-même et à Dieu, un serment solennel, le pauvre père se troubla et se dit qu'il avait tout perdu. Il aurait dû remettre, sans autre explication, le billet de René ; ce qu'il avait de mieux à faire, après tout, eût été de ne pas s'en charger. Un comte qui vendait son mobilier et partait pour l'Amérique après s'être vu refuser la main d'une riche héritière, comme il était facile de le faire passer pour le dernier des mauvais sujets ; et le cœur de Gabrielle eût été guéri d'un seul coup. C'était un remède un peu violent, la mutilation brutale au fer rouge, mais aussi comme l'effet en eût été prompt et certain.

Jamais M. Duriez n'aurait osé avouer à sa femme la maladresse qu'il avait commise. Il frémissait à l'idée que sa fille prononcerait un jour ou l'autre quelque parole qui pût le trahir. Il l'épia d'abord avec inquiétude, pâlisant quand il lui arrivait de la trouver seule avec sa mère ; au bout d'un mois, il devint plus tranquille ; le nom de René n'était pas venu une seule fois sur les lèvres de Gabrielle. Pendant l'hiver qui suivit, les Duriez allèrent beaucoup dans le monde ; plusieurs parties se présentèrent pour la jeune fille ; elle les refusa toutes sans hésiter. Ses parents ne s'en étonnèrent pas : aucun ne répondait précisément à leurs vives ambitions.

L'été venu, il fut décidé qu'on voyagerait. En Suisse, à Lucerne, dans les beaux salons de l'Hôtel National, on fit la connaissance d'un prince autrichien, qui parut immédiatement disposé à mettre son cœur, sa couronne et sa fortune (car il était riche) aux pieds de mademoiselle Duriez. Madame Duriez triomphait. Un soir, elle accourut toute rayonnante dans la chambre à coucher de sa fille.

— Ma chérie, lui dit-elle, embrasse-moi. Le prince a demandé ta main.

— Ah ! chère maman, fit la jeune fille, je vais t'embrasser pour avoir dit non.

— Comment, non ? s'écria madame Duriez abasourdie.

Gabrielle défaisait devant la glace ses beaux cheveux bionds, fins et légers comme de la soie. Elle se mit à lire tout en continuant à se regarder.

— Parce qu'elle n'avait pas l'ombre de goût, elle travaillait mal et se contentait en dépit du bon sens. As-tu besoin qu'on t'aide ? Je vais t'envoyer la machine.

— Ce n'est pas cela que je veux dire ; mais j'ai oublié tout mon allemand. Quelle langue veux-tu que je parle si je deviens princesse ?

— Quelle est cette plaisanterie ? dit madame Duriez. Tu parleras français naturellement.

Gabrielle rit un peu plus fort.

— Allons, maman, fit-elle, ce n'est pas sérieux ? Tu ne veux pas que j'épouse un homme qui me dirait : Che fous atore !

Le prince, pourtant, ne se tint pas vite pour battu. Il suivit la famille Duriez à Paris, où il s'installa dans l'intention d'y passer l'hiver. Il se fit recevoir dans les sociétés où il croyait devoir rencontrer Gabrielle ; cela lui était facile, car la présence de ce noble étranger honorait un salon. Il se donnait toutes les peines du monde pour plaire à la jeune fille, dont il était sincèrement et sérieusement épris. C'était un homme d'un extérieur passable, un esprit nul, d'un caractère triste, et qui obéissait parfaitement à Gabrielle.

— C'est trop fort ! disait-elle quelquefois. Il m'a gâté le Rigli et la chapelier de Guillaume Tell, et il faut encore qu'il m'empêche de danser... Il a donc juré d'empoisonner tous mes plaisirs ?

Gabrielle ne se méquait de ses prétendants que lorsqu'ils commençaient à les craindre ; or jamais elle n'en avait eu de plus redoutable que le prince. M. et madame Duriez étaient désespérés de l'étrange obstination de leur fille ; sous les plaisanteries

auxquelles elle avait recours pour se défendre, ils devinaient une fermeté de résolution qui les épouvantait. Un jour, madame Duriez ne put retenir ses larmes, et M. Duriez supplia sa fille, presque à genoux, d'expliquer enfin sa conduite.

— Je ne m'y suis jamais refusée, dit celle-ci très émue. Cette explication est si simple que je la croyais inutile. Je n'épouserai, mes chers parents, qu'un homme que j'aimerai.

Cette réponse, bien qu'assez naturelle, eut pour effet de transformer en colère la douleur de madame Duriez. Elle s'emporta comme jamais cela ne lui était arrivé et traita Gabrielle de fille romanesque et de folle ; celle-ci sentit aussitôt se sécher dans ses yeux les larmes que l'attendrissement y avait fait monter.

Sur ces entrefaites, Emile parut. Il ne lui fallut pas longtemps pour être au courant de ce qui se passait.

— Sais-tu ce que tu me ferais supposer ? dit-il à sa sœur, croyant probablement lancer un trait spirituel et sans conséquence. Eh bien, que tu penses encore à ce joli drôle, le comte de Laverdie.

M. Duriez tressaillit et regarda sa fille. Elle était devenue plus blanche que de la cire et levait les deux mains d'un geste machinal, comme pour repousser le mot affreux qui venait la frapper en plein cœur.

— Elle peut penser à lui, s'écria vivement madame Duriez. Jamais elle ne l'épousera tant que son père et moi serons de ce monde !

Emile se précipita vers sa sœur et mit ses deux bras autour d'elle ; il était temps, elle venait de s'évanouir. Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à lui faire reprendre connaissance au bout d'une demi-heure. Ses parents, doublement inquiets et affligés, l'entourèrent des plus tendres soins. On évita toute allusion à la cause de sa défaillance : pendant plusieurs jours on ne la contraignit pas de se rendre à des bals où le prince était invité. Mais la pauvre enfant commença à se sentir bien seule et bien malheureuse et à regarder vers l'avenir avec angoisse.

Tandis qu'elle se demandait, le cœur serré, ce que René était devenu, et pourquoi son absence et son silence se prolongeaient aussi longtemps, madame de Saint-Villiers, qui avait reçu la visite d'Alphonse, cherchait de quelle façon elle allait s'y prendre pour se rapprocher de la famille Duriez.

La vieille marquise n'avait jamais, ni dans son amour, ni dans sa pensée, séparé René de Gabrielle. Sa filleule et son neveu !... Dieu ! la certitude qu'elle allait les revoir et les presser ensemble sur son cœur ; y avait-il encore un sentiment de rigueur ou d'orgueil qui pût tenir contre cela ?

Elle reçut de René une lettre où elle baigna de larmes de joie. Elle y vit une reconnaissance profonde pour sa bonté ; elle y retrouva toute la tendresse et toute la grâce de l'enfant sensible et charmant, et, en même temps, elle y découvrit ce qu'elle n'avait pas connu dans son neveu, l'énergie et la force de l'homme fait. Elle se sentit comme dominée par la révélation de ce beau caractère. — Ah ! s'écria-t-elle, avec un mouvement de fierté passionnée, il peut renier son nom, il ne démentira pas le sang de sa race !

René appartenait à la noble race de ceux qui s'inclinent devant la puissance de la vérité et celle de l'amour.

Madame de Saint-Villiers lui écrivit à son tour. Probablement qu'elle lui révéla cette fameuse condition dont elle avait parlé au vicomte de Linières. Le fait est qu'après la réponse de René, la réconciliation était complète, et le retour du jeune homme fixé aux premiers jours du mois de juillet.

Cependant madame de Saint-Villiers n'avait pas encore revu la famille de sa filleule. Il lui en coûtait beaucoup de faire les premières avances à ces bourgeois. Ah ! s'il n'y avait eu que Gabrielle toute seule ! Men Dieu ! combien le cas était embarrassant. Il n'entrairait pourtant pas dans sa pensée qu'elle ne dut être accueillie avec gratitude et avec joie.

Un jour, elle fit atteler pour se rendre rue des Petites-Ecuries, et quand le valet de pied eut refermé la portière et relevé le marche-pied, elle lui cria : Au Bois ! Une autre fois, elle commença une lettre à madame Duriez, et, après avoir tracé ce mot "Madame" et réfléchi pendant un instant, elle écrivit à sa couturière d'avoir à passer chez elle, le lendemain avant midi, et d'apporter des échantillons de velours pour un manteau.

Il arriva cependant un matin que la marquise n'y tint plus. Ce matin-là, elle courut à son secrétaire, prit une plume et une feuille de papier à lettres, sourit au portrait de René qu'elle avait remis elle-même à sa place, et écrivit rapidement ce qui suit :

"Ma belle et chère filleule, refusez-vous de venir embrasser votre vieille marraine qui s'est aperçue qu'elle ne peut plus vivre sans vous voir ? Je vous attendrai de

main dans l'après-midi, Dieu sait avec quelle impatience ! Arrivez tôt, ma chère enfant, j'ai une foule de choses à vous dire depuis tantôt deux ans que je n'ai pu causer avec vous.

"Je vous envoie les baisers que j'aurais voulu vous donner pendant tout ce temps.

"A demain."

Le lendemain, vers une heure, Gabrielle entra sous la voûte bien connue de la vieille maison, rue de Grenne-Saint-Germain. Elle traversa lentement la cour, pénétra sous la galerie et arriva au pied de l'escalier de marbre. Son cœur était si plein d'espoir qu'elle avait le loisir de songer au passé ; elle s'arrêta un instant avant de monter, ainsi qu'elle avait fait, deux ans auparavant, lors de sa dernière visite.

Elle avait changé depuis. Ce n'était plus l'enfant rieuse, coquettement vêtue de bleu pâle et la tête pleine de poétiques visions ; c'était une jeune fille ardente et sérieuse, qui savait qui elle aimait, et qui songeait à être digne du grand sacrifice fait pour elle. Sa mise d'une simplicité gracieuse et sévère, répondait à la tournure plus grave de ses idées, et faisait ressortir la finesse délicate de ses traits et la profondeur de ses yeux admirables.

Elle sourit en commençant de gravir l'escalier, parce qu'elle se souvenait que, sur ces mêmes marches, le comte de Laverdie l'avait une fois croisée sans la reconnaître.

Une minute après, elle était pressée entre les bras de sa marraine.

Elles s'embrassèrent longuement, d'un mouvement ému et presque solennel. Puis la vieille dame essuya ses larmes, écarta de son sein la jeune fille, et la contempla avec admiration en la maintenant un instant à la longueur du bras.

— Ah ! petite fille, lui dit-elle, que vous êtes jolie et que vous êtes bonne, et que mon René est donc heureux !

Ces quelques mots et l'accent dont ils furent dits déterminèrent l'explosion des sentiments de toute nature qui gonflaient le cœur de Gabrielle ; elle éclata en sanglots violents. La marquise, à peine moins troublée qu'elle, s'efforça de la calmer. Quand toutes deux furent un peu remises, madame de Saint-Villiers commença son récit. Il lui fallut apprendre à Gabrielle tout ce qu'elle savait sur le séjour de René en Amérique, puis le voyage d'Alphonse et la scène du duel ; enfin elle parla des dernières lettres de son neveu. Elle cacha tout ce qu'elle-même avait souffert, souffrait encore de l'abaissement volontaire d'un comte de Laverdie. C'était sans doute l'effet d'un tact exquis ; elle ne voulait ni attrister ni blesser Gabrielle ; mais elle pensait d'ailleurs qu'elle se pourrait être comprise. Elle était mieux que cela pourtant, elle était devinée. L'âme fine de Gabrielle saisissait à merveille ce que les mots ne disaient point ; mais il n'y avait en elle aucun étonnement, aucune révolte contre ce qui, pour elle, cependant, devait être l'injustice d'un orgueilleux préjugé. Cette enfant savait la puissance de certaines idées sur les hommes, et elle était capable d'estimer la sincérité partout. Seulement elle se disait que René devait être très supérieur et très grand, et elle sentait son cœur déborder d'un amour infini.

Lorsque la jeune fille se disposa à partir, madame de Saint-Villiers annonça l'intention de la reconduire dans sa voiture. Elle fut très surprise de voir sa filleule rougir d'un air embarrassé et de l'entendre décliner cette offre sous prétexte que sa femme de chambre avait dû l'attendre.

— Vous renverrez votre femme de chambre, ma chère, dit la marquise avec quelque impatience.

Gabrielle rougit plus encore.

— Ah ! madame... dit la jeune fille. Elle baissa les yeux et se tut.

Il y eut un instant de silence. La rougeur de Gabrielle d'un air pour faire place à une grande pâleur. Elle n'osait regarder sa marraine dont la physionomie, effectivement, lui eût paru peu rassurant. Madame de Saint-Villiers avait redressé sa tête aristocratique et fière, que de magnifiques cheveux blancs couronnaient comme un diadème ; un incroûte dédaignait courait l'arc de ses lèvres, et de ses prunelles jaillissait un feu qui semblait capable d'anéantir, eussent-ils été présents, les misérables objets de ce mépris souverain.

Madame de Saint-Villiers se souvint-elle tout à coup des secrètes douleurs des deux dernières années ? Eut-elle pitié de la douce créature debout devant elle, dont la tristesse et la pâleur étaient touchantes comme une prière ? On peut supposer l'un et l'autre, car subitement l'éclat de son regard s'éteignit, sa bouche se détendit dans un sourire ; elle s'approcha de Gabrielle et lui prit la main.

— Chère petite, consolez-vous, lui dit-elle. Je gagnerai l'amitié de vos parents ; j'obtiendrai leur consentement à votre mariage. Je crois en avoir le moyen, j'ajouta-t-elle avec finesse. Et si j'échoue, eh bien... je vous enlèverai, vous verrez.

(A suivre)

La situation en Italie

Les rues de Rome sont pleines de troupes

ON DIRAIT LA VILLE EN ETAT DE SIEGE

Rome, 7.—Les rues sont pleines de troupes ; une partie fait des patrouilles et l'autre est postée sur des points stratégiques. On se croirait dans une ville en état de siège. Il serait difficile de ne pas faire un rapprochement entre Paris et Rome au sujet de ce déploiement de troupes et de police dans le cœur de ces deux villes qui étaient si paisibles en apparence. La raison est la même dans les deux cas : la crainte que les socialistes ou le parti anarchiste ne profitent de l'occasion pour attaquer le gouvernement. D'un côté, c'est l'affaire Dreyfus ; de l'autre, c'est le prix élevé du pain.

L'analogie qui existe entre la situation politique actuelle de deux pays latins est curieuse à étudier. En Italie, la question est beaucoup plus sérieuse qu'en France, parce qu'il est impossible à lui que ce soit de nier que c'est en conséquence d'une série de mauvaises administrations que la vie est devenue plus que difficile aux petits commerçants et aux ouvriers des villes et des campagnes ; un nuage noir se dégage à l'horizon plein de mauvais présages pour l'avenir. Il est admis même par les conservateurs qu'il est nécessaire que le gouvernement trouve sans délai le moyen de changer la situation actuelle en réduisant successivement les impôts. Il est nécessaire de trouver quelque moyen non seulement de venir en aide pour le moment aux classes les plus pauvres, mais aussi de leur donner quelque espoir pour l'avenir. C'est le seul moyen d'empêcher le parti socialiste de faire des manifestations sous tout prétexte et à tout moment. Il est absolument nécessaire que la société socialiste ne devienne pas un point de ralliement parmi une population qui se plaint d'une misère affreuse et qui, conséquemment, est plus facile à exaspérer.

Voilà la situation actuelle. Le danger n'est pas immédiat, le roi est aimé et estimé, l'armée est fidèle et la faible partie républicaine n'a pas de chefs. Le parti socialiste n'a aucun moyen de réussir par la force ; mais malgré une courbe fraîche, le fruit est atteint, le ver est là et il est nécessaire de le détruire avant qu'il ne fasse de l'intérieur, car le mal serait irréparable.

Le juge Langelier

Prud possession de son siège à Montréal

L'honorable juge François Langelier a été assermenté comme juge de la cour supérieure. Hier matin, en présence de l'honorable juge Pagnuelo, M. J. Bte Vallée, député provincial, a fait la lecture publique de la commission du nouveau juge.

Ce dernier a été assigné à siéger à la chambre 32. M. Oscar Lavallée a souhaité la bienvenue à Son Honneur, au nom du barreau, et M. McAvoy a également fait un petit discours dans le même sens.

Ces deux avocats ont plaidé la première cause qu'aura à juger M. Langelier.

Ce dernier a remercié les membres du barreau leur disant qu'en quittant Québec il n'avait laissé que des amis, comme avocat, et qu'en quittant Montréal il espérait aussi qu'il ne laissera que des amis comme juge.

JAMBE DROITE FRACTURÉE

M. Geo. Langlois est la victime

Un bien pénible accident est arrivé hier après-midi, à la manufacture de MM. Bouchard et Fils, rue Arago. Un des employés de la manufacture, M. Geo. Langlois, a eu la jambe droite cassée par un morceau de fer qui s'est détaché d'un moulin à bras qu'il conduisait.

L'infortuné a été transporté chez lui, coin des rues St-Luc et Boisseau, dans la voiture d'ambulance, et le Dr Gingras a été mandé pour réduire la fracture.

Langlois est âgé d'environ 36 ans ; il est veuf et n'a pas d'enfants.

# L'AMOUR ET A. POLITIQUE UN MOT DU "SOLEIL"

Nous l'avons déjà proclamé bien des fois ; dans un certain genre, le "Soleil" est inimitable et défie toute rivalité.

Il vient encore d'avoir un de ces mots frappés à son chiffre, qui font tomber la plume des mains à quiconque voudrait essayer de lui disputer la palme de l'originalité étonnante.

Il s'agit de la "Presse." Le "Soleil" lui adresse de tendres reproches à cause de certains articles hostiles à la politique libérale. Et il s'écrie :

"La "Presse" a su toucher le coeur des masses lors des derniers moments de ce pauvre M. Mercier, de sa mort, de ses funérailles. Elle a aussi fait vibrer la corde sensible dans tous les coeurs des patriotes quand, au retour de M. Laurier d'Europe, elle l'acclama comme un héros, un triomphateur. Un peu plus tard la "Presse" se faisait encore applaudir par toute sa clientèle en couvrant d'éloges, M. L. O. David, celui des nôtres qui est peut-être à cette heure le plus aimé de la nation canadienne française."

Nous avons été tout heureux d'apprendre que M. David était peut-être celui des nôtres qui est le plus aimé de la nation canadienne. Le greffier de la cité de Montréal a dû frissonner d'allégresse en recevant cette nouvelle. Pensez-y. L'amour est une des grandes passions et l'un des grands besoins de l'humanité. Être aimé est l'un des objectifs, l'un des ardens désirs de l'homme. Notre nature a soif d'amour comme la terre a soif de rosée. Toutefois il y a des nuances et des gradations dans l'amour. L'amour d'une mère, l'amour d'une femme, l'amour d'un enfant, sont de nobles, et de touchants sentiments. Mais que dire de l'amour d'un peuple ?

Être aimé d'un peuple c'est le summum de la gloire humaine. Et, de par le "Soleil," il est constaté que nous, nation canadienne, nous aimons M. David plus que quiconque.

Quelle joie profonde a dû inonder l'âme tendre de M. David le Plus-Aimé, quand il a lu cet article du "Soleil" !

Cependant, une réflexion nous embarrassait. Si M. David est le plus aimé, M. Laurier ne passe donc qu'en second lieu. Il n'occupe donc pas la première place dans notre coeur, l'élegant et ondoyant sir Wilfrid.

Et ce bon M. Marchand ? Serait-il, lui aussi, moins aimé que M. David ? Il manque peut-être de chic, mais il a un bien bon caractère.

Et M. le juge Langelier, quel rang lui assignez-vous, scribes ingrats du "Soleil" ?

Et tant d'autres illustres, dont le front resplendit de l'auréole libérale ! Tous moins aimés que M. David ! Confrères du "Soleil," soyez convaincus que vous ne plairez pas ainsi à tout le monde.

Mais non, il y a une issue pour l'organe libéral. Le rusé a glissé dans sa phrase un mot sauveur. Il a dit "peut-être." M. David est "peut-être" le plus aimé. Et dès lors, le trône de notre coeur reste accessible à chacun.

Sir Wilfrid, cambrant sa taille flexible, se dit : "le plus aimé c'est moi."

Et M. Marchand se caressant les favoris, murmure : "le plus aimé c'est moi."

Et M. Langelier, redressant sa prête personne, affirme : "le plus aimé c'est moi."

Et tous les grands hommes libéraux, prétendants à notre amour, répètent en chœur : "le plus aimé c'est moi."

Nous offrons au "Soleil," d'un coeur attendri, l'expression de notre admiration la plus vive.

### A tout seigneur tout honneur

Pour les affections de la gorge et des poumons, le BAUME RHUMAL est le remède par excellence. Partout 25cts la bouteille. 15

# Après le verdict Comment Cordelia Viau accueille cette triste nouvelle

Ce que dit Sam Parslow

## LA SCENE EN COUR

Ste-Scholastique, 3.—Mercredi après-midi une foule considérable envahissait le palais de justice de Ste-Scholastique. La cour, les escaliers et les contours aboutissant à la salle d'audience, étaient encombrés de curieux venus de toutes les parties du district de Terrebonne, pour entendre prononcer le verdict du jury dans le procès de Cordelia Viau.

On remarquait parmi l'assistance, une foule d'avocats, de médecins, de notaires et un grand nombre de dames n'ont pas craint la bousculade de la foule, pour satisfaire leur curiosité.

A l'ouverture des portes, une véritable masse humaine a envahi toutes les parties du palais de justice, malgré les efforts d'une douzaine de constables spéciaux, pour l'endiguer.

On estime à près de 1,500, le nombre de personnes qui ont cherché à pénétrer dans la salle d'audience.

Pendant la courte séance qui a eu lieu, des centaines de personnes se tenaient aux abords du palais de justice, attendant la nouvelle du verdict.

Personne ne voulait s'éloigner avant de connaître le sort de celle qui a participé à l'horrible boucherie de St-Camut. Quelques scènes dignes de pièces ont eu lieu dans la salle d'audience. Plusieurs assistants, parmi ceux qui se pressaient au fond de la salle, ont crié à plusieurs reprises, au moment où le jury faisait son entrée : "Coupable ! Coupable !"

Un mauvais plaisant qui se tenait derrière la boîte aux accusés, entendant les jurés rendre leur verdict, fit sur la tête de Cordelia Viau le geste de lui passer la corde au cou.

La prisonnière qui avait été réellement malade la veille, était mieux, mais elle prétextait la maladie pour ne pas se rendre en cour. Cependant, M. le Dr Fortier, médecin de la prison, ayant acquis la certitude qu'elle ne souffrait d'aucune indisposition, lui ordonna au nom de la cour, de s'habiller et de le suivre. Plusieurs fois, elle se laissa tomber sur le parquet, simulait un évanouissement, mais le Dr Fortier ne fut pas sa dupe et force fut à la prisonnière de le suivre.

## CORDELIA FAIT SON ENTREE

Quand Cordelia Viau fit son entrée au bras du médecin, il se fit un moment de profond silence, auquel succéda un murmure qui n'était certainement pas sympathique à l'accusée. Quelques-uns même, comme nous l'avons dit, se permirent de faire des commentaires tout à fait déplacés.

Il était trois heures et quarante quand le jury fit son entrée dans la salle. L'accusée, calme, les yeux secs, les regards défilés à côté d'elle, puis elle baissa la tête, et disparut presque aux regards, assise qu'elle était sur une chaise basse, au fond de la boîte aux accusés. Le docteur Fortier se tenait près d'elle et lui tâta le pouls.

Quand le greffier, d'une voix soignée, demanda aux jurés de rendre leur verdict, tous se levèrent et d'une voix forte dirent, comme un seul homme : "Coupable !"

Cordelia Viau ne tressaillit même pas, a dit le docteur, qui se tenait près d'elle, et pas une larme ne mouilla ses yeux.

A ce moment, un murmure de satisfaction s'éleva, dans l'assistance qui n'avait paru que médiocrement impressionnée à l'instant solennel où se décida le sort de Cordelia Viau.

Son Honneur le juge Taschereau félicita les jurés du verdict qu'ils venaient de rendre et les remercia de leurs services.

La foule s'écoula ensuite, lentement, refoulée par les constables, qui ne purent, cependant, empêcher que chacun vint jeter un dernier regard sur la misérable que venait de frapper la main de la justice.

M. J. D. Leduc, avocat de Cordelia Viau, présenta à la cour une motion à l'effet de réserver, pour la Cour d'Appel, certaines questions de droit, et Son Honneur fixa samedi pour l'entendre. La cour fut ajournée à samedi matin, à 10 heures et demie.

A peine les jurés étaient libérés, qu'un grand nombre de personnes, les entourèrent, et leur pressant la main, les félicitèrent chaleureusement, sur leur verdict rendu. C'était un soulagement général et personne ne songeait à cacher son contentement.

Un reporter a pu, grâce à la bienveillance de M. F. X. Mathieu, avocat de la Couronne, et de M. le shérif

Provost, qui a bien voulu l'accompagner, faire une visite à Cordelia Viau dans son cachot, après le verdict.

Le reporter l'a trouvée assise dans le corridor, devant la porte de sa cellule. Elle avait devant elle son léger gongler auquel elle ne touchait pas. Les yeux levés vers la fenêtre grillée de fer qui éclairait sa prison, elle semblait plongée dans un abîme de réflexions. L'approche du reporter la déranga à peine. Elle l'accueillit par un léger salut et continua à regarder fixement la fenêtre.

## ENTREVUE AVEC CORDELIA

—A quoi pensez-vous si profondément ? demanda le reporter.

—Je songe au passé, répondit-elle, pendant qu'un sourire amer errait sur ses lèvres.

—Le présent ne vous occupe-t-il pas davantage ? Le verdict que vous venez d'entendre vous laisse-t-il indifférent ?

—Oui, à peu près indifférent, car je l'avais prévu et j'y étais préparée. Mes avocats m'avaient dit que je serais trouvée coupable dans cette cour.

—Espérez-vous que le verdict dans l'autre cour vous sera favorable ?

—Je ne sais, mais je prendrai ce qui m'arrivera.

—Comment expliquez-vous votre malheureuse position.

—Voyez-vous, le monde est si méchant.

—Mais, pourtant, les témoins sont d'honnêtes gens qui n'ont pas pu se parjurer ?

—Les trois-quarts d'entre eux n'ont pas dit la vérité, et quelques-uns disent que des "simplicités".

—Vous êtes innocente, dites-vous, mais n'avez-vous pas dit cependant que vous vous attendiez à passer le restant de vos jours au pénitencier ?

La prisonnière répond par un signe de tête affirmatif, pendant qu'un sourire énigmatique se dessine sur ses lèvres.

—Cette petite image de Saint-Joseph que je vois sur la table est bien celle, n'est-ce pas, que vous avez portée sur vous pendant les audiences ?

—Oui, répond-elle encore avec un sourire.

—Le géôlier vous a-t-il dit que MM. les shérifs ont décidé que d'ici à votre nouveau procès, vous ne pourrez recevoir la visite d'aucun parent ?

—Non, personne ne me l'a dit, et j'ai reçu cette après-midi la visite de mes deux soeurs, Mme Hébert et Mme Powers. Comme ces visites étaient mes seules distractions, je vais bien m'en nuire si on ne les permet plus.

—Vous avez été indisposée, hier, mais vous paraissiez mieux, aujourd'hui ?

—Oui, je suis mieux, grâce aux bons soins du docteur.

—Comment avez-vous pu surmonter votre émotion en entendant le verdict ?

—Comme je vous l'ai dit, je m'y attendais et je suis préparée à tout ce qui pourra m'arriver.

—Après avoir adressé à la malheureuse quelques paroles d'encouragement le reporter se disposait à partir, quand elle lui dit : "J'espère monsieur, que vous travaillerez pour moi."

M. le shérif Provost ayant eu l'obligeance de permettre au reporter de visiter également Sam Parslow, nous pouvons dire comment ce dernier a pris le verdict.

Il attendait avec une grande anxiété le résultat du procès de sa complice, et intimement lié au sien, et c'est pâle et tremblant, qu'il apprit de son avocat, la mauvaise nouvelle. A l'entrée du reporter, Sam marchait, la tête basse dans le corridor, et semblait lui aussi réfléchir.

—Eh bien ! Sam, demanda le reporter, avez-vous appris la nouvelle du jour ?

—Oui, mon défenseur, M. Ethier, me l'a apprise.

—Avez-vous été surpris de ce résultat ?

—Oui, ce verdict m'a surpris.

—Comme vous savez ce qui s'est passé à l'enquête du coroner, vous devez avoir une opinion. Croyez-vous Mme Poirier coupable ?

—Je n'ai pas d'opinion.

—Vous savez ce qu'elle a dit aux détectives ?

—Non, je ne le sais pas. Quant à moi, je me rappelle seulement ce que j'ai dit au coroner. Je ne me rappelle pas avoir parlé ensuite.

Comme le prisonnier ne parle qu'avec répugnance de tout ce qui touche au procès, le reporter ne l'interroge plus à ce sujet. Le prisonnier reçoit souvent la visite de ses parents et il y a eu l'autre jour, une entrevue touchante entre lui et sa vieille mère. Cette dernière était venue à Ste-Scholastique pour rendre témoignage dans le procès de Cordelia Viau.

Le prisonnier ne semble pas s'inquiéter beaucoup du sort qui l'attend et dit qu'il a toute confiance en ses avocats.

Son procès, a dit Son Honneur le juge Taschereau, aura lieu en mai ou juillet.

A la requête de M. Leduc, Son Honneur le juge Taschereau a accordé jusqu'à samedi aux avocats de la défense pour préparer leur motion afin que les points de droit réservés dans leur cause soient soumis au jugement de la Cour d'Appel.

ce, et intimement lié au sien, et c'est pâle et tremblant, qu'il apprit de son avocat, la mauvaise nouvelle. A l'entrée du reporter, Sam marchait, la tête basse dans le corridor, et semblait lui aussi réfléchir.

—Eh bien ! Sam, demanda le reporter, avez-vous appris la nouvelle du jour ?

—Oui, mon défenseur, M. Ethier, me l'a apprise.

—Avez-vous été surpris de ce résultat ?

—Oui, ce verdict m'a surpris.

—Comme vous savez ce qui s'est passé à l'enquête du coroner, vous devez avoir une opinion. Croyez-vous Mme Poirier coupable ?

—Je n'ai pas d'opinion.

—Vous savez ce qu'elle a dit aux détectives ?

—Non, je ne le sais pas. Quant à moi, je me rappelle seulement ce que j'ai dit au coroner. Je ne me rappelle pas avoir parlé ensuite.

Comme le prisonnier ne parle qu'avec répugnance de tout ce qui touche au procès, le reporter ne l'interroge plus à ce sujet. Le prisonnier reçoit souvent la visite de ses parents et il y a eu l'autre jour, une entrevue touchante entre lui et sa vieille mère. Cette dernière était venue à Ste-Scholastique pour rendre témoignage dans le procès de Cordelia Viau.

Le prisonnier ne semble pas s'inquiéter beaucoup du sort qui l'attend et dit qu'il a toute confiance en ses avocats.

Son procès, a dit Son Honneur le juge Taschereau, aura lieu en mai ou juillet.

A la requête de M. Leduc, Son Honneur le juge Taschereau a accordé jusqu'à samedi aux avocats de la défense pour préparer leur motion afin que les points de droit réservés dans leur cause soient soumis au jugement de la Cour d'Appel.

## Triste cas de dénuement

Une femme trouvée morte

Rien à manger dans la maison froide

Lowell, Mass., 3.—Bridget Flannagan, âgée de 38 ans, épouse de Patrick Flannagan, a été trouvée étendue morte sur le plancher de sa chambre, dans sa maison, No 6 en arrière de No 7, rue Little, près de la rue Dummer, lundi matin, vers les dix heures. Quand son mari l'aperçut, elle était étendue sur le dos près du lit et son corsage était en partie déboutonnée, comme si la mort l'avait frappée au moment où elle se préparait à se déshabiller.

M. Flannagan, qui est atteint de consommation depuis plus de trois ans s'était couché de bonne heure la veille, et dit qu'il n'a eu connaissance de la mort de sa femme qu'à dix heures du matin.

Il a pris l'habitude de se lever tard le matin, et quand il s'est réveillé vers les sept heures, et qu'il n'a pas vu sa femme à ses côtés, il n'a été aucunement surpris, car elle se levait généralement de bonne heure.

Il crut qu'elle était dans la cuisine, n'en fit aucun cas, et, se tournant dans son lit, se rendormit.

Quand il se réveilla de nouveau, il l'appela et ne recevant pas de réponse, il se leva.

Quelle ne fut pas son horreur d'apercevoir son cadavre étendu tout près du lit !

Sans prendre le temps de s'habiller,

il courut chez une voisine, et la pria d'avertir l'officier de quart dans ce district.

L'officier Buchanan se rendit chez Flannagan et avertit aussitôt après le bureau central et l'entrepreneur O'Donnell.

Une heure plus tard, le Dr Irish, l'entrepreneur et l'officier Buchanan se rendirent à la maison de Flannagan. Ils trouvèrent celui-ci à peine vêtu, souffrant de froid et pleurant à chaudes larmes.

Il n'y avait pas de feu dans le logis ou régnait la plus grande misère. Tout ce qu'il y avait de combustible était une demi chaudière de charbon sassé et les seuls comestibles, six oignons et un navet. Flannagan avait tellement froid qu'il ne put lancer ses chaussures. Il supplia les personnes présentes de ne pas le laisser seul et M. O'Donnell lui donna des mots d'encouragement. Sur le conseil du Dr Irish, on le transporta à la ferme de la cité. Après avoir examiné le cadavre, le Dr Irish déclara que la mort avait été causée par la maladie de cœur.

L'impression générale parmi les voisins est que la mort a été causée par le manque de nourriture suffisante et de chaleur.

Ils croient que la malheureuse a perdu connaissance et que le froid excessif qu'il faisait l'a empêché de se relever.

## Lancé dans l'Eternité

Berlin, Ont., 4.—James Allison, le meurtrier de madame Orr, a été pendu, ce matin, entre 7 et 8 heures.

Le meurtrier est monté sur l'échafaud accompagné du Rév. M. Atkinson. C'est Radcliffe, le bourreau bien connu, qui a fait l'exécution.

Hier après-midi, Allison a eu une longue entrevue avec sa mère, et malgré ses larmes et son désespoir, le meurtrier est resté froid.

Au revoir Jim, lui a dit sa mère en partant.—Oui, s'est-il contenté de répondre.

Le meurtrier n'a pas voulu embrasser sa mère avant son départ.

Avant et pendant son procès, le jeune criminel a fait preuve d'un cynisme révoltant. Au moment de sa condamnation, il n'a pas montré la moindre émotion, tandis que l'on entendait les cris de désespoir de son père. Il ne daigna même pas regarder celui-ci, qui se débattait sur un banc, en gémissant, entre les mains de plusieurs hommes, quand on reconduisit le condamné en prison.

C'est le 9 août dernier que le crime a été commis. Allison, qui est âgé de 17 ans, était employé comme ouvrier de ferme par M. Anthony Orr. La conduite de Mme Orr n'avait pas toujours été des plus correctes, mais cette femme s'était corrigée et, depuis plusieurs années, vivait en paix avec son mari. Allison, cependant, n'avait pas confiance dans les bonnes résolutions prises par Mme Orr, car, le 8 août, il annonçait à l'un de ses amis, un nommé Kinsmer, qu'il serait bien tôt au mieux avec elle.

Le lendemain, M. Orr s'absenta avec ses enfants. Quant il revint, Allison dit en riant que sa femme était encore partie. Le dimanche suivant, le cadavre de l'infortunée était retrouvé, enterré dans le jardin. Mme Orr avait été tuée d'un coup derrière la tête.

Finalement, après le procès, Allison avoua son crime, et le ministre de la justice, après avoir mûrement considéré la cause, a décidé que la loi suivrait son cours.

## DEMANDEZ LES CELEBRES

# TABACS EN POUDRE Frechette

## MILLER & LOCKWELL

133, RUE ST-PIERRE

QUEBEC

Toujours en Stock, un Grand Assortiment de Cigares et Cigarettes

Parlement federal

8eme Parlement 3eme session

Eloquente harangue de M. Foster

DISCOURS DE SIR RICHARD

Vigoureuse repblique de Sir Hibbert Tupper

Ottawa, 7.—A l'ouverture de la Chambre, cette après-midi, M. Da...

Sir CHARLES TUPPER demande quand le gouvernement déposera le contrat passé avec MM. Mackenzie et Mann...

Sir WILFRID LAURIER répond que le contrat sera soumis demain. Il pense qu'il pourra aussi fournir l'autre information demandée.

L'honorable M. FOSTER désire savoir si l'expédition de secours des Etats-Unis a passé par le Yukon...

L'hon. M. SIFTON dit que le gouvernement a été informé, il y a quelque temps, que l'expédition devait partir de Skagway le 15 février.

L'hon. M. FOSTER se lève pour continuer le débat sur l'adresse et est salué par les applaudissements prolongés de l'opposition.

Au lieu de répondre aux sérieuses accusations portées contre lui, le premier-ministre s'est plu à se fâcher comme un enfant.

Au lieu de répondre aux graves accusations portées contre lui à cause du chemin de fer du Yukon, sir Wilfrid a disposé de la question en déclarant que le chemin projeté n'était qu'une voie temporaire destinée à l'entrée et à la sortie de cette contrée pendant l'hiver prochain.

Le premier-ministre a aussi passé sous silence la sérieuse accusation que le chef de l'opposition a portée contre lui au sujet de l'importante question du tarif préférentiel.

Après cette réponse si peu satisfaisante aux accusations qu'on a fait pleuvoir sur sa tête, sir Wilfrid a terminé son discours par un feu de joie oratoire assez pompeux, mais qui n'était pas de nature à contenter tout le monde parmi ses partisans.

L'orateur passe alors en revue les divergences d'opinion et le manque de confiance exprimés par les différents membres du cabinet; il parle de la campagne que l'hon. M. Fielding a faite dans la Nouvelle-Ecosse en faveur de la sécession, des coquetteries de sir Richard Cartwright avec certains politiques des Etats-Unis, des agissements de M. Erastus Wenas, et il tire la conclusion qu'un gouvernement composé d'hommes ayant des sentiments aussi disparates doit être peu sincère lorsqu'il nous parle de sa loyauté envers la mère-patrie.

Les opinions politiques de sir Wilfrid et les opinions politiques de ses ministres changent aussi souvent que la température. Pendant quinze ans, le parti libéral, alors qu'il était dans l'opposition, a fait une guerre acharnée à la protection. Aujourd'hui le gouvernement libéral a oublié sa politique passée et se présente comme un gouvernement défendant la protection avec la plus grande énergie.

pondre aux accusations portées contre lui en plein parlement.

Parlant du tarif préférentiel, l'hon. M. Foster entre dans tous les détails et expose la position humiliante dans laquelle le Canada et l'Angleterre ont été placés par la législation du gouvernement en face des traités de l'Angleterre.

Le premier-ministre a récolté une grande moisson à la célébration du jubilé en représentant une colonie qui a conféré volontairement un tarif préférentiel à la Grande-Bretagne, mais aujourd'hui, le public anglais trouve que le prétendu et exclusif tarif de préférence est accordé à tout l'univers commercial.

Parlant du tarif lui-même, l'orateur dit que tout en ne diminuant pas le fardeau qui pèse sur le peuple, le tarif détourne réellement le commerce du Canada et la mère-patrie aux Etats-Unis, et ce tarif donne la préférence aux neuf-dixièmes des nations du monde et exclut les neuf-dixièmes de nos colonies sœurs anglaises.

Se tournant du côté du maître-général des postes, M. Foster rappelle les remarques que M. Mulock a faites à la Chambre, il y a deux ans, lorsqu'il a condamné l'ancien gouvernement d'avoir promis des situations avec émoluments à ses amis qui occupaient des sièges au parlement.

L'orateur passe ensuite en revue les différents conciliabules tenus par les membres du gouvernement, le coup du Drummond, la mise en opération pendant six mois du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et le chemin de fer du Crow's Ness Pass, et enfin il parle du chemin de fer du Yukon. Le contrat relatif à cette voie est signé, cacheté et livré à qui de droit. Il voudrait savoir s'il y a encore beaucoup de contrats de ce genre à bâcler. Il critique longuement les paroles et les actes du premier-ministre lorsqu'il était en Angleterre, à propos du tarif préférentiel.

SEANCE DU SOIR

A la reprise de la séance, l'hon. M. Foster continue son discours et blâme les paroles prononcées par sir Wilfrid Laurier en Angleterre.

Il dit que le Premier-Ministre n'avait pas le droit de vanter et de faire parade de ses propres vues sur la question commerciale, ce qui a eu pour résultat de tuer à jamais les chances qu'avait le Canada d'obtenir un marché préférentiel en Angleterre.

La chambre, ajoute M. Foster, a droit de savoir, si à la conférence tenue entre l'hon. M. Chamberlain et les ministres coloniaux une préférence a été offerte aux marchés anglais.

Sir Wilfrid Laurier répond qu'il n'a pas le droit de dire ce qui s'est passé, la conférence ayant été strictement confidentielle.

Cependant, les délibérations de cette conférence seront rendues publiques du moment qu'il en aura obtenu la permission.

Adolf M. FOSTER demande sur quoi se base le "Globe" de Toronto qui a rapporté quelques bribes des discours de sir Wilfrid et de l'hon. M. Chamberlain à cette occasion. Quelqu'un, ajoute-t-il, a dû alors commettre des indiscrétions à ce sujet. Quant à l'étude de sir Wilfrid concernant le commerce préférentiel, M. Foster dit qu'il doit être contre cette politique, vu qu'il s'est toujours prononcé contre toute espèce de protection.

L'hon. M. Foster condamne ensuite le contrat relatif au chemin de fer du Yukon, et dit qu'à première vue, ce contrat est très mauvais. Il ne croit pas que le gouvernement doit être volé de ses tiroirs et puisse être une machine pour des contrats secrets.

L'hon. M. Foster critique ensuite la politique en général du gouvernement et termine en faisant l'éloge du parti conservateur qui a fait du Canada, ce qu'il est aujourd'hui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT répond à l'hon. M. Foster. Il défend la transaction du Yukon et dit que si l'on avait attendu la convocation des Chambres pour présenter cette mesure, il aurait été impossible de cons-

truire un chemin de fer dans le pays de l'or cette année.

Sir Richard parle ensuite sur la question du tarif et tente de démontrer que le pays est beaucoup plus prospère depuis que les libéraux sont au pouvoir.

Sir Richard termine son discours en tentant de ridiculiser les remarques de l'hon. M. Foster. Sir CHARLES HIBBERT TUPPER répondit aux attaques de sir Richard. Il parla longuement sur les détails de la conférence tenue à Québec en 1897 et demanda au gouvernement si c'est son intention de faire respecter les résolutions passées à cette conférence.

Sir Charles Hibbert demande ensuite au gouvernement s'il accepte la responsabilité du discours prononcé au "Canada Club", à Toronto.

Sir Wilfrid LAURIER, l'hon. député sait fort bien qu'à cette occasion, Lord Aberdeen n'a pas parlé comme gouverneur-général, mais seulement comme sujet britannique.

Sir Hibbert critique alors la conduite du gouvernement qui refuse de prendre la responsabilité des paroles de lord Aberdeen.

Sir Hibbert termine en déclarant que la loyauté envers l'Angleterre ne signifiait pas loyauté envers les manufacturiers anglais et que c'était rendre un mauvais service au Canada en essayant de déprécier sa position.

A 11.40 M. Davis propose l'ajournement du débat.

Le chemin de fer du Yukon

UN JOB SCANDALEUX

Une transaction extraordinaire

Un ami du gouvernement le dénonce

Ottawa, 8.—C'est l'unique contrat du chemin de fer du Yukon, comme le qualifie M. Clark Wallace, qui a été la pièce de résistance à la Chambre aujourd'hui. L'hon. M. Faggart l'a appelé transaction monstrueuse, et ces deux déclarations expriment les sentiments de l'opposition touchant ce contrat. Une chose que le débat a clairement fait ressortir, c'est que l'hon. M. Blair, malheureusement pour le pays, a admis que la route projetée ne sera pas toute sur le territoire canadien, mais qu'au contraire les Canadiens seront à la merci des officiers de douane américains lorsqu'ils feront le transbordement des teamers océaniques de la rivière Stikene à Wrangel, port américain à l'embouchure de la rivière.

L'hon. M. BLAIR parle longuement de ce contrat. Il prétend que la découverte de mines d'or dans le Yukon a nécessité une prompt action de la part du gouvernement, et il porte de 5,000 à 250,000 le nombre de gens qui iront au Yukon, cette année. Ce qui veut dire qu'on y transportera une énorme quantité de provisions pour nourrir tout ce monde-là. Il y avait 5 routes différentes et le gouvernement a choisi celle de Teslin Lake comme étant la plus avantageuse. La compagnie Mackenzie-Mann fait un grand risque. Elle aura droit de choisir les terres excepté aux environs de certains lacs et rivières désignés dans le contrat. Comme garantie du contrat, elle donne \$250,000, mais le gouvernement lui paie intérêt sur cette somme. Le contrat date du 12 janvier. Le gouvernement n'a pas eu le temps de demander des soumissions.

L'honorable M. HAGGART considère le bill du Yukon comme l'un des plus extraordinaires qui aient jamais été soumis à la Chambre. C'est peut-être la raison pour laquelle l'hon. M. Blair s'est emporté et a vivement critiqué la conduite des membres de l'opposition. On nous a d'abord parlé de la nécessité d'établir des communications avec cette région. Mais quand il s'est agi de déterminer la route à suivre, l'hon. ministre a prétendu que le gouvernement a choisi celle-ci parce que les autres traversaient en partie sur le territoire américain. Et cependant cette route nécessitera le transbordement d'un vaisseau canadien à un autre vaisseau canadien dans le port américain de Wrangel. Maintenant les Etats-Unis insistent sur l'exécution des règlements de douane sur la Stikene, comme nous avons fait sur le St-Laurent. Permettrons-nous à un vaisseau américain qui descendrait par nos canaux de transborder une partie de sa cargaison dans un autre vaisseau américain, disons à Montréal, sans être soumis à nos règlements de douane? Certainement non. Les Américains feront de même à Wrangel, c'est-à-dire qu'ils exigeront des droits de douane des vaisseaux américains. Quant à la nécessité d'accorder un subside considérable, l'estimation seule de l'immense trafic qui se fera par cette voie est la meilleure raison pour réduire l'octroi le plus possible.

Et quelle est cette voie? Une voie temporaire, suivant le premier-ministre, à jauge étroite que les entrepreneurs construiront comme il leur plaira, et il est entendu que les entrepreneurs ont acheté le chemin de fer Scott à jauge étroite de Lethbridge à la frontière des Etats-Unis, qu'ils emploieront les vieux rails de cette voie et qu'ils se serviront des vieilles locomotives.

Parlant de l'octroi de 3,700,000 acres de terre, le ministre des chemins de fer nous a dit que ce n'était rien, comparé à la vaste superficie du Yukon et de Cassia. Mais on ne fait de vraie comparaison avec l'étendue d'un pays, elle doit se faire avec l'étendue de terres aurifères ou la quantité d'or qu'elles sont supposées contenir, et d'après ce que l'on connaît déjà de cette région, ce subside représente le cadeau de la moitié de l'or contenu dans ce territoire. Pourquoi n'est-on pas venu en aide à la route d'Edmonton en favorisant la construction du prolongement est de la rivière Stikene à la Colombie anglaise, au lieu de donner la moitié d'un riche territoire pour la construction d'un tramway.

MM. Mackenzie Mann sont certainement des hommes responsables, mais il y a une foule d'autres entrepreneurs qui auraient construit un semblable chemin, et si l'on n'avait pas le temps de demander de soumissions, on aurait dû demander leurs offres par le télégraphe. Il aurait été aussi facile de faire des affaires avec dix hommes qu'avec un seul.

Ce chemin, une fois construit, n'appartiendra pas au gouvernement, mais à la compagnie.

Tout le projet est ridicule. Construire une voie temporaire de 150 milles et recevoir 150,000 d'acres de terre dans une région couverte de mines d'or; il faut l'avouer, le Parlement n'a jamais été saisi d'un marché aussi monstrueux, et il est certain que celui qui votera pour cette transaction scandaleuse ne revendra pas sa chambre après les prochaines élections.

M. McMULLEN accuse le préopinant d'avoir exagéré l'étendue des terres aurifères accordées aux entrepreneurs. Quant à lui, il considère que l'urgence de la situation a justifié le contrat.

M. CLARK WALLACE regrette qu'on n'ait pas fourni à la chambre toutes les informations voulues touchant cette affaire. Lorsqu'il a vu le projet exposé par le "Globe", il a compris qu'il était mauvais, mais il n'avait pas encore une idée parfaite de toute iniquité avant d'avoir entendu l'hon. M. Blair.

Il est sûr que si M. Tarte eût assisté au Conseil, le contrat n'aurait pas été accordé à Mackenzie et Mann, mais dans le temps, M. Tarte était occupé à apaiser une révolte et à combattre ses anciens amis. Non, Mackenzie et Mann n'auraient pas obtenu ce contrat si M. Tarte avait été à Ottawa, car le ministre des Travaux publics l'aurait obtenu pour lui-même.

A la séance du soir, M. MORISON a continué pour le gouvernement, le débat sur la question du chemin de fer du Yukon.

L'hon. W. H. Montague, le député de Haldimand, lui a répondu avec vigueur et a démontré que le gouvernement a fait un marché sans connaître les conditions du contrat. Il ne connaît pas la valeur des terres, il ne sait pas quel sera le tarif de la compagnie, il ne sait qu'une chose c'est qu'il a donné trois millions des terres réputées les plus riches du monde, en retour d'un chemin bien ordinaire.

Le député de Haldimand demande que les terres du Yukon soient réservées aux canadiens, puisque les Etats-Unis leur refusent l'avantage d'exploiter leurs terrains miniers.

M. Robertson, un député indépendant, a aussi dénoncé le contrat qui a été adopté en première lecture.

Sir Charles a attiré ensuite l'attention de la chambre sur la réponse du premier-ministre au sujet du discours de Lord Aberdeen à Toronto, et il demande que le gouvernement en prenne carrément la responsabilité.

Le premier-ministre croit que Lord Aberdeen, na pas parlé politiquement, mais dans tous les cas, il en prend la responsabilité.

La Chambre s'ajourne à 11.30 heures.

DERAILEMENT

Deux serrefreins légèrement blessés

Campbellton, N. B., 7—Hier soir, vers sept heures, un train spécial de marchandises sous la direction du conducteur Gamache et allant à l'ouest, a déraillé entre St-Moise et Petit-Métis. Deux "vans" et quatre chars chargés ont été lancés en dehors de la voie et légèrement endommagés ainsi que le contenu. Les serrefreins Lebel et Lebrun ont été légèrement blessés.

LE KLONDYKE

Récit de voyage de M. Binet

Ottawa, 9.—M. Binet, ancien citoyen de Fraserville, qui a habité l'Alaska pendant trois ans, vient d'arriver en cette ville. Son histoire est intéressante:

Il y a trois ans, il était propriétaire de l'hôtel Vendôme, près de la gare de l'Intercolonial, à Fraserville. Un jour, un voyageur canadien-français, originaire d'une des paroisses reculées de Témiscouata, entra dans la buvette et paya sa consommation avec une parcelle d'or. La conversation s'engagea de suite sur l'origine de cet or. Le voyageur arrivait de Fort Selkirk, cet ancien poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, dans l'Alaska. M. Binet fut tellement fasciné par le récit de son visiteur, qu'il décida de vendre toutes ses propriétés et de partir à son tour à la recherche de l'or. Il fit son premier voyage en juin 1895, et il lui fallut trois mois pour se rendre de Fraserville à Fort Selkirk—trois mois de privations et de souffrance de toutes sortes. Il était parti de Fraserville avec l'un des fils de M. Talbot, propriétaire de l'hôtel Commercial à cet endroit. Son malheureux compagnon se noya près de Victoria, Colombie Anglaise, avant même d'entreprendre la périlleuse marche vers le Yukon.

Quant à M. Binet, eil se rendit à Fort Selkirk et prit des "claims" dans le district environnant. Il revint au pays en 1896 pour retourner la même année avec un de ses frères, et au printemps de 1897, un troisième de ses frères allait le rejoindre. Tous trois sont maintenant à Dawson City depuis un an. Quand ils y arrivèrent, il y avait là au moins 500 personnes. On en compte aujourd'hui plus de 5,000.

M. Binet possède à Dawson et dans les environs des terrains pour lesquels il a refusé tout récemment \$150,000.

La vie à Dawson est loin d'être un bon marché. On n'y voit qu'un seul restaurant et on y paie \$3.50 par repas, le thé, le café, etc. Au restaurant où la vie coûte si cher, on ne peut avoir autre chose à manger que des fèves et du bacon.

Un verre de whiskey coûte cinquante sous. Et tout est en proportion.

Il y a à Dawson plusieurs Canadiens-français originaires de tous les comtés de la province de Québec. Il y a des Létourneaux, de Montmagny; des Gauvin, de Trois-Pistoles; des Jobin, de St-Roch de Québec; des Dulac, de la Beauce, etc., etc.

M. Binet est parti de Dawson, le 11 décembre dernier. Il a fait le trajet de Dawson à Dyea en traineau avec des chiens, et il lui fallu 30 jours pour parcourir la distance qui est de 700 milles. A Dyea, il prit le steamer qui le transporta à Seattle, dans le territoire de Washington, puis il vint à Victoria, C. A., et de là à Montréal.

M. Binet estime à 75,000 le nombre de personnes qui attendent à Seattle pour s'avancer vers le Yukon, en mars prochain.

Notre compatriote retournera à Dawson à la fin de février. Il a eu, samedi, une entrevue avec l'hon. M. Sifton, à qui il a fourni d'intéressants renseignements sur les terrains aurifères du Klondyke.

DECES

Thériault.—A St-Jean Port-Joli, le 2 février courant, est décédé à l'âge de 65 ans, 3 mois et 4 jours, Dame Marie Praxède Dumas, épouse de Cyrrien Thériault, cultivateur, après un mois de maladie.

Boucher.—Le 3 février 1898, à l'âge de 44 ans, est décédé Alfred Boucher, ancien charrier. M. Boucher était le fils du curé Bergeron, de St-Raymond.

Giguère.—A St-Sauveur de Québec, est décédé à l'âge de 8 ans et demi, Louis Joseph Albert, enfant bien aimé de L. F. Giguère, mécanicien de la maison G. Robitaille, marchand de pianos.

Langlois.—Le 4 courant, à l'âge de 26 mois, Marie Rose Anna Coran, enfant bien-aimée de J. Langlois.

Dompierre.—Décédé à St-Roch le 5 février, à l'âge de 43 ans, Dame Julie Asselin, épouse de M. Ferdinand Dompierre, maître cafetier.

Tremblay.—Le 6 courant, à l'âge de 49 ans, est décédé après une douloureuse maladie sieur Antoine Adolphe Tremblay, des Eboulements. Le défunt était le frère de Thomas Tremblay, inspecteur d'écoles.

Lapointe.—Le 6 février 1898, à l'âge de 4 mois et 8 jours, Joseph Delphis Ovide, enfant de Jean-Baptiste Lapointe, marchand-tailleur.

Parent.—Décédé à Beauport, le 7 février, à l'âge de 57 ans et 10 mois, Dame Philomène Cameron, épouse de M. Félix Parent, maître-charron.

Perrin.—Le 8 février 1898, après une longue maladie, à l'âge de 32 ans et 10 mois, est décédé Mme Marie Joséphine Trudel, épouse bien-aimée de George Perrin, briquetier.

Ollivier.—Samedi, à St-Nicolas, à l'âge de 44 ans, dame Joséphine Demers, épouse de M. Basile Ollivier, maître de poste.

Labarre.—Décédé le 9 février 1898, à l'âge de 37 ans, sieur Alfred Labarre, époux de Dame Aurélie Guay.

Jobin.—Le 9 février courant, à St-Roch de Québec, à l'âge de 50 ans, est décédé Mlle Zoé Jobin.

Thivierge.—Décédé subitement à Montréal, le 9 courant, à l'âge de 58 ans et 7 mois, Dame Alphonsine Thivierge, autrefois de Québec.